



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
LOUVAIN SCHOOL OF MANAGEMENT

**INTERETS DE LA MISE EN PLACE DES MONNAIES SOCIALES EN WALLONIE ET A BRUXELLES DU
POINT DE VUE DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES**

NON CONFIDENTIEL

Promoteur :
Prof. K. Cerrada

Mémoire-projet non lié au stage présenté par

Emilie de Caritat de Peruzzis
Laetitia Mertens de Wilmars

en vue de l'obtention du titre de
Master en ingénieur de gestion

ANNEE ACADEMIQUE 2013-2014

Ce mémoire est l'aboutissement d'une aventure débutée il y a cinq ans. Cette aventure fut enrichissante, tant d'un point de vue académique que personnel, à travers les nombreuses rencontres et échanges qu'elle nous a permis de vivre.

Comme toute aventure ne se vit jamais seule, nous tenons à remercier toutes ces personnes nous ayant soutenues et accompagnées durant ce mémoire.

Nos remerciements s'adressent tout particulièrement au Professeur Karine Cerrada, sans qui notre mémoire n'aurait pas eu la même portée. Ses conseils précieux, sa disponibilité continue, son enthousiasme débordant, sa bienveillance ainsi que son ouverture d'esprit nous ont donné la chance de rédiger ce mémoire dans les meilleures conditions. Pour toutes ces choses ainsi que pour la confiance dont elle nous a témoignée, nous lui sommes très reconnaissantes.

Nous remercions également Carole Obsomer pour ses conseils avisés, ses relectures ainsi que pour les discussions que nous avons engagées.

Enfin, last but not least, nous tenons à remercier nos familles et nos amis pour leurs nombreuses relectures attentives ainsi que pour leur présence et leur soutien dont ils nous font preuve au quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 1**PARTIE I : OBJET D'ÉTUDE..... 5****CHAPITRE 1 : TOUR D'HORIZON..... 5**

1. EXPLICATIF DES NOTIONS DE BASE	5
1.1. ECONOMIE SOCIALE	5
1.2. LOGIQUE POLITIQUE, LOGIQUE LUCRATIVE ET LOGIQUE CITOYENNE.....	6
1.3. MONNAIES SOCIALES	6
2. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DES MONNAIES SOCIALES	7
2.1. APPARITION DES MONNAIES SOCIALES.....	7
2.2. QUATRE GÉNÉRATIONS DE MONNAIES SOCIALES.....	10
2.3. OBJECTIFS DES MONNAIES SOCIALES	12
2.4. LÉGALITÉ DES MONNAIES SOCIALES EN BELGIQUE	12
3. MONNAIES SOCIALES À TRAVERS LE MONDE	14
3.1. LE PALMAS - BRÉSIL	15
3.2. LE WIR - SUISSE.....	18
3.3. LE CHIEMGAUER - ALLEMAGNE	19
3.4. LE FUREIA KIPPU - JAPON	21
3.5. LE NU-SPAARPAS - PAYS-BAS	22
3.6. LES FACTEURS DE SUCCÈS	22

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES PARTIES PRENANTES D'UNE MONNAIE SOCIALE 24

1. LES PRESTATAIRES	24
2. LES USAGERS	24
3. LA COMMUNAUTÉ	24
4. LES POUVOIRS PUBLICS.....	25
5. LES INSTITUTIONS DE FINANCE SOLIDAIRE, APPLIQUÉ AU CAS DE CRÉDAL	25

PARTIE II : APPORT ANALYTIQUE..... 29**CHAPITRE 3 : MONNAIES SOCIALES EN WALLONIE ET À BRUXELLES..... 29**

1. CRITÈRES D'ANALYSE.....	30
2. MONNAIES SOCIALES DÉJÀ MISES EN PLACE.....	34
2.1. L'EPI LORRAIN.....	34
2.2. LE VALEUREUX	37
2.3. LA MINUTO.....	39
2.4. L'ECO IRIS	42
2.5. LES SEL	45

3. MONNAIES SOCIALES EN COURS DE RÉFLÉXION	50
3.1. GeT IT	50
3.2. LE ROCHEFORT EN TRANSITION	52
3.3. LE ROPI	54
3.4. LE TALENT	56
3.5. LE CHOIX SOLIDAIRE	58
3.6. LE SOLATHOI	60
CHAPITRE 4 : ANALYSE CRITIQUE DU POINT DE VUE DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES.....	63
1. INTÉRÊTS DES MONNAIES SOCIALES POUR LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES	63
1.1. LES PRESTATAIRES.....	64
1.2. LES USAGERS	67
1.3. LA COMMUNAUTÉ	71
1.4. LES POUVOIRS PUBLICS	73
2. ANALYSE DE LA COLLABORATION ENTRE LES MONNAIES SOCIALES ET UNE INSTITUTION DE FINANCE SOLIDAIRE, CRÉDAL	77
2.1. CRÉDAL, INSTITUTION DE FINANCE SOLIDAIRE	78
2.2. LES MONNAIES SOCIALES BELGES.....	79
CHAPITRE 5 : DIFFICULTÉS ET PISTES DE SOLUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DES MONNAIES SOCIALES EN WALLONIE ET À BRUXELLES.....	82
1. COMMUNICATION	82
2. TAILLE DU RÉSEAU	83
3. FINANCEMENT	85
4. CONFIANCE DANS LE DISPOSITIF	87
5. SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS.....	88
<u>CONCLUSION</u>	<u>91</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>95</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>101</u>

INTRODUCTION

La monnaie est un élément central de l'économie que nous utilisons au quotidien. L'usage que nous en faisons aujourd'hui a fortement évolué à travers le temps. Il est toutefois utile de se remémorer les fonctions primaires attribuées à cet outil afin de mieux comprendre la problématique qui en découle.

La monnaie revêt trois fonctions primaires : il s'agit d'une unité de mesure, d'un intermédiaire lors d'un échange et d'une réserve de valeur. Sa fonction d'unité de mesure permet de valoriser différents biens et services en les comparant à une même unité. La notion d'intermédiaire rend possible l'échange de biens entre différents intervenants, sans qu'il ne nécessite une réciprocité dans l'échange comme dans le cas du troc. La fonction de réserve de valeur permet l'épargne et rend possible l'utilisation de ses avoirs au moment désiré. A ce jour, la fonction de réserve de valeur prend de plus en plus d'ampleur, seuls 3% des monnaies nationales étant investies dans l'économie marchande (Raux, 2011). Les taux d'intérêts sur lesquels notre système actuel est basé incitent à des accumulations excessives de capital.

La monoculture monétaire et le système financier actuel fragilisent la société. Ils imposent une logique de croissance et de gains immédiats qui sont peu favorables au développement d'une société durable (Lietaer, 2012). Ceci engendre également une crise sociale. Depuis peu, la corrélation positive entre le PIB d'un pays et son amélioration sociale n'est vraie que jusqu'à une certaine limite. Cette limite a déjà été dépassée dans de nombreux pays du Nord, l'augmentation du PIB allant de pair avec un recul du bien être humain (del Marmol, 2014). Bien que la monoculture monétaire facilite les échanges à travers le monde, elle est à l'origine des nombreuses crises financières, écologiques et sociales.

En réponse à ces crises, des mouvements citoyens se mobilisent afin de chercher des alternatives au système actuel. Ils veulent se réapproprier l'outil monétaire et visent à replacer les interactions humaines au centre de l'échange. Des questionnements sont survenus quant à la place de la monnaie au sein de l'économie et au besoin de redynamiser les échanges.

Ces questionnements ont abouti en la création de diverses monnaies sociales utilisées parallèlement aux monnaies nationales afin de permettre une relocalisation des échanges et de lutter contre les effets de la monoculture.

Ces réponses n'ont en rien l'ambition de remplacer la monnaie nationale, mais se présentent comme des solutions parallèles visant à pallier aux manquements du système monétaire actuel.

Les monnaies sociales sont en vogue, plus de 5.000 dispositifs ayant vu le jour à travers le monde. Dans le cadre de cette étude, nous analyserons les différents dispositifs existants dans nos régions ainsi que les impacts du point de vue des différentes parties prenantes et les difficultés rencontrées par ces monnaies. Les écrits de J. Blanc et de B. Lietaer nous ont fortement inspirés durant l'élaboration de cette étude.

Dans la première partie nous parcourrons les origines des monnaies sociales afin de comprendre dans quel contexte elles sont apparues et comment elles se sont développées à travers le temps. Après avoir défini ceci, cinq monnaies sociales à travers le monde seront décrites, chacune d'entre elles ayant remporté un franc succès. Nous tenterons d'en déterminer les facteurs clés pour mieux comprendre les éléments menant à une réussite.

Par la suite, les différentes parties prenantes des monnaies seront définies. Nous accorderons une attention particulière à la coopérative Crédal, une institution de finance solidaire, qui montre un intérêt particulier pour les monnaies sociales belges. Comme nous le verrons dans cette étude, certains accords entre Crédal et des monnaies sociales belges ont été conclus. Leur expérience ainsi que leurs conseils nous ont été d'une grande utilité durant la réalisation de cette étude.

La deuxième partie sera consacrée à l'apport analytique. Nous analyserons tout d'abord les différentes monnaies sociales existantes en Wallonie et à Bruxelles. Nous procéderons à travers une grille d'analyse ressortant de nos lectures ainsi qu'à travers différentes interviews des instigateurs de ces monnaies. Neufs critères seront utilisés afin de dresser une analyse complète de ces différentes monnaies.

Celle-ci permettra de comprendre les raisons et les objectifs de ces monnaies ainsi que la manière dont elles se mettent en place en Wallonie et à Bruxelles.

Il est important de mentionner que les dispositifs de monnaies sociales sont également présents en Flandre. Nous avons toutefois pris la décision de nous limiter aux monnaies sociales en Wallonie et à Bruxelles afin d'établir une analyse plus précise sur ces quelques monnaies sans nous encombrer d'un nombre trop élevé de systèmes différents. De plus, la coopérative Crédal étant uniquement active en Belgique francophone, il nous a semblé plus opportun de baser nos recherches sur le territoire francophone.

Le chapitre suivant sera consacré à une analyse critique des monnaies par rapport à chacune des parties prenantes. Nous tenterons de comprendre les avantages et inconvénients pour chacune d'elles à travers trois aspects : l'aspect social, l'aspect financier et l'aspect environnemental.

Enfin, dans le dernier chapitre, nous étudierons les difficultés et les pistes de solutions au développement des monnaies sociales en Belgique francophone. L'analyse des monnaies sociales effectuée précédemment nous permettra de tirer certaines conclusions quant aux difficultés de la mise en place et de la pérennité des dispositifs de monnaies sociales.

L'objectif principal de cette étude est de mettre en avant une manière alternative de concevoir la monnaie et ceci par la mise en lumière des dispositifs de monnaies sociales existants. Cette étude permettra de comprendre les avantages des monnaies sociales tant sur les plans sociaux qu'économiques et environnementaux ainsi que la manière dont elles permettent de répondre à des besoins citoyens non satisfaits par la monnaie nationale.

Au vu de la récente apparition des dispositifs que nous allons analyser, aucun impact chiffré n'a encore été établi à ce jour. Cette étude est de ce fait qualitative et non quantitative, une analyse chiffrée ne pouvant conclure en de résultats fiables sur une période de si courte durée.

Le secteur de l'économie sociale est un domaine qui nous intéresse fortement; nous avons d'ailleurs chacune effectué un stage dans une institution de finance solidaire. Ces initiatives citoyennes cherchant à développer une finance plus solidaire et transparente, nous ont naturellement donné l'envie de les explorer davantage.

Il nous a été donné l'opportunité de réaliser cette étude à deux. Au vu de notre intérêt commun pour le sujet ainsi que de la plus-value que peut apporter une collaboration à un travail, nous avons opté pour une écriture conjointe.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

PARTIE I : OBJET D'ETUDE

Afin de dresser une analyse des intérêts qu'ont les monnaies sociales pour leurs différentes parties prenantes, il semble essentiel de comprendre les raisons de leur apparition et de leur développement. Pour ce faire, cette partie se déclinera en deux chapitres.

Le premier chapitre permettra de se familiariser avec les monnaies sociales. A travers celui-ci, nous décrirons les origines et le développement des monnaies dans le temps ainsi que différents exemples de monnaies sociales existants à travers le monde.

Dans le deuxième chapitre, les différentes parties prenantes d'une monnaie sociale seront identifiées. Ceci nous sera utile dans la seconde partie de notre étude, lorsque nous établirons une analyse regroupant les avantages et inconvénients des monnaies pour chacune des parties prenantes.

CHAPITRE 1 : TOUR D'HORIZON

Dans ce premier chapitre, nous expliquerons d'où proviennent les monnaies sociales ainsi que les différentes générations qui sont apparues lors de leur développement. Ensuite, nous passerons en revue cinq monnaies sociales à travers le monde, ayant chacune un impact considérable au sein de leur réseau. Avant toute chose, afin d'assurer la bonne compréhension de ce mémoire, nous débuterons par l'explication de certains concepts clés.

1. Explicatif des notions de base

Cette section reprend quelques notions de base qu'il est important d'éclaircir afin de mieux comprendre le contexte et le sujet de cette étude.

1.1. Economie sociale

L'activité économique d'un pays est régulièrement définie à travers deux secteurs : le secteur public, poursuivant des objectifs d'intérêt général, et le secteur privé, poursuivant des objectifs capitalistes (Mertens, 2007).

Depuis le début des années 1990, nous distinguons un troisième secteur, celui de **l'économie sociale**, qui n'est ni d'ordre étatique, ni d'ordre capitaliste (Econosoc, 2014). Ce troisième secteur est composé d'organisations privées qui soutiennent des objectifs sociaux. Ces organisations développent des activités économiques à finalité sociale basées sur une meilleure cohésion sociale et travaillent pour un intérêt collectif (Mertens, 2007). Le secteur de l'économie sociale est un secteur indépendant des pouvoirs publics : les organisations sont autonomes et il y règne un processus de décisions démocratiques. L'objet de cette étude se situe dans ce troisième secteur de l'économie.

1.2. Logique politique, logique lucrative et logique citoyenne

La monnaie, élément central d'une économie, peut se positionner face à différents ensembles, ayant chacun une logique différente (Blanc, 2006a). Nous pouvons distinguer les monnaies à logique politique, à logique lucrative et à logique citoyenne. Une monnaie à **logique politique** est émise par ou sous le contrôle d'une autorité politique, comme par exemple une monnaie nationale. Une monnaie à **logique lucrative** est émise par une entreprise et vise un but de lucre. Ce type de monnaie peut par exemple apparaître sous forme de bons de fidélisation. Enfin, la monnaie à **logique citoyenne** est émise par des banques coopératives locales ou des associations et a pour objectif de favoriser la solidarité. Il est à noter que ces trois logiques ne s'excluent pas mutuellement.

1.3. Monnaies sociales

Il existe également des monnaies parallèles à la monnaie nationale, telles que les tickets repas, les miles des compagnies aériennes, les titres-services, les bitcoins¹, etc. (Blanc, 2000, p. 117). Ces monnaies peuvent chacune suivre des logiques susmentionnées.

Il n'existe pas encore d'accord commun au niveau tant national qu'international concernant la dénomination des différents types de monnaies parallèles.

¹ Le bitcoin est une monnaie parallèle qui circule virtuellement et de manière décentralisée. Elle permet d'établir des transactions financières. Etant utilisé à travers le monde et permettant la spéculation financière, le bitcoin s'éloigne des objectifs visés par les monnaies sociales tels que la relocalisation et la modification de la nature des échanges. De ce fait, le bitcoin n'entre pas dans le cadre de cette étude.

Ceci s'explique par la nouveauté du phénomène ainsi que par la grande diversité des monnaies parallèles existantes. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous concentrerons sur un type de monnaies parallèles : les **monnaies sociales**. La majorité des monnaies sociales que nous allons évoquer suivent une logique citoyenne.

J. Blanc a établi une définition des monnaies sociales. « *Les monnaies sociales sont des dispositifs d'échange de biens, de savoirs et de services organisés par et pour des groupes humains de petite taille au moyen de l'établissement d'une monnaie interne* » (Blanc, 2005, p.11).

Elles sont utilisées de manière parallèle à la monnaie nationale et ont comme objectifs de relocaliser l'échange, de dynamiser l'échange et enfin de modifier l'essence même de l'échange. Ces objectifs seront détaillés par la suite. Nous utiliserons ce terme de « monnaies sociales » tout au long de notre mémoire.

2. Origine et développement des monnaies sociales

Dans cette section, nous retracerons l'évolution des monnaies sociales. Nous aborderons ensuite certains points plus pratiques tel que leurs objectifs et le cadre légal belge qui les régule.

2.1. Apparition des monnaies sociales

Depuis la nuit des temps, l'être humain utilise des systèmes pour permettre l'échange de biens et de services. Le commerce a débuté sous forme de troc avec la monnaie marchandise, où l'homme utilisait un produit ou un bien ayant une valeur solidement établie pour acquérir un autre bien ou service (Lietaer, 2011, p.358). Par la suite, l'échange s'est modernisé grâce à l'apparition de la monnaie.

Nous pouvons distinguer trois périodes de l'histoire à travers lesquelles les monnaies ont évolué (Blanc, 2006b).

Premièrement, une période d'unification de la monnaie à travers les différents royaumes a eu lieu. Cette période prit place à la fin du temps médiéval. De nombreuses monnaies locales diverses ont été créées par des autorités locales qui en garantissaient la qualité, la composition ainsi que la quantité émise. Celles-ci ont permis de développer le commerce local.

La deuxième période correspond à celle du déploiement des Etat-nations en Europe au 19^{ième} siècle. Chaque Etat-nation possédant un gouvernement, une institution fiscale, une armée et une même monnaie, suivant le principe « une nation, une monnaie ». Sur le territoire du pays il n'y avait plus qu'une seule unité de compte et les moyens de paiement se sont uniformisés. L'exclusivité monétaire nationale a facilité les échanges à l'intérieur de l'état et a également permis de générer des recettes à l'état. Les banques centrales sont apparues, ayant le pouvoir d'influencer la valeur de la monnaie en agissant sur l'offre. Les autorités publiques deviennent maîtres des éléments du système monétaire propre à leur territoire, pouvant ainsi établir une politique budgétaire et monétaire.

Enfin, la troisième période est caractérisée par des systèmes monétaires bien établis dans des Etat-nations unis. Les systèmes monétaires nationaux sont insérés dans des systèmes monétaires plus étendus, régionaux voir même mondiaux.

En 1944, les accords de Bretton Woods ont donné naissance à la Banque mondiale et au Fonds Monétaire International afin de créer un environnement économique international plus efficace. Ce régime de souveraineté monétaire est à l'origine de nombreux débats, certains y étant favorables et d'autres mettant en avant la fragilité d'un système monétaire unique.¹ C'est dans ce contexte que les monnaies sociales ont pris leur envol.

Les monnaies sociales représentent une typologie de monnaies parallèles. Elles se développent à un rythme soutenu depuis 1990, cherchant à intensifier les échanges dans un espace restreint. L'idée de monnaies parallèles peut surprendre dans un contexte comme aujourd'hui où les monnaies internationales uniques sont prédominantes. Ces pratiques sont pourtant en plein essor à travers le monde, pour contrer les défis tant économiques que sociaux et écologiques. Au jour d'aujourd'hui, près de 5.000 monnaies sociales circulent à travers le monde.² L'émergence des monnaies sociales s'est déroulée à partir d'un processus d'essaimage et de différenciation, ce qui a donné lieu à une grande variété de dispositifs de monnaies sociales (Blanc et Fare, 2010).

¹ L'analyse des bienfaits et méfaits de l'apparition de l'euro pourrait faire l'objet d'une étude à part entière et ne sera malheureusement pas étudiée ici, car cela sort du cadre de ce mémoire.

² Information recueillie lors de l'interview d'Elodie Cerfontaine pour Financité, le 19/06/2014.

C'est dans les années 1930, dans le contexte de la Grande Dépression, que la première vague de monnaie sociale est apparue. La première expérience fondatrice marquant encore aujourd'hui les théories des monnaies sociales a été mise en œuvre en 1932 à Wörgl en Autriche pour lutter contre l'endettement et le chômage (Blanc, 2000). Elle était émise sous forme de billets locaux qui perdaient leur valeur au fil du temps par le biais d'un système de timbrage. Ce système a été conceptualisé par l'économiste allemand Silvio Gesell. La détention de monnaie étant devenue coûteuse, cela impliquait une accélération de la circulation de la masse monétaire dans la ville de Wörgl. L'expérience a connu une grande réussite, mais a duré moins de deux ans, arrêtée sur demande de la Banque nationale d'Autriche qui craignait une concurrence avec la monnaie nationale.

La seconde vague a débuté dans les années 1980 et perdure encore aujourd'hui. La première monnaie sociale de cette deuxième vague est née au Canada sur l'île de Vancouver en 1983 : le Green Dollar.

Il s'agit d'un LETS, abréviation de *Local Exchange Trading System* - ou SEL, *Système d'Echange Local* en français. Les promoteurs du Green Dollar avaient pour but de lutter contre la précarité en permettant l'accès à la consommation et en évitant l'exclusion sociale. Le système est basé sur la confiance et l'échange, mettant en œuvre une monnaie sociale. Cette monnaie scripturale crée un débit et un crédit simultanément sur les comptes lors d'un échange. Les intérêts sont exclus et il n'y a aucune création de monnaie puisque le total des comptes est nul.

Le SEL s'éloigne des échanges marchands traditionnels en impliquant une solidarité sous la forme d'une proximité relationnelle et spatiale entre usagers. Les biens et services professionnels sont exclus du système. Le bien-être des citoyens devient une priorité et l'échange est préféré au profit. Cela n'implique pas la disparition de la valeur sous-jacente aux échanges, mais favorise la réciprocité. Le SEL se différencie du troc, car contrairement à ce dernier, il s'ouvre à toute la communauté. La réciprocité n'est de ce fait pas limitée aux deux personnes impliquées dans l'échange. De plus, contrairement au troc, les échanges peuvent avoir lieu à différents moments. Le SEL représente une solution possible pour relocaliser l'identité sociale et économique d'une communauté ou d'une région. Beaucoup s'en sont inspirés pour donner naissance à d'autres modèles de monnaie sociale, principalement dans les pays occidentaux.

Cette vague de monnaies sociales se retrouve à l'échelle mondiale, se développant dans plus de cinquante pays depuis 1980.

Les crises tant sur le plan économique que environnemental et social auxquelles nous faisons face aujourd'hui dans un contexte de globalisation, ont accéléré le développement des monnaies sociales. Dans une interview, Patrick Viveret, économiste français affirme que *97% des transactions en monnaies « officielles » circulent dans les sphères spéculatives et seulement 3% dans l'économie réelle. Les monnaies locales circulent à 100% dans l'économie réelle* (Raux, 2011). En effet, les monnaies sociales sont une réponse originale et créative pouvant faire face à ces nouveaux défis en remettant le bien commun au centre des préoccupations de chacun.

2.2. Quatre générations de monnaies sociales

Au cours de la deuxième vague apparue dans les années 1980, nous pouvons distinguer quatre générations de monnaies sociales (Blanc et Fare, 2011).

Celles-ci se différencient quant aux rapports particuliers avec les autorités publiques et locales et quant à l'organisation monétaire. Il est à noter que les premières générations peuvent continuer d'exister parallèlement aux nouvelles générations.

La première génération de monnaies sociales a pour caractéristiques d'être formellement inconvertible en monnaie nationale ainsi que d'être très distante des collectivités locales et des pouvoirs publics, peu de partenariats sont noués. Les monnaies de cette génération sont mises en œuvre par des associations locales pour répondre à un besoin non satisfait par les services publics et les secteurs marchands. Ces échanges sont uniquement d'ordre non professionnel. Ces monnaies sont fortement utilisées dans les années 1980 et 1990 et l'idée a été exportée depuis le Canada vers d'autres pays. Par la suite, une période de désillusion et d'essoufflement général du mécanisme a fait diminuer leur utilisation suite à l'échec de certaines monnaies. Ces échecs sont le résultat de tentatives de fraude et de la perte de confiance qui en découle. Nous pouvons observer un regain de cette génération en période de crises économiques et sociales, comme c'est le cas avec les SEL en France depuis 2008.

La seconde génération prend son envol dans les années 1980 avec les « Time banks » aux Etats-Unis. Celle-ci se distingue par un appui renforcé de la part des communautés locales.

Les échanges se basent uniquement sur des services et la rémunération se comptabilise en unité de temps consacrée à la prestation du service. Tout comme la première génération, ces monnaies sont inconvertibles. Un autre exemple de cette génération est apparu dans les années 1995 au Japon, le Fureia Kippu¹. Il s'agit d'un système d'entraide comptabilisée répondant aux besoins de services des personnes âgées.

La troisième génération est caractérisée par la convertibilité des monnaies nationales en monnaies sociales et par ses objectifs économiques locaux. Elle a débutée en 1991 aux Etats-Unis avec l'Ithaca Hour².

La monnaie sociale est couverte par une réserve en monnaie nationale ce qui permet de contrôler les risques d'instabilité économique liés à l'émission. Une équivalence entre les deux monnaies pour permettre la conversion est fixée à l'avance.

Dans la plupart des monnaies de cette génération, la conversion en monnaie sociale est favorisée par un taux bonifié. La conversion des monnaies sociales en monnaies nationales n'est par contre pas toujours autorisée et lorsqu'elle l'est, des pénalités de sortie sont souvent appliquées afin de limiter les risques de reconversion. Ces monnaies sociales ont plus d'impact dans le monde socio-économique. Elles visent la consommation quotidienne et l'acceptation de la monnaie par les commerces locaux. Les consommateurs sont incités à orienter leur consommation de façon plus responsable, tournée vers l'économie solidaire. Des partenariats avec les entreprises et les services publics se créent.

Enfin, la quatrième génération a débuté dans les années 2000. Cette génération se manifeste par une plus grande préoccupation environnementale. Il s'agit d'une monnaie de fidélisation, permettant également de rétribuer des actions non reconnues dans le système marchand. Elle rapproche les collectivités locales, les acteurs économiques et les programmes nationaux afin de créer des partenariats financiers, de gestion et de logistiques. Un exemple de cette génération est la carte NU à Rotterdam.³

Nous observons à travers ces quatre générations que les collectivités locales semblent s'intéresser de plus en plus aux monnaies sociales.

¹ Cette monnaie sera expliquée dans la section 3 « Monnaies sociales à travers le monde ».

² Pour plus d'informations, consultez le site Internet des Ithaca Hours : <http://www.ithacahours.com>.

³ Des informations supplémentaires concernant la carte NU seront données dans le paragraphe 3.5. du chapitre 1.

Les autorités publiques semblent par contre peu s'y intéresser (Blanc et Fare, 2011). Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de dispositifs relativement récents et que le nombre d'utilisateurs reste encore assez limité.

2.3. Objectifs des monnaies sociales

Selon J. Blanc, trois motivations démarquent les monnaies sociales de l'organisation monétaire habituelle (Blanc, 2006c).

Tout d'abord, les monnaies sociales ont pour objectif de favoriser les transactions locales au sein d'un espace prédéfini. Cela permet de protéger l'économie locale contre les risques de déplacement des activités économiques. Il s'agit en effet de favoriser l'achat de produits et de services locaux avec des revenus tirés d'une production locale. Les monnaies sociales peuvent constituer un moyen de développement local.

Deuxièmement, elles ont pour but de favoriser l'échange plutôt que l'accumulation et la conservation de la monnaie. Cela peut être fait par des dispositifs de découragement de détention de la monnaie. Dans ce sens, nous reprenons l'idée de Silvio Gesell citée précédemment, qui consiste à faire payer un intérêt à celui qui détient de la monnaie sans l'employer (Derudder, 2012). Cette taxe incite les gens à utiliser leurs avoirs monétaires. Une autre méthode pour dynamiser l'échange est l'accès au crédit gratuit via une confiance mutuelle.

Enfin, la monnaie sociale transforme les pratiques de l'échange en revalorisant les relations interpersonnelles ainsi que les activités généralement non rémunérées et en modifie certaines règles marchandes. L'échange ne se fait plus comme un calcul intéressé promouvant l'intérêt individuel, mais est essentiellement basé sur la durée dans le temps, créant ainsi une relation d'échange durable entre les partenaires. Les monnaies sociales éloignent ainsi les échanges de la stricte logique marchande (Blanc, 2006a).

2.4. Légalité des monnaies sociales en Belgique

Les opérations de paiements et de transmissions de fonds sont des activités que la loi belge réserve exclusivement aux banques. La légalité des monnaies sociales émises par des associations en Belgique est donc remise en question.

La loi belge ne s'applique cependant pas aux instruments circulant dans un réseau limité de prestataires de biens et services (Echo, 2013). Les monnaies sociales sont considérées comme étant légales en Belgique lorsqu'elles sont échangées dans un réseau de commerçants bien délimité ou lorsqu'elles sont destinées à un éventail limité de biens et de services.

La Banque Nationale de Belgique (BNB) exige également que les monnaies sociales ne soient pas appelées des « monnaies », mais des « bons de soutien à l'économie locale ». Chaque billet doit comprendre la dénomination « bon de soutien » afin de se différencier de la monnaie officielle.

Vu le phénomène récent des monnaies sociales en Belgique et son nombre limité, la BNB traite jusqu'à présent chaque projet de manière individuelle et informelle. Les autorités suivent les évolutions générales des projets sur le terrain et des discussions pour une adaptation du cadre légal prennent doucement place.

D'autres aspects légaux concernant la fiscalité sont également remis en question quant à l'utilisation des monnaies sociales. Le cadre légal fiscal belge est peu adapté à l'établissement de monnaies sociales, ce qui crée des freins institutionnels nuisant au bon développement de celles-ci.

Premièrement, le paiement de la TVA lors d'échanges effectués en monnaies sociales est un sujet qui pose question. Une différence est établie entre les monnaies sociales convertibles en monnaies nationales et les monnaies sociales inconvertibles.

Tout prestataire échangeant des biens et des services contre une monnaie sociale convertible, est assujéti à la TVA, s'il s'agit de l'exercice d'une activité économique à titre onéreux, exécutée de manière indépendante et récurrente. La TVA devra être payée en euros et est soumise aux mêmes conditions que si les opérations étaient effectuées en euros. Par contre, les opérations effectuées par un prestataire en dehors de son cadre d'activité économique pour lesquels il n'est pas qualifié, ne sont pas soumises à la TVA (Financité, 2013a).

Lorsque les biens et services sont échangés contre des monnaies sociales non convertibles, la même règle que ci-dessus devrait s'appliquer.

Cependant, il est difficile de valoriser la valeur de l'opération en monnaie sociale étant donnée que celle-ci n'est pas liée à l'euro. Aucun cadre légal n'existe pour l'instant en réponse à cette question. En ce qui concerne les impôts, la même question se pose lorsque les monnaies ne sont pas convertibles. A ce jour, ces types de prestations sont considérés comme étant à titre gracieux, n'apportant pas de réel revenu économique (Echo, 2013).

Un second point qui pose question est le paiement des salaires en monnaies sociales. En Belgique, il est impossible de payer une part des salaires en monnaies sociales. La rémunération doit être payée dans la monnaie ayant cours légal en Belgique. La monnaie sociale peut néanmoins être utilisée comme avantage extra-légal ou comme titre cadeau. La rémunération des salaires en monnaie sociale mérite une réflexion particulière des pouvoirs publics car cela permettrait d'accroître l'intérêt des commerçants locaux ainsi que la taille des dispositifs (Financité, 2013a).

Enfin, la cumulation des allocations de chômage avec une activité effectuée au sein d'un réseau de monnaies sociales est également une situation qui n'est pas clairement définie par les autorités publiques. Les activités au sein d'un SEL sont considérées comme des activités bénévoles, rendant le cumul possible. Cependant, les échanges de biens et de services contre une monnaie convertible pourraient être considérés comme étant une activité professionnelle et sont dès lors incompatibles avec les allocations de chômage.

Bien que certains points aient déjà été éclairés, beaucoup d'interrogations concernant la légalité des monnaies sociales restent encore sans réponse. Un cadre légal adapté est essentiel afin d'acquérir la confiance des usagers dans ces monnaies sociales.

3. Monnaies sociales à travers le monde

Dans cette section, nous allons décrire cinq monnaies sociales existantes à travers le monde. Notre choix s'est porté sur ces cinq monnaies, chacune d'entre elles étant un exemple de réussite dont les impacts ont fait l'objet d'études scientifiques. Par la suite, nous identifierons les facteurs clés ayant permis le succès de ces monnaies.

Nous allons tout d'abord décrire le Palmas, monnaie sociale émanant du Nord-Est du Brésil. Cette monnaie a permis à une favela de se développer en incitant les habitants à orienter leurs dépenses à l'intérieur de la communauté et à ainsi favoriser l'économie locale. Notre source principale pour cette partie est le mémoire de Camille Meyer (2012), ayant analysé la création, le développement et l'évolution de cette monnaie.

Par la suite, nous décrirons la monnaie WIR, créée en 1934 en Suisse et qui continue à se développer parmi les petites et moyennes entreprises (PME) helvètes. Elle permet de stimuler les échanges entre les PME depuis 80 ans et serait une explication à la stabilité économique du pays.

La troisième monnaie que nous allons présenter est le Chiemgauer, monnaie régionale fondée en 2003 en Bavière par quelques étudiants encouragés par leur professeur. Par son biais, la région a pu se développer, comme nous allons le voir par la suite.

Ensuite, nous décrirons une monnaie intergénérationnelle japonaise, le Fureai Kippu. Elle répond au besoin de prise en charge des personnes âgées. Ayant vu le jour en 1995, cette monnaie-temps touche aujourd'hui une population de 1,8 million de personnes.

Enfin, nous exposerons le NU-Spaarpas, une monnaie lancée en 2002 à Rotterdam comme projet pilote sur une durée de 18 mois. C'est une initiative municipale qui vise à inciter les usagers à avoir un comportement favorable à l'environnement.

3.1. Le Palmas - Brésil

C'est dans le Conjunto Palmeiras, un quartier pauvre dans le Nord-Est brésilien près de la ville Fortaleza qu'a vu le jour Le Palmas. Les habitants de ce bidonville étaient des personnes expulsées des zones côtières se retrouvant privées de biens et services de première nécessité : pas d'accès aux égouts, à l'eau, à l'électricité, pas d'écoles ni d'autres services publics (Récit, 2010a).

En 1981, l'association des résidents de Conjunto Palmeiras s'est créée. Celle-ci a permis aux habitants de générer une forte identité locale et de faire valoir leurs droits auprès des autorités locales.

Peu à peu, leurs conditions de vie se sont améliorées : accès à l'eau potable, rattachement aux égouts, etc. Ces services engendraient cependant des coûts supplémentaires qui n'étaient pas payables par tous les habitants de cette favela. Les personnes qui s'étaient impliquées dans ces luttes se voyaient devoir quitter les lieux et se diriger vers la périphérie, faute de moyens.

La question s'est alors posée des raisons de leur pauvreté. Le problème majeur du Conjunto Palmeiras n'était pas que ses habitants ne disposaient pas de moyens financiers, mais bien que ces moyens n'étaient pas réinvestis au sein du quartier, ce qui engendra un appauvrissement de la région. De ce fait, il était primordial de trouver un moyen d'utiliser les capitaux des citoyens de manière locale en stimulant l'offre locale afin d'éviter la fuite vers l'extérieur. C'est avec cet objectif que s'est créée la Banco Palma (BP) en 1998.

La BP est une banque à logique citoyenne ayant trois caractéristiques clés (de Melo, 2010) : une gestion par la communauté, un système local intégré et une propre monnaie. Premièrement, cette banque est gérée et administrée par la communauté. Il s'agit d'un mouvement citoyen et ce sont les citoyens qui de ce fait se chargent de sa gestion.

Deuxièmement, cette banque est un système local intégré, c'est-à-dire qu'elle agit sur différents volets de la communauté. D'une part, son objectif est de stimuler l'offre de biens et services au sein de la communauté. D'autre part, la demande et surtout l'accès à l'offre sont également encouragés par le biais de crédits à la consommation.

Troisièmement, la BP bat sa propre monnaie, le Palmas. Cette monnaie locale est uniquement acceptée au sein de la communauté. Elle a permis de stimuler les achats locaux et ainsi d'éviter les fuites de capitaux.

La valeur d'un Palmas est égale à celle d'un Real, la monnaie nationale brésilienne. Tout Palmas émis a son équivalent en Real, gardé au sein de la BP sous forme de gage. La BP octroie deux types de crédits : des crédits à la production et des crédits à la consommation.

Les crédits à la production sont accordés aussi bien en Reais¹ qu'en Palmas, afin de permettre aux producteurs et aux commerçants dont les matières premières ne sont pas disponibles dans le quartier d'aller s'approvisionner ailleurs. La création de petites structures répondant aux besoins de biens et de services du quartier est fortement encouragée.

Les crédits à la consommation sont quant à eux accordés uniquement en Palmas, remboursables sans intérêt. L'utilisation d'une monnaie locale a permis de relocaliser les échanges et de faire fleurir le commerce à l'intérieur de Conjunto Palmeiras. En 2011, le nombre de Palmas en circulation s'élevait à 50.000² (Derudder, 2012).

En quatorze ans, de 1997 à 2011, le pourcentage des achats effectués au sein du quartier comparé aux achats réalisés en dehors du quartier s'est élevé de 20% à 93%. Cette monnaie a permis de développer le quartier et de renforcer la solidarité parmi les habitants.

L'utilisation du Palmas est bénéfique pour les utilisateurs puisqu'il renforce non seulement la qualité de vie des habitants de Conjunto Palmeiras, mais présente également un avantage économique de 5% sur le prix habituel grâce à une réduction accordée par les commerçants locaux.

Du point de vue des commerçants, le Palmas a permis l'accès à un crédit à des taux avantageux, l'assurance d'une clientèle locale et fidèle et une démonstration de leur soutien quant à cette dynamique locale. Seuls les commerçants ont la possibilité de reconvertir les Palmas récoltés en Reais.

Lors de ses débuts, la BP disposait de 2.000 Reais³ reçus d'une ONG. Depuis 2005, un accord avec la Banco de Brasil a été conclu, augmentant ainsi les fonds disponibles pour la BP. En 2012, l'équivalent de plus de €1,2 millions était en circulation dans le réseau Palmas.

¹ Reais est le pluriel de Real.

² 50.000 Palmas = €16.535.

³ 2.000 Reais = €662.

La création de l'Institut Palmas en 2003, servant à déceler des ressources financières ainsi qu'à diffuser la méthodologie utilisée par la banque, a également servi de base au déploiement de systèmes similaires au Brésil ainsi qu'à l'étranger. A ce jour, il existe plus de 70 communautés brésiliennes ayant créé une structure semblable.

3.2. Le WIR - Suisse

Cette monnaie suisse a vu le jour en 1934, suite à la crise économique et monétaire des années 1930. Le besoin d'une monnaie utilisée parallèlement au franc suisse s'est fait ressentir suite aux problèmes de liquidités auxquels les petites et moyennes entreprises étaient confrontés (Lietaer et Kennedy, 2008). Certains hommes d'affaires ont décidé de se mettre en réseau afin de comptabiliser leurs dettes et créances à un endroit centralisé. Cette monnaie est entièrement scripturale et fonctionne sous forme de comptes de compensation. De cette manière, ils ne devaient plus avoir autant recours aux banques pour subvenir à leurs besoins en fonds de roulement. Leurs besoins de cash s'en voyaient diminués et la cohésion entre les entreprises renforcée.

Le nom « WIR » vient de l'allemand « Wirtaschaft Ring » ce qui signifie « cercle économique », mais également du pronom « wir », « nous ». La valeur d'un WIR est égale à celle du franc suisse. Une transaction au sein du réseau peut se faire en deux monnaies différentes : en WIR d'une part et en franc suisse d'autre part. Le vendeur est libre de déterminer quelle partie de la somme due il souhaite recevoir en chacune de ces monnaies. Il n'est pas obligatoire de se faire uniquement payer en monnaie WIR, ce qui permet de garder des liquidités en cas de besoin d'approvisionnement en dehors du cercle des coopérateurs.

La coopérative suisse, dont le siège central est situé à Bâle, a vu son réseau s'étendre et atteint dès à présent plus de 60.000 PME, ce qui revient à près d'un tiers de l'ensemble des PME suisses. Depuis quatre-vingt ans, le réseau ne cesse de se développer, attirant de plus en plus d'usagers.

Il existe trois méthodes d'acquisition du WIR. La première méthode est de s'en procurer en effectuant des ventes auprès des commerçants faisant partie du réseau. Il est possible d'obtenir un emprunt en WIR à des taux avantageux.

La dernière méthode consiste à échanger des francs suisses contre des WIR. L'inverse est également possible, bien qu'une taxe sera due dans ce cas là.

Le professeur américain J. Stodder a réalisé une étude démontrant l'effet contra-cyclique du WIR face à la monnaie conventionnelle. Selon le professeur T. Studer (2000), de l'université de Bâle, cette étude mène à une conclusion surprenante : *(...) loin de représenter un facteur de perturbation pour la politique monétaire nationale, le crédit créé par le WIR fonctionne comme un support pour les politiques de la Banque nationale suisse dans la poursuite de ses objectifs de politique monétaire.*

La stabilité économique helvète serait due à cet outil monétaire. Ceci s'explique par le fait que, durant les périodes de prospérité économique, les marchandises se vendent plus facilement et la monnaie conventionnelle est dès lors préférée. A l'inverse, lors d'une période de récession économique, les commerçants sont plus enclins à accepter des paiements en WIR afin d'assurer l'écoulement de leurs marchandises. Le WIR a donc un effet stabilisateur sur l'économie suisse.

Selon le communiqué du boucllement annuel de 2013, *Les participantes WIR et les participants WIR ont généré, durant l'exercice 2013, un chiffre d'affaires WIR de 1,43 milliard de CHW.* (Banque WIR, 2014)

3.3. Le Chiemgauer - Allemagne

C'est en 2003 que le Chiemgauer a vu le jour en Bavière, dans le Sud-Est de l'Allemagne. Christian Gelleri, professeur à l'école Waldorf à Prien, ainsi que six de ses étudiants ont pris l'initiative de créer cette monnaie locale.

Le but initial de cette initiative était de récolter des fonds pour la construction d'un ensemble sportif au sein de l'école. Les principaux utilisateurs de la monnaie étaient les parents des élèves. Dès à présent, plus de 800 entreprises et commerçants acceptent et échangent les Chiemgauers. La monnaie fait partie du RegioNetzwerk, le réseau allemand des monnaies régionales (Récit, 2010b).

Le Chiemgauer existe sous deux formes : sous forme scripturale, ressemblant à des bons ou des billets d'une valeur de 1, 5, 10 et 20, et sous forme électronique, l'e-Chiemgauer, existant depuis fin 2006.

Afin de stimuler l'utilisation de cette monnaie locale auprès des commerçants et entrepreneurs locaux, un espace publicitaire leur est proposé à prix avantageux dans des revues et journaux locaux, payables en Chiemgauer. Il est également permis de rémunérer de manière partielle ses employés avec cette monnaie (Lietaer et Kennedy, 2008).

Les Chiemgauers s'obtiennent dans une centrale d'échange et ce uniquement en échange de monnaie conventionnelle. 3% de la valeur échangée sont offerts en supplément, c'est-à-dire que nous obtenons 103 Chiemgauers pour €100. Ces 3% seront versés à une association de la région, choisie par celui qui échange ses euros. Ceci permet de susciter un plus grand intérêt pour les associations locales auprès des usagers. Il est également possible de changer ses Chiemgauers contre des euros, mais une taxe de 5% est dès lors due.

Afin d'éviter la thésaurisation¹ et d'encourager l'échange, un principe de fonte², consistant à dévaluer la monnaie avec le temps, est appliqué à cette monnaie. Un timbre doit être rattaché trimestriellement au bon pour qu'il préserve la même valeur. La valeur de ce timbre équivaut à 2% de la valeur faciale du bon. Grâce à cela, les Chiemgauers ont une vitesse de circulation près de 6 fois plus élevée que celle de l'euro, augmentant ainsi le pouvoir d'achat des usagers (Lietaer et Kennedy, 2008).

A la mi 2008, la valeur des Chiemgauers mis en circulation égalait les €250.000 et ceux-ci ont généré un chiffre d'affaire annuel de €3.800.000 sur l'économie régionale. En 2012, le montant en circulation avait doublé atteignant €500.000 (Derudder, 2012). Les banques locales ont donné une crédibilité symbolique à la monnaie et ont offert des structures tels que des comptes bancaires et des moyens de paiement électroniques pour les usagers des Chiemgauers.

¹ La thésaurisation se définit comme étant l'accumulation de richesses. Les monnaies sociales ont comme objectif de lutter contre la thésaurisation en promouvant la dynamisation des échanges.

² Ce principe sera expliqué dans le chapitre 3.

3.4. Le Fureia Kippu - Japon

Le Fureai Kippu, « billet d'amitié » en japonais, est un système de monnaie sociale visant à travailler pour le bien commun.

En 1991, le fondateur de ce système, Tsutomu Hotta, décida de s'investir corps et âme pour l'aide aux personnes âgées. La population des plus de 65 ans est en effet très élevée dans ce pays. Il créa l'institut Sawayaka Fukushi, une fondation de bien-être qui a permis la mise en place du système Fureai Kippu en 1995 (Lietaer et Kennedy, 2008). Ce système a rapidement pris son envol suite au désarroi engendré par le tremblement de terre à Kobe cette même année.

Le Fureai Kippu est un système modifiant l'essence même de l'échange en favorisant les liens sociaux. Cette monnaie est totalement informatisée et décentralisée. L'objectif visé par cette monnaie est de promouvoir le service et l'aide aux personnes âgées, grâce à une entraide intergénérationnelle. Le Fureai Kippu porte moins d'importance à l'aspect local du système. Une heure d'aide équivaut à une unité de temps.

Les crédits peuvent être transférés entre les membres du réseau afin d'en faire profiter leurs proches qui pourront à leur tour faire appel à de l'aide. Il est également possible d'épargner les kippus et d'en faire usage ultérieurement.

Le Fureai Kippu comprend plusieurs sous-systèmes au niveau national. Ces systèmes se différencient dans leur proportion d'utilisation du kippu et de la monnaie conventionnelle. En effet, les parts relatives d'utilisation de chacune des monnaies varient. Au sein de la société japonaise, il est parfois peu concevable d'accepter de l'aide d'une personne extérieure au cercle familial. En effectuant une part du paiement, ne serait-ce que symbolique, en monnaie conventionnelle, l'aide apportée en devient acceptable aux yeux de chacune des parties. Les utilisateurs de ce système préfèrent toutefois être aidés par des personnes acceptant d'être rémunérées en kippu, car la philosophie sous-jacente implique une relation personnelle qui s'en voit totalement transformée. Le Fureai Kippu concerne 1,8 million de japonais et répond à des besoins non pris en compte par l'assurance nationale maladie et invalidité.

3.5. Le NU-Spaarpas - Pays-Bas

Le NU-Spaarpas est un projet pilote qui a été lancé à Rotterdam en 2002 pendant une durée de 18 mois. C'est une initiative de la ville de Rotterdam qui a formé un partenariat public/privé avec la coopérative Rabobank et la fondation Stichting points.

Le NU-Spaarpas est une carte de fidélité durable qui permet aux utilisateurs de gagner des points grâce à l'achat de produits et services chez les commerçants faisant partie du réseau. Tous les produits sont récompensés par des points. L'achat de produits durables est toutefois récompensé par quatre fois plus de points qu'un autre produit. Il est également possible de gagner des points en triant ses déchets à la déchèterie. Ces points peuvent ensuite être échangés contre des produits durables dans les magasins du réseau, des tickets journaliers de transports en commun, des entrées de musées ou peuvent également être affectés à une ONG. La carte à puce fonctionne comme un système proton.

Plus de 10.000 ménages, une centaine de magasins ainsi que des services municipaux ont participé au projet et 140.084 points ont été échangés.

D'après les résultats, les usagers de la carte NU se sont rendus trois fois plus souvent au centre de tri des déchets que la moyenne des habitants de Rotterdam. La carte a donc contribué à une meilleure gestion des déchets dans la ville de Rotterdam (Pre-waste, 2012).

Le projet a pris fin neuf mois avant la fin officielle pour des raisons politiques suite à un changement de majorité.

3.6. Les facteurs de succès

Une première constatation est la situation socio-économique et culturelle dans laquelle ces monnaies se sont développées. Qu'il s'agisse d'une réaction face à une crise - telle que l'apparition du WIR en 1934 -, ou à un désastre naturel - tel le Fureia Kippu au Japon -, il est important de mettre l'apparition des monnaies dans leur contexte. Le Palmas a également vu le jour suite à une délocalisation forcée, ayant engendré un besoin de recréer une identité locale. Bien qu'une situation de crise ne soit pas indispensable à la mise en place d'une monnaie sociale, il est à noter que celle-ci peut être un élément déclencheur stimulant une réaction et une volonté citoyenne de se mobiliser.

Un second élément paraissant essentiel à un ancrage adéquat de la monnaie au sein de la population visée est le sentiment d'appartenance et d'implication généré dès le départ auprès de la monnaie. Une communication visant la conscientisation et l'intérêt de chacun mènera à un appui solide de la part des futurs usagers. Une écoute attentive ainsi qu'un dialogue prennent tout leur sens dans ce genre d'initiatives citoyennes. Ces dialogues doivent avoir lieu dès le début afin de déterminer les objectifs de la monnaie correspondants aux besoins locaux. Les caractéristiques de ces monnaies peuvent être tant d'ordre économique - tel le Palmas où le besoin de crédit à la consommation s'est fait ressentir -, que social - tel que le Fureia Kippu - ou encore environnemental - tel que le NU-Spaarpas.

Le soutien des banques et des autorités locales représente également un facteur contribuant au succès de ces monnaies. Les banques et les autorités locales assurent une crédibilité au système en reconnaissant la monnaie, ce qui inspire une confiance auprès des usagers.

Enfin, l'instigateur d'une monnaie, étant au cœur de son développement, doit être entreprenant, convaincant et proche des citoyens concernés afin de mener son projet à bien.

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES PARTIES PRENANTES D'UNE MONNAIE SOCIALE

D'après la définition de R.E. Freeman (1984, p.46), *une partie prenante est un individu ou groupe d'individus qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels*. Nous avons constitué cinq groupements étant affectés par ou affectant les objectifs des monnaies sociales : les prestataires, les usagers, la communauté, les institutions de finance solidaire et les pouvoirs publics. Nous décrirons les avantages et inconvénients qu'impliquent les monnaies sociales pour chacune des parties prenantes dans le chapitre 4 « Analyse critique du point de vue des différentes parties prenantes ».

En ce qui concerne les institutions de finance solidaire, nous nous focaliserons plus particulièrement sur la société coopérative Crédal, cette coopérative ayant établi une collaboration avec deux monnaies sociales en Belgique.

1. Les prestataires

Les prestataires sont des commerçants et des artisans, professionnels ou non, faisant partie du réseau d'une monnaie sociale. Ils offrent des biens et services aux usagers du réseau en contrepartie de cette monnaie. Dépendant du système, ces biens et services peuvent être d'ordre professionnel et/ou privé. Habituellement, une convention est signée avec les instigateurs de la monnaie afin de valider leur adhésion au système.

2. Les usagers

La monnaie sociale est utilisée par les usagers en échange d'un bien ou d'un service fourni par un prestataire. Les usagers peuvent acquérir de la monnaie sociale par différents biais : la conversion de monnaie nationale en monnaie sociale, par des crédits ou par l'accomplissement d'un comportement valorisé par le système.

3. La communauté

Par le terme « communauté », nous entendons l'ensemble des personnes faisant partie du territoire dans lequel une monnaie sociale est émise.

Bien que tous les membres de la communauté n'adhèrent pas à la monnaie sociale, ils bénéficient tout de même de certaines répercussions des dispositifs.

4. Les pouvoirs publics

Comme cité dans l'encyclopédie du Larousse (2009), les pouvoirs publics sont *l'ensemble des autorités qui assurent la conduite de l'Etat*.

Ceux-ci forment également une partie prenante dont il est important de tenir compte, car leur soutien peut devenir un élément essentiel au développement ainsi qu'à la pérennité des monnaies. Un manque de reconnaissance officielle peut amener les dispositifs de monnaies sociales à rester dans l'ombre (Blanc et Fare, 2011).

5. Les institutions de finance solidaire, appliqué au cas de Crédal

Les institutions de finance solidaire comprennent l'ensemble des organisations financières ayant des objectifs à plus-value sociale et sociétale. Celles-ci peuvent collaborer avec une monnaie sociale en mettant à profit la monnaie nationale récoltée par le système au sein de leur propre organisation. Une collaboration de ce genre semble évidente, ces deux types d'organisations ayant les mêmes aspirations sociales. Comme mentionné plus haut, notre analyse se portera sur la coopérative Crédal.

Crédal SC/SCRL-FS est une société coopérative de crédit alternatif active dans le secteur de l'économie sociale, octroyant des crédits à celles et ceux n'ayant pas accès au crédit bancaire. Cette coopérative à finalité sociale a vu le jour en 1984, dans le contexte de l'Apartheid. En effet, certains épargnants des banques « classiques », voyant leur argent utilisé pour soutenir directement ou indirectement les dirigeants sud-africains de l'époque, ont décidé de sortir leurs épargnes de ces banques afin d'arrêter le soutien de ce régime. La transparence ainsi que l'investissement dans les valeurs qui leur sont chères sont devenus primordiaux (Crédal, 2014a).

Crédal se veut promoteur d'une société plus juste et solidaire, et ce surtout en ce qui concerne l'utilisation de l'argent. Pour ce faire, la coopérative s'est annexée de trois asbl¹ au cours de son développement afin de préserver la transparence entre les différentes activités de Crédal.

¹ Ces trois asbl sont Crédal asbl, Crédal Plus asbl et Crédal Entreprendre asbl. Chacune d'entre elles n'est pas reliée à un pôle spécifique. Ce détail n'est toutefois pas d'une grande importance dans le cadre de cette étude.

Active en Wallonie et à Bruxelles, le siège principal se situe à Louvain-la-Neuve, dans le Brabant-Wallon. Quatre antennes situées à Bruxelles, Namur, Liège et Charleroi forment avec le siège principal l'ensemble des bureaux de Crédal. Le groupe est actuellement composé de 43 personnes.

En décembre 2013, l'ensemble des fonds placés dans la coopérative Crédal s'élevait à €24.384.441 (Credal, 2014b). La majorité de ces fonds est constituée de parts de coopérateurs. Crédal propose aux personnes physiques et morales une souscription à des parts de la coopérative pour devenir coopérateur de Crédal comme moyen de placement. Chaque coopérateur est invité à participer activement aux projets soutenus par Crédal et a un droit de vote à l'Assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ».

Le dividende est déterminé chaque année par l'Assemblée générale en fonction des résultats de la coopérative. Il est décidé en fonction du taux d'inflation basé sur l'indice santé, mais reste compris entre 1,5% et 2,5%. L'indice santé se base sur l'indice des prix à la consommation en excluant le tabac, l'alcool, l'essence et le diesel. La soustraction de ces quatre produits dans le calcul du taux d'inflation conforte les valeurs prônées par Crédal. Le nombre de coopérateurs en 2013 s'élevait à 2.052 avec des parts d'une valeur totale de €19.917 171.

Credal s'engage à ce que minimum 80% des fonds de la coopérative soient dédiés à des crédits. Ce taux est largement dépassé, étant de 96% en 2013. Les crédits octroyés par Crédal sont des crédits qui financent des projets porteurs de développement social et d'innovation. Ils en témoignent dans leurs statuts: *Favoriser le développement de projets qui engendrent des changements de société, projets menés par des groupes ou personnes qui placent l'économie au service de l'homme et de la solidarité, et permettre l'accès à du financement adapté à des personnes en situation d'exclusion bancaire.* (Credal, 2014c)

Credal octroie trois types de crédits : les crédits solidaires, les microcrédits professionnels et les microcrédits personnels. L'ensemble des crédits proposés par Crédal permet de financer des projets ayant un impact sociétal positif, tout en offrant un taux d'intérêt raisonnable et adapté à la capacité d'emprunt du client.

Crédal émet une volonté de proximité avec ses clients afin de cerner au mieux leurs besoins. Ainsi, avant l'octroi de chaque crédit, Crédal rencontre le client afin d'établir une relation de confiance. Par la suite, une analyse financière, une analyse de risque ainsi qu'une analyse du caractère social du projet sont établies. Ces analyses définiront les conditions de prêts et les taux d'intérêts fixés dès le départ par le biais d'un contrat.

Crédal, ayant les mêmes aspirations sociales que les initiatives de monnaies sociales, soutient certains de ces projets développés en Belgique. Des collaborations avec l'Epi lorrain et l'Eco Iris sont d'actualité.¹

¹ Ces collaborations seront développées dans le chapitre 4 « Analyse critique du point de vue des différentes parties prenantes ».

PARTIE II : APPORT ANALYTIQUE

La deuxième partie de cette étude sera consacrée à l'apport analytique. Grâce à nos apprentissages acquis dans la première partie, nous pouvons dès à présent analyser les monnaies sociales existantes en Wallonie et à Bruxelles. Cette analyse sera réalisée dans le chapitre 3 de cette étude.

Dans le chapitre suivant, nous analyserons les intérêts qu'ont ces monnaies sociales pour les différentes parties prenantes.

Enfin, dans le chapitre 5, nous aborderons les difficultés auxquels ces dispositifs de monnaies sociales font face au cours de leur développement et nous tenterons d'établir certaines pistes de solutions afin d'y remédier.

CHAPITRE 3 : MONNAIES SOCIALES EN WALLONIE ET A BRUXELLES

Afin de procéder à une analyse des différentes monnaies sociales en Wallonie et à Bruxelles, nous avons dressé une liste de critères permettant d'établir un tableau comparatif entre les différentes initiatives. Suite à nos lectures de J. Blanc, et plus particulièrement celle de « Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales » (Blanc, 2009), nous en avons ressorti les critères les plus pertinents afin d'établir une analyse la plus complète possible.

Dans un premier temps, nous décrirons les neuf critères formant notre grille d'analyse. Sur cette base-là, nous explorerons les monnaies déjà mises en place en Wallonie et à Bruxelles. Ces monnaies sont au nombre de cinq. Enfin, nous parcourrons également quelques initiatives récentes qui germent dans nos contrées.

Avant toutes choses, il est important de mentionner l'asbl Réseau Financité, qui est largement présente dans le développement des initiatives de monnaie sociale en Wallonie et à Bruxelles. Cette asbl, anciennement appelée le Réseau Financement Alternatif (RFA), a été créée en 1987 dans le but de promouvoir la finance éthique et solidaire.

Ce réseau est composé de citoyens et d'organisations voulant plus de responsabilité et de solidarité dans les rapports avec l'argent. Le Réseau Financité regroupe plus de 70 associations belges. L'asbl incite et sensibilise le public à investir et à agir de manière éthique en finance en émettant des réflexions quant à leur responsabilité dans les rapports à l'argent. De plus, elle développe des nouveaux outils et mécanismes en matière de finance éthique. De multiples groupes locaux de Financité sont présents en Wallonie et à Bruxelles. Ces groupes réunissent les citoyens désirant mettre en place des actions concrètes comme la mise en place d'une monnaie sociale, ils les informent, mettent des personnes à leur disposition et leur apportent une aide logistique et financière. C'est dans ce cadre que le Réseau Financité apporte son soutien au développement des monnaies sociales en Belgique francophone.

De plus, Financité tente d'avoir un impact sur les acteurs gouvernementaux en faisant du lobbying auprès des responsables du secteur financier, des syndicats et des politiciens (Financité, 2014a).

1. Critères d'analyse

Les neuf critères que nous utiliserons afin d'analyser les différentes monnaies en Wallonie et à Bruxelles seront expliqués dans cette section. Ces neuf critères sont les objectifs, la nature des biens et services échangés, la taille, les usagers, l'émission, les conditions de circulation, la convertibilité, la gouvernance interne et la gouvernance externe.

Les objectifs

Le premier critère sur lequel nous baserons notre analyse est l'objectif de la monnaie sociale. Une monnaie sociale se définit à travers trois objectifs de base : la localisation des échanges, la dynamisation des échanges et la transformation de la nature des échanges (Blanc, 2009). Toutefois, d'autres objectifs peuvent compléter les objectifs de base tels que l'encouragement à une consommation plus durable, plus écologique ou encore l'encouragement à l'entraide.

La nature des biens et services échangés

Les monnaies sociales diffèrent également selon les biens et services échangés. La nature de ceux-ci a des conséquences sur le comportement des usagers.

Plus les biens et services échangés à l'intérieur du réseau de la monnaie sociale sont substituables par des biens et services de l'économie externe, plus le risque d'un comportement opportuniste est grand (Blanc, 2009). En effet, les utilisateurs peuvent dès lors comparer les prix et choisir le moyen de paiement qui leur est le plus favorable économiquement, ce qui les éloigne de l'un des objectifs de base, la modification de l'essence même de l'échange. Les biens et services inaccessibles dans l'économie externe échappent cependant entièrement à ce risque et favorisent la relation interpersonnelle des échanges et la redynamisation locale de ceux-ci. Pour cette raison, certains types de monnaies sociales refusent que les membres échangent des biens et services directement en lien avec leur profession.

La taille

La taille du dispositif est un critère important car celui-ci influencera les conditions de viabilité et les enjeux politiques. La taille se définit par le nombre d'utilisateurs, de particuliers et de professionnels de la monnaie sociale. Elle doit être suffisamment grande afin d'atteindre les objectifs de base de la monnaie. En effet, un dispositif de faible taille aura peu d'impact sur la relocalisation et la dynamisation des échanges.

Toutefois, une taille trop importante risque d'aller à l'encontre de l'objectif premier des monnaies sociales, qui est de relocaliser les échanges. Ce risque sera discuté plus largement dans le chapitre 5 « Difficultés et pistes de solutions au développement des monnaies sociales en Wallonie et à Bruxelles ».

Les usagers

Le quatrième critère est le type d'utilisateurs. Nous pouvons en distinguer deux : les usagers territoriaux et communautaires (Blanc, 2009). Les usagers faisant partie d'un dispositif territorial ont accès à la monnaie sociale parce qu'ils habitent sur le territoire spécifique et délimité par le dispositif. Les usagers appartenant à un dispositif communautaire ont accès à la monnaie sociale en devenant membre du dispositif et ne sont pas contraints par des limites territoriales.

L'émission

Les conditions d'émission permettent également de distinguer les différents dispositifs. Il existe deux types d'émission et ceci nous permet de distinguer les monnaies complémentaires des monnaies multilatérales (Blanc, 2009).

Les monnaies complémentaires sont émises par une instance de façon centralisée. Elles sont distribuées aux adhérents précédemment aux échanges. La distribution se passe soit par des dons, soit par la conversion de monnaie nationale en monnaie sociale, soit par crédit. Les monnaies multilatérales sont quant à elles émises de façon décentralisée, après les échanges. Ceci implique l'utilisation de monnaie scripturale à solde global nul, car l'échange est à la base même de l'émission monétaire. Le choix des conditions d'émission a des conséquences sur les coûts des dispositifs.

Les conditions de circulation

Afin de susciter l'intérêt des monnaies sociales, un incitant peut être mis en place lors de l'échange. Des taux de change avantageux peuvent être appliqués afin d'encourager l'échange de monnaie nationale en monnaie sociale.

D'autre part, le principe de fonte évoqué par Silvio Gesell incite à la dynamisation de l'échange.

Ce principe consiste à taxer non pas les personnes étant en besoin d'argent, mais bien celles qui en détiennent et qui ne l'utilisent pas. En cas de non-utilisation de la monnaie, les détenteurs doivent s'acquitter d'une taxe, applicable sous forme de timbres à coller sur les billets. Ce système permet une circulation plus rapide de la monnaie et incite donc à la dynamisation de l'échange de celle-ci. Une monnaie comprenant ce principe de fonte se dit être une « monnaie fondante ». Les termes « démurage » et « oxydation » font également référence au principe de fonte.

La convertibilité

Les liens entre les monnaies conventionnelles et les monnaies sociales sont variables. Certaines monnaies sociales sont convertibles en monnaie nationale, partiellement ou totalement, tandis que d'autres ne le sont pas.

Une convertibilité rendue difficile voire impossible renforce deux des trois objectifs majeurs d'une monnaie sociale, c'est-à-dire la localisation et la dynamisation des échanges (Blanc, 2009, p. 564). En effet, les utilisateurs se voient contraints d'effectuer des dépenses à l'intérieur du système avec la monnaie sociale récoltée. Cette inconvertibilité mène toutefois à un coût d'opportunité à l'entrée, qui risque de freiner des membres potentiels.

Afin de ne pas être restrictif en imposant une inconvertibilité totale, certains systèmes permettent le changement de monnaie sociale en monnaie nationale en imposant une taxe de sortie, également nommée taxe de rédimage. Cette taxe varie entre 2 et 5% du montant échangé afin de dissuader les usagers à quitter le système et de les inciter à dépenser leur monnaie sociale à l'intérieur du réseau (Financité, 2013a). Les recettes liées à cette taxe permettent à l'organisation émettant la monnaie de couvrir ses frais de gestion. Le taux de rédimage permet également de contrôler la masse monétaire en circulation en faisant varier celui-ci. Une augmentation du taux de rédimage dissuadera les usagers à reconvertir leur monnaie locale et permettra ainsi une plus grande quantité de monnaie locale en circulation, alors qu'une diminution de ce taux aura l'effet inverse. Ce taux peut néanmoins être considéré comme un frein à l'adhésion pour les professionnels.

La convertibilité peut également n'être possible que pour les commerçants et non pour les particuliers. Ce choix revient aux instigateurs des monnaies sociales.

La gouvernance interne

Ce critère comprend les processus décisionnels internes. L'analyse de ceux-ci permet une meilleure compréhension du fonctionnement de la monnaie sociale. Pour les monnaies analysées dans le cadre de cette étude, la participation des membres du réseau semble prôner. Le degré d'implication des citoyens peut cependant varier d'une monnaie à l'autre, ce qui nous mène à considérer ce point dans notre analyse.

Une asbl est constituée de membres adhérents et de membres effectifs. Ces deux catégories de membres forment ensemble les utilisateurs du réseau. Chaque usager d'une monnaie est membre adhérent de l'association. Toutefois, selon les textes de loi, seuls les membres effectifs ont un droit de vote durant l'Assemblée générale.

La gouvernance externe

Les relations entre les instigateurs d'une monnaie et les pouvoirs publics sont également source d'information quant à la stabilité du fonctionnement de la monnaie. Un soutien des autorités publiques assure une situation plus pérenne à la monnaie. Les soutiens des pouvoirs publics, lorsqu'il y en a, sont d'ordres divers : financiers, logistiques, intégrés dans des politiques publiques, etc.

La taille d'une monnaie risque d'être un facteur déterminant du degré d'implication des autorités publiques, celles-ci s'y intéressant afin d'assurer leur propre souveraineté monétaire.

2. Monnaies sociales déjà mises en place

Cinq dispositifs de monnaies sociales en Wallonie et à Bruxelles sont déjà implantées : l'Epi lorrain, le Valeureux, la Minuto, l'Eco Iris et les SEL. Les autres monnaies sont encore en cours de développement. Nous analyserons ces cinq types de monnaies à travers les neuf critères décrits ci-dessus. Le tableau 1, se situant à la fin de cette section, reprend les différentes caractéristiques de ces monnaies.

2.1. L'Epi lorrain

Née d'une longue réflexion citoyenne et lancée en juin 2012, l'Epi lorrain est une monnaie complémentaire s'établissant dans la zone de la Lorraine belge, constituée du pays d'Arlon et de la Gaume. Cette monnaie a été créée par les citoyens s'intéressant à la mutualisation de productions fermières. Suite à ces réflexions, il leur a semblé essentiel de se distancier de l'euro afin d'éviter la spéculation alimentaire.¹ La création d'une monnaie sociale leur semblait un outil idéal (Bodeux, 2013).

La monnaie circule sous la forme de bons de soutiens ayant différentes valeurs de 1, 5, 10, 20 et 50. Les bons de soutiens sont sécurisés grâce à un hologramme représentant le logo de l'Epi ainsi qu'une numérotation. Chaque Epi correspond à la valeur de €1 (Financité, 2013b).

¹ Information recueillie lors d'un entretien téléphonique avec F. Urbain, le 2/07/2014.

Afin de rester dans la logique de soutien à l'économie locale, les instigateurs de l'Epi ont décidé de réinjecter les euros récoltés au sein de Crédal sous forme de parts de coopérateurs. De cette manière, les euros investis sont utilisés deux fois, sous forme d'Epi et sous forme d'octroi de crédits. De plus, ils permettent à des activités locales de recourir à des micro-crédits. Cette collaboration sera détaillée par la suite.

Les objectifs

Plusieurs objectifs sont compris dans le lancement de l'Epi. Premièrement, il s'agit d'une volonté de promouvoir le développement de l'économie locale. L'utilisation des Epis, ayant une étendue limitée, permet d'assurer la réinjection de cette monnaie au sein de la Lorraine belge. Ceci engendre un recours plus important aux agriculteurs, commerçants et associations de la région (Epi Lorrain, 2014). Les grandes enseignes ne font pas partie du réseau. Les circuits courts sont de ce fait encouragés grâce aux Epis. Des valeurs écologiques trouvent également tout leur sens au sein de ce système car consommer de manière locale permet de diminuer l'empreinte écologique.

De plus, l'objectif de cette monnaie est aussi de rendre les citoyens plus conscients des enjeux de la finance. Face aux nombreuses crises monétaires auxquelles nous sommes confrontés¹, les monnaies peuvent apporter quelques solutions positives comme nous le verrons dans le chapitre 4 « Analyse critique du point de vue des différentes parties prenantes ».

La nature des biens et services échangés

Les biens et services échangés en Epis lorrain sont fortement diversifiés. Ceux-ci relèvent prioritairement des secteurs de l'alimentation, du logement, du transport, des services comptables, de la santé et de la culture. La plupart de ces biens et services sont substituables par des biens et services de l'économie externe.

La taille

Le réseau de l'Epi comporte à ce jour une centaine de producteurs, commerçants, artisans et associations. Un annuaire complet des prestataires participants est disponible sur le site Internet de l'Epi lorrain.

¹ La Banque mondiale a comptabilisé 96 crises bancaires et 176 crises monétaires entre 1975 et 2007 (Liettaer et Kennedy, 2008, p. 207).

Ces prestataires ont signé une convention¹ avec l'asbl l'Epi lorrain. Il est à noter que les grandes enseignes ne peuvent pas entrer dans ce réseau. Le nombre de consommateurs avoisine les 300 personnes et 35.000 Epis sont actuellement en circulation².

Les usagers

Les usagers doivent être membre de l'asbl l'Epi Lorrain. Ceux-ci ne doivent cependant pas nécessairement être originaire de la Lorraine belge. Les usagers sont donc de type communautaire.

L'émission

La valeur d'un Epi équivaut à celle de €1. Il existe dix comptoirs de change où il est possible de se procurer cette monnaie locale. L'Epi est une monnaie complémentaire car l'échange d'euros en Epis précède l'utilisation de ceux-ci.

Les conditions de circulation

Dès la deuxième année, une cotisation est due. Celle-ci s'élève à €5 pour les particuliers et à €20 pour les professionnels ainsi que pour les personnes morales. Une carte d'adhésion est fournie et doit être présentée lors d'un échange d'euros en Epis. Il n'y a pas d'incitant à l'entrée et le principe de fonte n'est pas d'usage. Le montant minimum à échanger est de €20.

La convertibilité

Seuls les prestataires de biens et services ont la possibilité de changer les Epis récoltés en euros. Toutefois, un taux de rédimage de 3% s'applique afin de décourager ce mouvement. Ce montant est utilisé pour les frais de fonctionnement de l'asbl.

La gouvernance interne

Tous les membres du réseau sont des membres effectifs de l'asbl et possèdent de fait un droit de vote lors de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est composée de trois collèges : le collège des usagers, le collège des prestataires et le collège des associations.

¹ Cette convention se trouve dans l'annexe I.

² Information recueillie lors d'un entretien téléphonique avec F. Urbain, le 2/07/2014.

La gouvernance externe

L'asbl bénéficie de subsides de la Région wallonne lui permettant de rémunérer deux personnes à temps plein. De plus, elle perçoit également une aide financière de la Province du Luxembourg ainsi que de la commune de Meix. Le groupe Financité apporte une aide dans le domaine juridique et dans le domaine de la communication.

2.2. Le Valeureux

Fin de l'année 2013, un nouveau mouvement citoyen, *La Ceinture Aliment Terre liégeoise*, a pris forme afin de mettre en place une monnaie sociale en région liégeoise pour réorienter la consommation alimentaire. Cette monnaie portera le nom de « Valeureux ». Le nom vient de « la mise en valeur », c'est-à-dire du fait de passer de la notion de propriété des objets à la notion d'usage. Les prestataires cibles sont les commerces locaux bios et les groupes d'achats en commun. A côté de cela d'autres commerces non-alimentaires ont également accès au Valeureux. La monnaie sociale a été lancée le 14 juin 2014.

Les objectifs

Les objectifs du Valeureux sont multiples. Il vise à relocaliser les échanges et les circuits courts, à réorienter les consommations des usagers vers des consommations socialement responsables, à augmenter les liens sociaux entre les citoyens ainsi qu'à faire circuler un outil économique citoyen, transparent et participatif. De plus, le Valeureux veut nourrir la réflexion des citoyens à propos de la valeur réelle que nous donnons aux biens et aux services (Valeureux, 2014).

La nature des biens et services échangés

Le Valeureux s'applique dans tous les secteurs, mais avec une attention particulière au secteur alimentaire. Le degré de substituabilité étant de ce fait élevé.

La taille

Le Valeureux est partagé dans un réseau limité aux utilisateurs provenant de la Cité Ardente. Dix-sept commerces font déjà partie du réseau. Une liste reprenant ces commerces est reprise dans l'annexe II.

Les usagers

L'utilisateur de la monnaie peut être un commerçant ou un acheteur de la région de Liège. Toute personne physique ou morale peut utiliser des Valeureux. C'est une monnaie territoriale car elle est essentiellement destinée aux résidents de la région. Cependant les instigateurs de la monnaie ne sont pour l'instant pas opposés à ce que des non-résidents en fassent l'usage afin de ne pas entrer dans un système trop rigide.

L'émission

Il est possible d'acquérir des Valeureux de deux façons. La première manière consiste à convertir des euros en Valeureux au guichet de l'asbl (1V = €1). L'utilisateur a la possibilité de devenir membre adhérent du système afin de recevoir des informations sur l'évolution du Valeureux ainsi que sur diverses promotions. La deuxième manière est de recevoir des Valeureux lors d'une transaction commerciale avec un partenaire. La ville de Liège souhaite promouvoir l'utilisation des Valeureux durant des événements festifs et culturels.

Les conditions de circulation

Les commerçants adhérant à la monnaie sont des membres effectifs de l'asbl et payent une cotisation annuelle de €25. Les commerçants peuvent acquérir des Valeureux pour leur fonds de caisse en donnant en garantie l'équivalent de ce montant sous forme de marchandises. Ce montant devra être remboursé en euros ou en Valeureux si le commerçant décide de sortir du système. Les usagers qui sont membres effectifs doivent payer une cotisation annuelle de €15.

La convertibilité

Seuls les commerçants peuvent reconvertir leurs Valeureux. Un taux de rédimage de 5% est appliqué afin de décourager le retour à la monnaie nationale et d'encourager l'utilisation du Valeureux. Ce taux de rédimage n'est toutefois pas d'application lors des événements où le Valeureux est accepté. Dans ce cas-là, les prestataires ont la possibilité de convertir la totalité des Valeureux récoltés sans application du taux de rédimage.

La gouvernance interne

L'asbl « Le Valeureux », a été constituée en mars 2014. La gouvernance est concrétisée autour de valeurs coopératives avec trois collèges décisionnels : les commerçants, les utilisateurs et les instigateurs. Ces trois collèges se réunissent lors des Assemblées générales. Tous les membres adhérents peuvent faire une demande au conseil d'administration pour devenir membre effectif et ainsi participer en tant qu'utilisateur à l'Assemblée générale. Si la demande est acceptée, le membre doit payer une cotisation annuelle de €15 et reçoit 10 V. Les euros perçus en échange des Valeureux sont placés dans un fonds de garantie.

La gouvernance externe

Le projet est soutenu par plusieurs partenaires. Au-delà du réseau Financité, qui constitue une partie prenante depuis le début, le réseau des Villes en Transition¹ soutient le projet par sa capacité de communication. Les instigateurs sont en attente de réponses quant au soutien de la Province de Liège et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de financement.

2.3. La Minuto

La Minuto, créée en 2013, est une initiative des groupes locaux appartenant au Réseau Financité. Son siège social se situe à Braine-Le-Comte. Elle tente de remédier à la crise économique et sociale (Zrihen, 2012).

La Minuto est une monnaie sociale valant une minute de prestation. Elle permet l'échange de services entre citoyens et professionnels confondus. Elle élargit les possibilités d'échanges et de services sans besoin d'argent supplémentaire. Une fois entré au sein du réseau Minuto, le temps de travail est payé en Minuto au taux de 60 Minutos par heure (Minuto, 2014a).

Le temps rémunéré en Minuto comprend l'ensemble des actions en amont et en aval nécessaires à la prestation du service comme le temps de déplacement, de préparation, d'administration, etc. à l'exception du temps de formation et d'étude.

¹ Le réseau des Villes en Transition fait partie du réseau mondial des Initiatives en Transition et a comme objectif de soutenir des initiatives locales pour créer une société plus résiliente.

Le calcul du temps de travail est basé sur une comptabilité spécifique du prestataire et repose sur une confiance mutuelle entre le bénéficiaire et le prestataire. Les frais de prestations, tels que le loyer, l'amortissement de l'équipement, les consommables, les cotisations sociales, etc. sont payés en euros (Minuto, 2014a).

Les objectifs

La Minuto a quatre objectifs. Tout d'abord, elle permet de créer, développer ou varier sa clientèle locale. Son deuxième objectif est de promouvoir une collaboration à prix égal pour son temps et celui des autres. Troisièmement, elle réduit les dépenses en euros au strict minimum. Enfin, elle permet de profiter de services que certaines personnes auraient hésité à s'offrir en euros (Minuto, 2014a).

La nature des biens et services échangés

Les échanges comprennent uniquement des services, ce qui diminue le degré de substituabilité. Les services échangés peuvent être prestés par des professionnels. Ces services sont de ce fait également présents dans l'économie externe et n'échappent pas au risque d'un comportement opportuniste, éloignant les citoyens de la logique solidaire.

Les professionnels prestent, pour des particuliers et d'autres entreprises, des services pour lesquels ils ont les compétences requises grâce à leur métier. Les particuliers quant à eux prestent des services ponctuels sans qu'ils ne soient qualifiés de professionnels, comme il est reconnu dans la jurisprudence belge.

Quelques prestations accomplies dans un but lucratif mais de manière épisodique ou occasionnelle ne répondent pas à cette notion d'activité professionnelle laquelle suppose, dans les faits, un minimum de régularité et de continuité. (Minuto, 2014b)

La taille

Vingt-neuf professionnels travaillent actuellement en Minuto ainsi que des particuliers dont nous ne connaissons malheureusement pas le nombre. La liste des commerçants faisant partie du réseau est reprise dans l'annexe III.

Les usagers

Dans le cas de la Minuto, il s'agit d'usagers communautaires. Chaque particulier ou professionnel de plus de 15 ans désirant utiliser cette monnaie, s'inscrit dans le réseau de Minuto. Entre 15 et 18 ans il faut avoir une autorisation écrite des personnes responsables de l'adolescent. Le rayon d'action géographique est aussi étendu que celui du public utilisateur et des réseaux locaux qui se forment d'eux-mêmes.

L'émission

La Minuto est une monnaie multilatérale, l'échange de services impliquant la création de cette monnaie. La Minuto ne s'achète ni ne se rembourse en euros, elle est créée par un crédit mutuel entre les utilisateurs du réseau. Il n'est possible de les acquérir qu'en prestant un service à l'intérieur du réseau, ce qui implique le besoin de proposer des services attractifs. Chacun est producteur et consommateur de services et s'affiche de ce fait comme étant « *prosommateur* » (Montillet, 2003).

Les conditions de circulation

L'adhésion au réseau est gratuite la première année et dès la deuxième année, chaque utilisateur doit payer une cotisation annuelle de €20.

Chaque membre de l'asbl la Minuto dispose d'un crédit de caisse sans intérêt pouvant aller jusqu'à -900 Minutos pour un particulier et -3600 Minutos pour une entreprise. Ceci permet de bénéficier du système avant même d'y avoir contribué.

L'asbl la Minuto prélève 3% du montant de chaque transaction à charge du prestataire et 3% de cette même transaction à charge de l'acheteur. Ces 6% sont automatiquement versés en Minuto sur le compte de l'association et permettent à l'asbl de financer le projet sans qu'il n'y ait de frais perçus en euros.

La convertibilité

La Minuto n'est pas convertible sauf lorsqu'un utilisateur quitte le réseau avec un compte à découvert. Le montant lui sera alors facturé en euros avec un taux de 1 Minuto = €0,10. Dans le cas contraire, si un utilisateur quitte le réseau avec un solde positif, il ne récupérera pas l'équivalent en euros et il lui faudra le dépenser avant la fermeture du compte.

La gouvernance interne

L'asbl la Minuto est constituée de membres adhérents et de membres effectifs. Chaque personne ayant ouvert un compte et ayant reçu l'approbation du conseil d'administration est membre adhérent de l'association (Minuto, 2014c). Afin de devenir membre effectif, il est nécessaire d'être membre adhérent depuis au minimum un an et de soumettre une candidature au Conseil d'administration.

La gouvernance externe

L'asbl la Minuto reçoit une aide logistique et financière de la part du Réseau Financité. La Fondation Roi Baudouin leur a également accordé un subside de €7.500 destiné au développement du projet.

2.4. L'Eco Iris

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) a exprimé sa volonté de se lancer dans un projet de monnaie sociale récompensant les gestes en faveur de l'environnement. Pour ce faire, l'IBGE a fait appel aux bureaux d'études ECORES et GroupeOne afin de mettre un projet pilote sur pied. C'est de cette manière que deux quartiers bruxellois - le quartier Wiels à Forest ainsi que le quartier Helmet à Schaerbeek - ont servi de pilotes durant l'année 2013 (Eco Iris, 2014).

Depuis fin 2013, la volonté d'élargir cette initiative à d'autres quartiers bruxellois s'est fait entendre. Trois communes supplémentaires s'inscrivent dans cette dynamique depuis le mois d'avril 2014.

Les objectifs

L'Eco Iris est une monnaie sociale ayant pour objectif d'inciter à des changements de comportement plus respectueux de l'environnement. De ce premier objectif en découle deux autres : la favorisation des gestes de cohésion sociale et le redéveloppement de l'économie locale (Roussel, 2014).

La nature des biens et services échangés

Les Eco Iris peuvent être utilisés auprès des commerces partenaires ou via un réseau d'acteurs culturels dont la liste se trouve sur leur site Internet.¹ Le but est de chercher des partenaires ayant la même philosophie de développement durable. Vu qu'il s'agit toutefois d'un projet pilote, les conditions d'accès pour les partenaires commerciaux ne sont pas très restrictives.

La taille

Lors de ses débuts, l'Eco Iris s'étendait sur deux quartiers de Bruxelles. Depuis, Saint-Gilles, Watermael-Boitsfort et Molenbeek Saint-Jean viennent renforcer la participation dans cette monnaie.

Concernant les résultats obtenus après une année de test, il en ressort que 32.845 Eco Iris ont été échangés dans le quartier de Wiels à Forest en 2013 (Roussel, 2014). Seuls 319 individus ont effectué au moins deux gestes éco-citoyens, ce qui montre déjà le problème de récurrence auquel les communes devront faire face afin de développer la monnaie dans le futur.

Depuis l'intégration des trois nouvelles communes, le réseau compte près de 1.500 usagers, une centaine de commerces ainsi qu'une centaine d'associations. Le nombre d'Eco Iris en circulation avoisine les 100.000 - 1 Eco Iris équivalent à €0,10 - et 500.000 Eco Iris additionnels sont à disposition.

Les usagers

L'utilisation de cette monnaie complémentaire est ouverte à tous les bruxellois. Pour ce faire, ceux-ci doivent apporter la preuve de leur domicile bruxellois à un des comptoirs d'échange. Les commerces où dépenser les Eco Iris se situent toutefois principalement dans les quartiers concernés. Il s'agit en effet d'un dispositif territorial.

L'émission

Les Eco Iris s'obtiennent par l'accomplissement de comportements favorables à l'environnement et à la cohésion sociale.

¹ Les offres sont très diverses, allant de la restauration au bricolage et matériel d'entretien, en passant par la culture, la mobilité, le développement durable ainsi que la santé et les soins.

Une liste des gestes qui sont récompensés a été dressée et est reprise dans l'annexe IV. Ceux-ci peuvent être d'ordre environnemental, social ou liés à l'économie du quartier.

Une fois que l'éco geste a été posé, il suffit d'amener la preuve de celui-ci auprès de l'antenne du quartier dans lequel vous vous êtes inscrits et vous y recevrez le nombre d'Eco Iris correspondants à celui-ci. Il est également possible de convertir des euros en Eco Iris au taux de €1 pour 10 Eco Iris. L'attribution d'Eco Iris étant préalable à leur utilisation, il s'agit d'une monnaie complémentaire (Eco Iris, 2014).

Les conditions de circulation

Lors de l'échange d'euros en Eco Iris, un incitant de 5% est d'application.

La convertibilité

Les commerçants peuvent convertir les Eco Iris avec une taxe de rédimage de 5%, visant à décourager la reconversion.

La gouvernance interne

ECORES et GroupeOne coordonnent le projet pilote en collaboration avec les cinq comités locaux des communes participantes. Les décisions quant aux gestes récompensés sont prises à la base, c'est-à-dire que chaque comité local établit sa propre liste. Ils disposent chacun d'une somme de €4.000 à €5.000 pour soutenir les gestes positifs à récompenser.

La gouvernance externe

Le projet est soutenu par différents acteurs externes tant sur le plan financier que stratégique. Bruxelles Environnement, sous l'impulsion de la ministre Evelyne Huytebroeck, subventionne le projet. Financité apporte son aide stratégique en analysant la meilleure structure à adopter pour assurer la pérennité du dispositif. De plus, des coopérations avec d'autres organisations locales telles que le CPAS de Forest permettent d'atteindre un public plus large.

2.5. Les SEL

Comme évoqué précédemment, les SEL ou *Système d'Echange Local* forment également une monnaie sociale. Ces SEL sont présents en Belgique et sont au nombre de quatre-vingt-deux en Belgique francophone¹ (SEL, 2014).

L'unité d'une monnaie SEL peut être basée sur la monnaie conventionnelle ou, ce qui est de plus en plus le cas chez nous, sur le temps consacré à l'activité exercée. Aucune conversion en monnaie nationale n'est toutefois possible dans ces dispositifs. La taille, les règles de fonctionnement, les objectifs et la structure sont autant de facteurs influençant le développement de SEL distincts. Au vu du grand nombre de dispositifs différents, nous avons fait le choix de choisir un SEL, le SEL Coup d'pouce, et de le parcourir selon les neuf critères d'analyse.

Les objectifs

Les objectifs visés par le SEL Coup d'pouce sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, les instigateurs souhaitent promouvoir des valeurs qui leur semblent essentielles telles que l'entraide et les relations plus conviviales et solidaires entre les villageois. Le SEL Coup d'pouce souhaite également veiller à une équivalence entre ses membres, évaluant une heure de chaque individu à la même valeur. La confiance, tant en soi qu'en les autres membres de groupe, est essentielle au bon fonctionnement du SEL.

La nature des biens et services échangés

Les échanges concernent principalement des services. Ceux-ci sont toujours de nature non professionnelle.

Il est cependant également possible d'échanger du savoir ainsi que du savoir-faire, mais également des biens - sous forme de prêt ou de don - et des activités. Au vu du caractère non professionnel des services rendus, aucune obligation n'est exigée quant au résultat ou à la rentabilité. L'asbl ne procure d'ailleurs aucune garantie quant à la valeur, la qualité ou encore les conditions des services et des biens offerts. Une liste reprenant l'ensemble des demandes et des offres est mise en ligne sur le site Internet.

¹ La liste de l'ensemble de ces SEL est reprise dans l'annexe V.

Il s'agit principalement de services de cours, de stages, d'aide au jardin, de prêt de matériel de jardin, etc. La liste complète étant uniquement accessible aux membres, nous ne l'avons pas reprise en annexe.

Un journal mensuel, le SELjour, est adressé à tous les membres et reprend également l'ensemble des services disponibles ainsi que les activités locales organisées par le SEL.

La taille

Le SEL Coup d'pouce couvre les villes de Villers-la-Ville, de Court-St-Etienne, de Chastre, de Sombreffe, de Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Genappe et de Mont-St-Guibert. Il regroupe 376 membres à ce jour.

Les usagers

Les usagers de ce SEL peuvent être tant des personnes, que des familles, voire même des associations locales sans but lucratif. L'étendue du SEL visant un usage local, ces monnaies sociales sont d'ordre territorial.

L'émission

La monnaie échangée au sein du SEL Coup d'pouce se comptabilise en heures, dénommées des bon'heures. Une heure de prestation d'un prestataire équivaut à une heure de prestation d'un autre. La monnaie circulant sous forme de comptes débités et crédités, il s'agit d'une monnaie multilatérale.

Les conditions de circulation

Une cotisation annuelle est demandée en début d'année aux membres du SEL. Cette cotisation doit être réglée tant en euros - de €9 à €15 selon la situation familiale - qu'en temps de services - de 3 à 6 bon'heures. Cette cotisation sert à rémunérer les gestionnaires du SEL. Chaque personne désirant participer au système doit préalablement se faire membre et assister à une réunion d'information.

La prise de contact entre les membres se fait sans intermédiaire, les membres ayant accès aux coordonnées de chacun par le biais du site Internet. A la suite de l'échange, la transaction en bon'heures a lieu sur le site Internet de l'asbl. Les membres sont chargés de mettre leur compte à jour eux-mêmes.

Les comptes seront respectivement débités et crédités après avoir reçu la confirmation des deux personnes impliquées dans l'échange. Les comptes des membres ne peuvent excéder 60 bon'heures, tant négativement que positivement.

La convertibilité

Les bon'heures ne sont pas convertibles en euros. Il n'est également pas possible d'échanger des euros contre ce SEL, la seule manière d'en acquérir étant d'offrir des services et/ou des biens.

La gouvernance interne

La monnaie est gérée au sein de l'asbl SEL Coup d'pouce. Celle-ci est composée des membres effectifs ayant un droit de vote aux Assemblées générales. L'Assemblée générale a lieu une fois par an pour faire le point sur le fonctionnement du SEL.

En ce qui concerne les obligations légales, chaque membre est responsable de ses actes au sein du réseau. Les chômeurs doivent quant à eux faire une demande au préalable à l'ONEM pour entrer dans le réseau SEL afin de s'assurer de ne pas perdre les allocations de chômage.

La gouvernance externe

Vu le peu de moyens financiers et logistiques nécessaires au développement d'un SEL, ils font peu appel à des aides extérieures. Un site de mise en réseau des différents SEL en Belgique francophone est néanmoins mis en place afin de réunir et d'accompagner ces différentes initiatives (SEL, 2014).

Tableau 1. Analyse des monnaies sociales mises en place en Wallonie et à Bruxelles

Critères	L'Epi Lorrain	Le Valeureux	La Minuto	L'Eco Iris	Les SEL - appliqué au SEL Coup d'pouce
Les objectifs	1. Promotion de l'économie locale 2. Promotion des valeurs écologiques 3. Conscientisation des citoyens sur les enjeux de la finance	1. Relocalisation les échanges 2. Promotion de la consommation durable 3. Encouragement des liens sociaux entre les citoyens 4. Conscientisation des citoyens sur la valeur réelle des biens et services	1. Développement d'une clientèle locale 2. Promotion d'une collaboration en temps 3. Réduction des dépenses en euros 4. Encouragement des échanges de services	1. Promotion des valeurs écologiques 2. Favorisation des gestes de cohésion sociale 3. Développement de l'économie locale	1. Promotion l'entraide et la solidarité locale 2. Promotion d'une collaboration en temps
La nature des biens et services échangés	Très diversifié Secteurs de l'alimentation, du transport, de la santé, etc.	Tous les secteurs avec une attention particulière au secteur alimentaire	Services fournis par des professionnels et particuliers	Alimentation durable, culture, mobilité, etc. Partage d'une même philosophie éthique	Services de nature non professionnelle Biens sous forme de prêts ou de dons
La taille	70 prestataires professionnels 120-140 consommateurs	17 prestataires professionnels	29 prestataires professionnels	1.500 usagers Centaine de commerces	376 membres
Les usagers	Communautaire	Territorial	Communautaire Minimum de 15 ans	Territorial	Territorial
L'émission	Complémentaire 1 épi = 1 euro	Complémentaire 1 Valeureux = 1 euro	Multilatérale 1 Minuto = 1 minute	Complémentaire 10 éco-iris = 1 euro	Multilatérale 1 bon'heure = 1 heure
Les conditions de circulation	Cotisation annuelle de 5€ pour les usagers Cotisation annuelle de 20€ pour les prestataires	Cotisation annuelle de 15€ pour les membres effectifs Cotisation annuelle de 25€ pour les prestataires	Cotisation annuelle de 20€ pour tous les usagers Prélèvement de 6 % de chaque transaction	Incitant de 5% lors de la conversion en Eco-Iris	Cotisation annuelle de 9 à 15 € et de 3 à 6 bon'heures Solde max : + 60 bon'heures Solde min : - 60 bon'heures

			Solde peut atteindre - 900 minutos (particulier) et - 3.600 minutos (entreprise)		
La convertibilité	Taux de r�dimage de 3% pour les prestataires uniquement	Taux de r�dimage de 5% pour les prestataires uniquement	1 minuto = 0,10 euros Uniquement lors d'une sortie du r�seau avec solde n�gatif	Taux de r�dimage de 5 % pour les prestataires uniquement	Inconvertible
La gouvernance interne	Asbl Membres effectifs ont le droit de vote � l'AG	Asbl Membres effectifs ont le droit de vote � l'AG	Asbl Membres effectifs ont le droit de vote � l'AG	ECORES Group One Comit�s locaux	Asbl Membres effectifs ont le droit de vote � l'AG
La gouvernance externe	Financit� Fondation Roi Baudouin Province du Luxembourg Wallonie	Financit� R�seau villes en transition	Financit� Fondation Roi Baudouin	Financit� Bruxelles Environnement CPAS de Forest	Site de mise en r�seau des SEL en Belgique francophone

3. Monnaies sociales en cours de réflexion

Les monnaies sociales sont récentes en Belgique. Certaines initiatives sont dès lors encore à l'état de lancement voire en cours de réflexion. Bien qu'elles ne soient pas abouties, il est possible de dresser une analyse des initiatives prêtes à voir le jour prochainement dans nos contrées. Le tableau 2, se situant à la fin de cette section, reprend les différentes caractéristiques de ces monnaies.

3.1. GeT IT

« *GeT IT, Grez en Transition, Investissements de Transition solidaire* », est un projet lancé en novembre 2009 par le groupe Grez en Transition à Grez-Doiceau. Il a pour but de créer une banque locale GeT IT visant quatre objectifs. Premièrement, elle mettra en œuvre une monnaie locale afin de favoriser les échanges de biens et de services à l'intérieur de la commune de Grez-Doiceau. Deuxièmement, elle fera des prêts à la production à des taux faibles allant de 1 à 3%. Ceux-ci seront destinés à des petits investissements et une partie du prêt sera accordée en monnaie sociale. Troisièmement, la banque locale fera également des prêts à la consommation sans intérêts pour les particuliers avec une partie libellée en monnaie sociale. Enfin, elle acquerra des ressources renouvelables pour la communauté (Luyckx, 2011).

Les objectifs

Le lancement de la monnaie locale GeT IT a cinq objectifs. Tout d'abord, la monnaie sociale permettra d'éviter la fuite des richesses en dehors de la commune de Grez-Doiceau en favorisant les échanges à l'intérieur du territoire. Ensuite, elle dynamisera les échanges économiques locaux en développant une solidarité entre les acteurs. Troisièmement, la monnaie sociale permettra de lutter contre la spéculation. Elle valorisera également les richesses qui ne sont pas prises en compte par l'économie marchande, tels que la sauvegarde de l'environnement ou l'utilisation durable des ressources. Enfin, la monnaie aura pour but de promouvoir des valeurs éthiques, sociales et solidaires au sein de la communauté.

La nature des biens et services échangés

Les biens et services échangés seront majoritairement ceux des commerçants de la commune de Grez-Doiceau acceptant d'adhérer au projet.

La plupart des biens et services seront de ce fait substituables dans l'économie externe. Le projet a également comme objectif de valoriser des activités qui ne sont pas prises en compte dans l'économie externe. Ces activités sont de l'ordre de la promotion et la conservation de la culture, de la protection de l'environnement, de l'usage durable des ressources, etc. Ces services-là auront un faible degré de substituabilité.

La taille

Le dispositif est destiné à être mis en œuvre sur la commune de Grez-Doiceau et sera à disposition de tous les citoyens de la commune. Aucun chiffre n'est encore disponible concernant le nombre d'usagers prêts à utiliser cette monnaie.

Les usagers

Les prestataires et les usagers utilisant cette monnaie devront être établis dans la commune de Grez-Doiceau. Nous définissons cette monnaie comme étant une monnaie territoriale.

L'émission

La monnaie sociale sera introduite par les entreprises membres du dispositif, par des crédits à l'investissement et par des crédits à la consommation. Une part du crédit octroyé sera sous forme de monnaie sociale. La conversion en monnaie sociale sera antérieure à l'utilisation, ce qui en fait une monnaie complémentaire.

Les conditions de circulation

La monnaie locale circulera à travers les échanges au sein de la communauté. Sur le long terme, la coopérative aimerait rendre la monnaie fondante afin de lutter contre l'accumulation de celle-ci.

La convertibilité

Au début de la mise en œuvre du projet, la monnaie locale sera convertible en euros. Sur le long terme, les conditions de convertibilité sont encore à déterminer.

La gouvernance interne

Une coopérative mixte est à la base du projet. Elle regroupe les citoyens et les pouvoirs publics.

Le statut de coopérateur peut être donné uniquement aux particuliers étant domiciliés sur le territoire géographique ou aux professionnels ayant leur siège d'exploitation sur ce territoire. La coopérative est gérée par un comité de pilotage qui est composé de coopérateurs, de pouvoirs publics et de Grez en Transition. Ils exercent un pouvoir démocratique par le biais d'un vote, appliquant le principe « d'un homme, une voix ».

La gouvernance externe

GeT IT est soutenu par le réseau Financité qui leur apporte une aide technique et financière. Des idées de financement tels que le crowdfunding et le sponsoring sont également mises en avant.

3.2. Le Rochefort en transition

En octobre 2013, un groupe citoyen venant de Rochefort cherchait à dynamiser l'économie locale de la région (Rochefort en Transition, 2014). C'est ainsi qu'un groupe local de Financité a proposé de lancer une monnaie sociale. La mise en œuvre de ce projet est en cours de discussion. Beaucoup d'aspects pratiques sont encore à déterminer. Ils se trouvent actuellement dans une phase de communication et de recherche de partenaires.

Les objectifs

L'objectif principal de cette monnaie sociale est de permettre la circulation des échanges de biens et de services locaux avec une monnaie qui réduit les risques de spéculation financière tout en suivant une démarche de prise de décisions citoyenne et transparente. De plus, elle permettra de développer les liens sociaux de proximité en procédant à des échanges solidaires et non poussé par l'envie de profit. Enfin, la monnaie sociale favorisera le respect de l'environnement.

La nature des biens et services échangés

Les biens et services échangés seront ceux des petits producteurs locaux faisant partie du dispositif. Cela a pour but de soutenir les prestataires les plus touchés par la crise économique.

La taille

La monnaie sociale couvrira la ville de Rochefort et les villages dans les alentours. L'extension à d'autres localités comme Ciney, Marche-en-Famenne ou Houvet est en cours de discussion.

Les usagers

Le groupe Rochefort a pris contact avec les producteurs et les consommateurs de la région. Les avis de ceux-ci sont mitigés quant à l'arrivée d'une nouvelle monnaie, certains y étant favorables alors que d'autres se montrent méfiants. Les producteurs seront issus de la région Condroz-Famenne. Le groupe porteur est en phase de constitution, aucun commerçant n'a encore officiellement rejoint le réseau.

L'émission, les conditions de circulation et la convertibilité

Les instigateurs de la monnaie envisagent la conversion de €1 contre une unité de monnaie. Il en ressort également que la fonte de la monnaie ne serait pas utilisée afin d'obtenir un maximum de confiance. Les commerçants pourraient ensuite reconvertir la monnaie en euros à un taux de rédimage de 2 ou 3%. Les conditions de l'émission, de circulation et de convertibilité de la monnaie sociale sont encore en cours de discussion, rien n'est encore officiellement défini.

La gouvernance interne

Au jour d'aujourd'hui, aucune asbl n'a encore été créée. Il s'agit d'une association de fait née d'une initiative citoyenne faisant de la prospection quant aux possibilités de lancement de la monnaie. Actuellement, les décisions se font sur base de consensus en attendant que les différentes parties prenantes composent l'Assemblée générale et que les statuts soient écrits.

La gouvernance externe

La recherche de soutiens externes est en cours. Aucune démarche officielle n'a encore été réalisée.

3.3. Le Ropi

Le Ropi est une monnaie sociale qui est issue d'un Collectif d'associations et de citoyens montois. Ce collectif est à l'origine de la création du groupe local FINANC'éthique Mons en 2010. L'objectif premier de ce groupe local a été de promouvoir des actions et réflexions concernant le développement durable et l'économie solidaire. L'idée de créer une monnaie sociale en a découlé (Financité, 2014a).

Le Ropi s'est inspiré du Chiemgauer en Allemagne. Le projet a d'abord voulu être lancé au sein d'une école secondaire à Mons durant l'année académique 2010-2011. Les étudiants auraient acquis des Ropis en les échangeant contre des euros ou en donnant des cours de soutien scolaire à d'autres élèves. Ces Ropis auraient ensuite pu être utilisés au sein de l'établissement scolaire et dans les commerces environnants (Dortu, 2010). Ce projet pilote n'a toutefois pas démarré suite à un manque d'investissement de la part de l'école.

A ce jour, F. Dortu, l'un des instigateurs du Ropi, tente de donner un nouveau souffle au projet.

Les objectifs

Les objectifs du lancement du Ropi sont multiples¹. Premièrement, il a pour but de relocaliser l'économie en promouvant l'artisanat local plutôt que les importations de produits. Il favorise l'achat dans les petits commerces plutôt que dans de grandes enseignes. Deuxièmement, il oriente les citoyens vers une consommation durable. Troisièmement, le Ropi contribue à une meilleure cohésion citoyenne par un soutien financier à des projets sociaux. Enfin, il recentre les citoyens au cœur des débats et des prises de décisions sur la finance et les mécanismes de création monétaire.

La nature des biens et services échangés

Les commerces visés par le Ropi sont des petits commerces locaux. Les valeurs écologiques et durables sont prônées, mais vu la petite étendue du réseau, les instigateurs ne peuvent se permettre d'être restrictifs quant à ces critères pour l'instant.

¹ Informations recueillies lors de l'interview de F. Dortu, le 5/06/2014.

La taille

A ce jour, le nombre de Ropis en circulation avoisine les 1.000 Ropis (1R = €1). Ceux-ci ne circulent toutefois pas beaucoup vu qu'il n'est possible de les utiliser que dans deux commerces.

Les usagers

Seuls les prestataires de la région montoise peuvent adhérer au réseau. L'utilisation du Ropi est ouverte à tous. Il n'est pas nécessaire de se faire membre du réseau, bien que ceci puisse présenter un avantage lors de la conversion. Cette monnaie vise un usage communautaire en incitant les usagers à devenir membre.

L'émission

Le Ropi est une monnaie complémentaire, elle est émise par une association de fait. Les Ropis sont distribués aux adhérents précédemment aux échanges et suite à la conversion de monnaie nationale (1Ropi = €1). Il existe des billets de 1R, 2R, 5R, 10R, 20R et 50R.

Les conditions de circulation

Afin d'inciter les citoyens à utiliser la monnaie sociale, une ristourne est octroyée aux membres du réseau. Un incitant différent est offert en fonction du montant échangé, allant de 2% pour €50 et de 3% pour €100. Le montant minimum à échanger est de €50. Bien qu'au début du projet les instigateurs du Ropi désiraient mettre en application un principe de fonte, ceux-ci se sont résignés par la suite afin de ne pas compliquer la communication du projet.

La convertibilité

Les Ropis non utilisés par les commerçants peuvent être ré-échangés contre des euros avec une taxe de rédimage de 5%. Celle-ci permet de couvrir une partie des frais de fonctionnement du projet.

La gouvernance interne

Il s'agit à ce jour d'une association de fait. Les statuts, afin de créer une asbl, vont être soumis d'ici peu.

Les décisions se prendront en allouant un même poids à chaque groupement concerné : les prestataires, les usagers et les institutionnels. A l'intérieur de ces trois groupements, chaque personne a droit à une voix.

La gouvernance externe

Le groupe Financité offre son aide d'un point de vue juridique, comptable et financier. La Fondation Roi Baudouin a également alloué un subside de €7.500 pour le développement du projet.

3.4. Le Talent

Le Talent est une monnaie sociale qui aurait dû être lancée endéans l'année 2014 à Louvain-la-Neuve. Elle est issue d'une initiative citoyenne en réaction face au sentiment de perte de maîtrise de l'argent (Talent, 2014a). Cette expérience pilote n'a toutefois pas encore été mise en œuvre. Le budget qui devait être alloué au projet par le parti Ecolo afin de couvrir les frais de départ a été mis entre parenthèses dû aux résultats des élections de mai 2014. L'avenir de la monnaie reste donc incertain.

Les objectifs

Cette monnaie sociale se décline sous trois objectifs. Premièrement, les instigateurs du projet aimeraient promouvoir les producteurs et commerçants locaux et inciter les consommateurs à se rendre chez eux. Deuxièmement, le Talent a pour objectif d'encourager des comportements citoyens auprès de leurs usagers. Ces comportements citoyens impliquent notamment l'environnement et la solidarité. Troisièmement, la monnaie vise à renforcer le pouvoir d'achat de celles et ceux le plus fortement touchés par la crise économique. Bien plus qu'un simple substitut à une monnaie conventionnelle, le Talent veut également créer une dimension sociale et solidaire à ce projet.

La nature des biens et services échangés

La nature des biens et services échangés sera diversifiée. L'ensemble des prestataires participant à cette initiative n'est pas encore connu, mais ne tardera à l'être. Un catalogue ainsi qu'une cartographie devra être mise en ligne sur leur site Internet.

La taille

La taille que le Talent souhaite recouvrir n'est pas encore connue. Les instigateurs comptent toutefois limiter la taille à la Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve dans un premier temps. Si les résultats sont positifs, ce dispositif pourrait s'étendre aux différentes communes du Brabant wallon.

Les usagers

En ce qui concerne les usagers, rien n'a encore été défini. D'après nos connaissances, nous nous imaginons qu'il s'agira d'un dispositif territorial afin de relocaliser les échanges sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

L'émission

La valeur d'un Talent est égale à celle de €1. Les Talents existent sous forme de billets de différentes valeurs de 1, 5, 10, 20 et 50 Talents. L'acquisition des Talents se fera par l'échange d'euros dans des comptoirs de change. Il s'agit en effet d'une monnaie complémentaire, l'acquisition des Talents précédant l'utilisation de ceux-ci. Tous les prestataires devront se faire membre de l'asbl. Les usagers peuvent également devenir membre de l'asbl, mais sans obligation pour eux.

Les conditions de circulation

Une cotisation annuelle, dont le montant doit encore être déterminé, sera due. Aucune autre condition de circulation n'est encore définie.

La convertibilité

La proposition actuelle mentionne une inconvertibilité des Talents en euros durant une période probatoire de deux ans. Après cette période, une possible convertibilité devra être discutée.

La gouvernance interne

Une asbl devrait être porteuse de ce projet. Trois collèges composeront l'Assemblée générale. Ces trois collèges seront constitués de prestataires professionnels, de citoyens utilisateurs ainsi que d'institutionnels.

La gouvernance externe

Une aide financière du Fonds Roi Baudouin leur a été octroyée. Cette aide semble toutefois insuffisante au vu des investissements de départ. Comme mentionné auparavant, d'autres subventions auraient dû être libérées, mais ont été mises en suspension dû aux résultats électoraux. Le Develop'kot, un kot-à-projet de Louvain-la-Neuve, et la Maison du développement durable se sont montrés favorables au projet et prêts à le soutenir au moment voulu.

3.5. Le Choix Solidaire

Un petit groupe de citoyens en région bruxelloise développe un projet de monnaie sociale depuis février 2009 : le Choix Solidaire. Cette alternative à la finance actuelle n'est encore qu'un projet symbolique en cours de développement.

Les objectifs

L'objectif du Choix Solidaire (CHS) est de valoriser les actions servant la communauté et, par ce biais, valoriser le bien commun¹. Le bien commun comprend les domaines de la culture, de l'environnement, de l'éducation, du lien social, etc. Toute personne ou organisation ayant besoin d'aide, peut faire appel aux adhérents du réseau Choix Solidaire. Les usagers qui donnent de leur temps pour aider sont rémunérés par le réseau en monnaie sociale. Cette monnaie pourrait assurer à terme un salaire alternatif à toute personne du réseau voulant avant tout servir la solidarité et le bien commun. L'instauration du CHS permet ainsi de renforcer la visibilité des gestes citoyens et de modifier l'essence même de l'échange.

La nature des biens et services échangés

Les services offerts doivent servir le bien commun ou la solidarité et être validés par le comité. Il n'y a pas de liste prédéfinie, la validité de chaque action est discutée au sein du comité. Bien que les services non reconnus par l'économie marchande soient favorisés, les services professionnels sont également acceptés au sein du réseau. Les usagers peuvent ensuite utiliser les CHS pour rémunérer des services à titre personnel et pour consommer chez les commerçants faisant partie du réseau.

¹ Informations recueillies lors de l'interview de Yves Bourgois, le 7/06/2014.

La monnaie favorise l'économie de proximité et les circuits courts, elle vise ainsi les services et produits locaux.

La taille

Le réseau est constitué d'une quinzaine d'usagers et de deux prestataires à Bruxelles. La monnaie circule dans un petit réseau depuis 2009, qui ne semble pas fortement grandir. Selon l'instigateur, la société actuelle n'est pas encore prête à utiliser les monnaies sociales parallèlement à l'euro, n'étant pas suffisamment consciente des enjeux de la finance actuelle.

Les usagers

Un projet de Choix Solidaire a été lancé à Peruwelz, ville d'origine de l'instigateur. Cependant, malgré l'aide de Financité, ce projet a échoué. En ce moment, il se développe tout de même à Bruxelles. Les usagers du Choix Solidaire se composent de particuliers et de commerçants. C'est une monnaie communautaire, toute personne rendant un service qui est accepté par le comité, peut ouvrir un compte en CHS. Il est néanmoins plus facile de développer le projet au niveau local lorsque le réseau est petit.

L'émission

Il s'agit d'une monnaie scripturale qui valorise les services effectués pour le bien commun en unités de temps. Toute heure de service rendu, quel qu'il soit, a la même valeur, 1 heure équivalant à 1 CHS. Le Choix Solidaire est une monnaie multilatérale où un geste pour le bien commun implique l'émission de la monnaie. Il suffit que l'action soit validée par le comité pour que celui-ci ouvre un compte et verse des CHS en fonction du nombre d'heures de service prestées. Ce sont les instigateurs de la monnaie qui rémunèrent les actions pour le bien commun. Les instigateurs ont également valorisé les CHS en euros, 1 CHS correspondant à la valeur de €6.

Ceci permet de donner une valeur aux biens marchands échangeables dans le réseau afin que les commerçants puissent accepter de fournir leurs clients contre un paiement en CHS. De plus, cela permet aux usagers d'échanger des CHS contre des euros entre eux.

Les conditions de circulation

Le CHS est une monnaie fondante. La fonte permet de gérer la masse monétaire de CHS présents dans le système et d'ainsi éviter le risque de dévaluation de la monnaie. Un logiciel fait fondre le solde de chaque compte individuel moyennant un taux d'intérêt approximant les 0,02% par jour. La monnaie disparaît ainsi du système sans en faire profiter un tiers.

La convertibilité

L'association ayant mis le réseau en place ne reconvertit pas les CHS en euros. Il est néanmoins possible de les échanger contre des euros avec d'autres usagers ou avec toute personne désireuse de rentrer dans le réseau.

La gouvernance interne

Un comité citoyen se réunit mensuellement. Ce comité regroupe les usagers actuels de la monnaie qui forment ensemble une association de fait. Lors des réunions, les besoins de chaque membre sont écoutés et des idées sont partagées afin de développer le projet pour que celui-ci prenne plus d'ampleur au sein de notre société. Ces comités servent également à faciliter la solidarité entre les membres et à encourager des projets favorables au bien commun.

La gouvernance externe

L'association de fait ne bénéficie pas d'aide externe à ce jour. Bien que ne faisant pas encore partie du groupe Financité, celui-ci offre tout de même son aide technique pour le développement de la monnaie sous forme de formations et de conseils.

3.6. Le Solathoi

Le Solathoi est un projet de monnaie sociale à Ath. Elle émane d'une envie de s'éloigner de l'économie spéculative, de stimuler l'économie locale et de guider les usagers vers des commerces éthiques (Financité, 2013b). Le Solathoi sera une monnaie papier utilisée à Ath. La monnaie se nommera « le Collector » et devrait être lancée le 23 août 2014. A ce jour, le Solathoi est en train de récolter des fonds afin de pouvoir créer les billets et compte sur l'aide de Financité pour développer la suite du projet.

Tableau 2. Analyse des monnaies sociales en cours de réflexion en Wallonie et à Bruxelles

Critères	Get It - Grez-Doiceau	Rochefort en Transition	Ropi - Mons	Talent - Ottignies-LLN	Choix Solidaire - Bruxelles	Solathoi - Ath
Objectifs	1. Promotion de l'économie locale 2. Dynamisation des échanges locaux 3. Lutte contre la spéculation 4. Valorisation des richesses non prises en compte dans l'économie externe 5. Promotion de valeurs éthiques, sociales et solidaires	1. Encouragement de la circulation des échanges locaux 2. Diminution des risques de spéculation 3. Développement de liens sociaux de proximité 4. Encouragement du respect de l'environnement	1. Relocalisation de l'économie 2. Promotion de la consommation durable 3. Encouragement d'une cohésion citoyenne 4. Conscientisation des citoyens sur les enjeux de la finance	1. Promotion des échanges locaux 2. Encouragement de comportements citoyens 3. Renforcement du pouvoir d'achat des personnes le plus touchées par la crise	1. Valorisation du bien commun 2. Renforcement de la visibilité des gestes citoyens	1. Stimulation de l'économie locale 2. Réinsertion de la monnaie dans l'économie réelle et non spéculative 3. Promotion des commerces éthiques
Nature des biens et services échangés	Biens et services des commerçants locaux Activités favorisant la culture et l'environnement	Petits commerces locaux	Petits commerces locaux	/	Biens et services professionnels et non-professionnels	/
Taille	/	/	/	/	Quinzaine d'utilisateurs	/
Utilisateurs	Territorial	/	/	/	Communautaire	/
Emission	Complémentaire Crédit à l'investissement et à la consommation	Probablement 1 Rochefort = 1 euro	Complémentaire 1 Ropi = 1 euro	Complémentaire 1 Talent = 1 euro	Multilatérale 1 CHS = 1 heure 1 CHS équivaut à € 6	Complémentaire
Conditions de circulation	/	/	Incitant de 2 à 3 % à l'échange pour les particuliers	/	Fonte de 0,02% par jour	/
Convertibilité	/	Taux de rachat de 2 ou 3 %	Taux de rachat de 5 % pour les prestataires uniquement	/	Inconvertible	/

Gouvernance interne	Coopérative mixte Citoyens et pouvoirs publics Droit de vote : 1 homme/1 voix	Association de fait Décisions sur base de consensus	Association de fait	Association de fait	Association de fait	/
Gouvernance externe	Financité	/	Financité Fondation Roi Baudouin	Financité Fondation Roi Baudouin Develop'kot Maison du Développement Durable	Financité	/

CHAPITRE 4 : ANALYSE CRITIQUE DU POINT DE VUE DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES

Dans ce chapitre, nous allons développer les plus-values qu'apportent les monnaies sociales aux différentes parties prenantes évoquées précédemment. Cette analyse critique se base principalement sur nos observations et des études menées sur les monnaies existantes. Dans un premier temps, nous allons analyser les impacts des monnaies sociales sur les prestataires, les usagers, la communauté et les pouvoirs publics. Ensuite, nous nous concentrerons sur la collaboration entre Crédal, une institution d'économie sociale, et les monnaies sociales. Des collaborations existant déjà avec certaines monnaies, nous étudierons les apports de celles-ci aussi bien du point de vue de Crédal que des instigateurs des monnaies.

1. Intérêts des monnaies sociales pour les différentes parties prenantes

Comme nous avons déjà pu le voir, la monnaie n'est pas un outil neutre des relations marchandes. C'est une construction sociale qui prend une forme institutionnelle au sein d'une société (Théret, 2008). Cette construction sociale est un outil malléable qui peut être utilisé pour promouvoir différents objectifs tant sociaux, que financiers et environnementaux. Les impacts qu'ont les monnaies sociales sur les différentes parties prenantes seront donc analysés à travers ces trois aspects.

Le premier aspect, l'aspect social, est l'aspect *qui intéresse les rapports entre un individu et les autres membres de la collectivité* (Larousse, 2009). L'aspect financier représente les capitaux que les monnaies sociales peuvent soulever pour chacune des parties prenantes. Le profit à proprement parler n'est toutefois pas le but premier des monnaies sociales, comme nous le verrons par la suite. Enfin, l'aspect environnemental se définit comme étant la prise de conscience des citoyens face aux problèmes environnementaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

1.1. Les prestataires

L'aspect social

En s'inscrivant dans un réseau de monnaie sociale, les prestataires renvoient une image d'engagement auprès des usagers ainsi que des autres prestataires. Les convictions que font circuler les monnaies sociales sont principalement le besoin de redynamiser l'économie locale, de restaurer des liens sociaux et d'accroître le bien-être commun.

Ces convictions sont communes à chacun des participants du réseau, qui s'identifient dans ces valeurs. En mettant en avant l'adhésion aux idées communes soutenues par la monnaie, les prestataires permettent une amélioration de la relation avec leurs clients et fournisseurs.

De plus, en entrant dans un réseau de monnaie sociale, les prestataires adhèrent à une dynamique citoyenne active dans leur région. L'intégration dans un mouvement local de ce type permet aux prestataires d'accéder à un réseau de clients habitant près de chez eux. Cette proximité géographique peut être un stimulant au lien unissant les clients et le magasin, en étant source de confiance et d'échange plus réguliers.

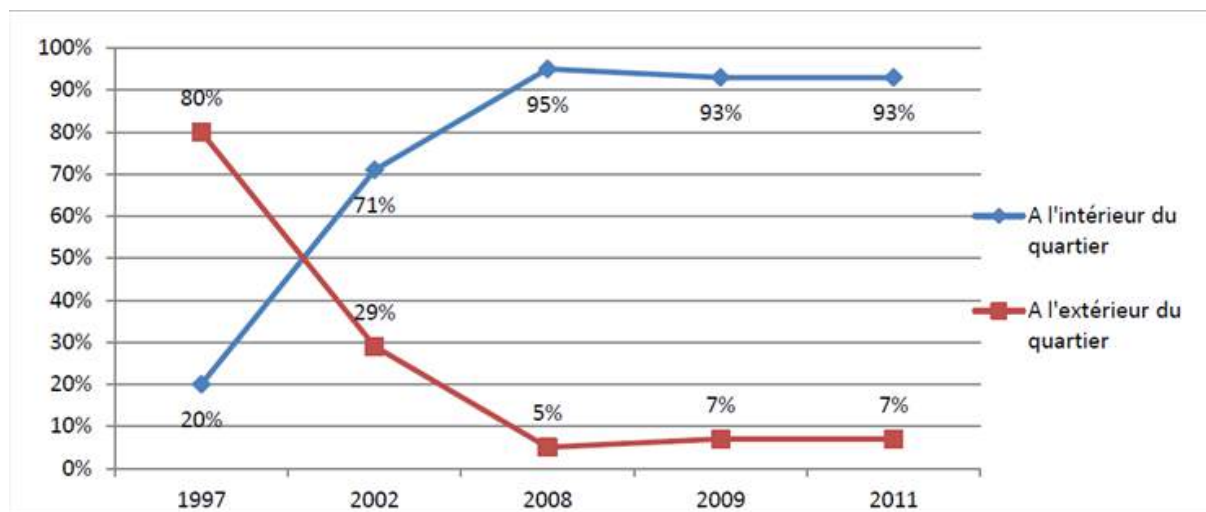
L'aspect financier

Les prestataires trouvent également un intérêt financier à entrer dans le réseau des monnaies sociales. En utilisant les monnaies sociales, les prestataires bénéficient d'une fidélisation de leurs clients (Fare, 2009). La proximité des clients permet d'entretenir des relations durables et ainsi de réduire le risque d'imprévisibilité. En acceptant la monnaie sociale, les prestataires sont également reconnus par les usagers comme étant une entreprise responsable, respectant des valeurs éthiques et promouvant le développement local. Par cette image positive que les prestataires renvoient, ils gagnent la confiance des clients. Un double effet de fidélisation prend place : par l'utilisation d'un moyen de paiement local et par le partage d'une même identité sociale. L'effet de fidélisation augmente les parts de marché des prestataires et augmente ainsi leur chiffre d'affaire. De plus, les prestataires gagneront également des nouveaux clients parmi les usagers de la monnaie.

Les monnaies sociales soutiennent le développement des commerces locaux. L'introduction du Palmas à Fortaleza au Brésil en témoigne.

Comme nous pouvons le constater sur le graphique 1 repris ci-dessous, en quatorze ans, le pourcentage des dépenses dans les commerces locaux par rapport aux achats à l'extérieur du quartier faisant partie du réseau Palmas a quasiment quintuplé.

Graphique 1- Lieux d'achats des habitants de Palmeiras



Source : de Melo, J. (2011). Banco Palmas ou la richesse d'une favela. *Revue Projet*, 5(324-325), 114-117.

Les monnaies sociales favorisent également les échanges locaux entre prestataires, ce qui leur permet de s'approvisionner près de chez eux. Le temps et les coûts de transports se voient de ce fait diminués. Un réseau de monnaies sociales développé permet d'avoir une chaîne de production locale.

De plus, les prestataires profitent de la reconnaissance du réseau de la monnaie sociale comme moyen de publicité. Dans le cas où la monnaie dispose d'un site Internet, les prestataires y seront représentés. La plupart des monnaies sociales invitent les participants à apposer un autocollant sur leur vitrine afin d'afficher leur appartenance au réseau.

L'adhésion des prestataires au réseau de la monnaie sociale n'aura de réel impact économique qu'en cas de réorientation de la consommation. Cette réorientation est possible par l'implication des commerces dans le réseau et par une offre locale diversifiée. Les prestataires ont un rôle à jouer dans la phase de transition vers l'utilisation de la monnaie sociale. Les prestataires sont garants de sa dynamique ainsi que de sa future crédibilité auprès des utilisateurs et des partenaires futurs.

En Belgique, les commerçants locaux restent craintifs quant aux monnaies sociales. La taille du réseau étant très petite au début, ils ont peur de ne pas avoir assez de possibilités pour écouler cette monnaie. De plus, la reconversion des monnaies en euros exige le paiement d'un taux de rédimage qui décourage les prestataires à participer au système. Ceci explique le fait que les monnaies en cours de développement ont du mal à constituer un réseau de prestataires relevant lors du lancement de la monnaie.

L'aspect responsabilité environnementale

Les prestataires ont également des intérêts environnementaux à la participation à un dispositif de monnaies sociales.

Ces dispositifs favorisant la consommation de produits locaux, la distance parcourue entre les producteurs et les consommateurs finaux s'en voit réduite. De plus en plus conscients des enjeux climatiques, une relocalisation des échanges est nécessaire afin de diminuer les conséquences des transports.

En se montrant favorables à la relocalisation des produits, les prestataires apportent leur pierre à l'édifice et montrent l'exemple autour d'eux. L'image transmise en participant à un projet de monnaie sociale sera signe d'un engagement dans une démarche responsable tant du point de vue solidaire qu'écologique et éthique. La participation au mouvement fera office de « label éthique », mettant en avant les convictions du prestataire et ouvrant la voie à une responsabilisation individuelle (Talent, 2014b).

L'aspect environnemental prend également tout son intérêt dans des dispositifs de monnaies sociales tel que l'Eco Iris décrit précédemment. En effet, la plus-value environnementale y est centrale, les gestes favorables à l'environnement et au développement durable y étant récompensés. Dans ce genre de système, les prestataires prônant des valeurs écologiques et proposant des biens et services allant dans ce sens, seront mis en avant. Bien que leur offre ne soit pas différente de celle d'avant, l'image écologique qu'ils préconisent sera mieux affichée et défendue par le biais du réseau, qui donnera tout son appui à cette démarche et en améliorera la visibilité.

1.2. Les usagers

L'aspect social

Comme le définit Maslow dans sa pyramide des besoins, chaque être humain a des besoins sociaux. Après les besoins psychologiques et les besoins de sécurité, viennent les besoins d'appartenance, d'acceptation de l'autre et de relations qui forment le capital social. Le sociologue Robert Putnam définit le capital social comme étant *l'ensemble des caractéristiques de l'organisation sociale, telles que la confiance, les normes et les réseaux, qui concourent à l'amélioration de l'efficacité de la société en facilitant la coordination des actions*. (Lietaer, 2012, p.158) Lorsque les relations se fondent sur la confiance et la coopération et que les mêmes valeurs sont partagées, le capital social augmente le bien-être de la collectivité (Maslow, 1943).

Les monnaies sociales créent une cohésion au sein d'une communauté, permettant à leurs usagers de devenir des membres actifs. L'un des objectifs premiers des monnaies sociales est la transformation des pratiques de l'échange en revalorisant les relations interpersonnelles. Elles mettent les individus au centre de l'échange. L'échange ne se fait plus sur la base d'un calcul intéressé avec un objectif de profit comme dans le système marchand, mais il est essentiellement basé sur la durée dans le temps, ce qui crée une relation d'échange durable.

L'identité sociale des usagers s'établissant autour du partage de préoccupations communes, elle engendre un esprit de coopération, de partage et de responsabilité partagée (Fare, 2009). En plus de renforcer l'identité sociale des usagers, la monnaie sociale permet également de ne pas augmenter les inégalités sociales. Le système monétaire actuel a tendance à concentrer les richesses et à ainsi détruire le capital social. Aujourd'hui, deux milliards de personnes n'ont pas assez d'argent pour survivre alors que 1% de la population possède plus d'argent qu'elle ne pourra jamais dépenser tout au long de sa vie (Lietaer, 2012). Ceci s'explique par le système monétaire basé sur la dette et le processus de création de monnaie.

Une étude conduite par l'Allemagne en 1982 montre que les intérêts transfèrent les richesses de 80% de la population vers les 10% les plus riches, appauvrissant ainsi les pauvres et enrichissant les riches (Lietaer, 2012, p.155).

Ceci est le résultat du fonctionnement normal de notre système monétaire indépendamment des connaissances, des compétences et des efforts fournis. Les taux d'intérêts ont bien évidemment tout leur sens au sein de notre système financier : ils permettent de rémunérer les prises de risques et de tempérer les effets de l'inflation. L'utilisation de taux d'intérêts constitue cependant une entrave à un partage équitable des revenus.

Les monnaies sociales circulent sans taux d'intérêt - les dépôts ne sont pas rémunérés et les emprunteurs ne paient pas ou peu d'intérêts - favorisant ainsi une redistribution neutre des revenus basée sur les compétences et indépendante des conditions initiales des citoyens. Cela permet d'empêcher que le fossé entre détenteurs et emprunteurs d'argent ne se creuse davantage et ainsi de diminuer les inégalités sociales grandissantes. Une augmentation du capital social et une diminution de l'accroissement des inégalités sociales augmentent le bien-être des individus. L'impact de ces monnaies sur les inégalités sociales reste toutefois marginal et ne suffira pas à lui seul à une diminution radicale de celles-ci.

Les citoyens sont encore réticents à l'utilisation des monnaies sociales, car ils n'y voient pas directement leur bénéfice. En ce qui concerne les prestations de services en dehors du cadre professionnel, ils considèrent ne pas avoir assez de temps pour participer au système. Ce manque d'intérêt résulte d'un manque de connaissance du système. Une plus grande communication et sensibilisation auprès des usagers potentiels serait nécessaire afin de les convaincre des bienfaits du système.

L'aspect financier

Du point de vue des usagers, l'avantage financier que peut apporter un système de monnaie sociale est non négligeable. Nombre d'arguments que nous allons développer ci-dessous sont favorables à l'utilisation de monnaies sociales. Toutefois, l'usage d'une monnaie dans un territoire limité en restreint l'affectation possible. Il est de ce fait important d'également aborder les limites qu'impose un tel système.

Un point sur lequel les monnaies nationales et les monnaies sociales divergent, est l'utilisation des taux d'intérêts.

L'un des avantages des intérêts est qu'elle génère d'importants revenus pour ceux qui créent de la monnaie. L'inconvénient, et qui n'est pas des moindres, est que les intérêts sont à l'origine d'un transfert de la valeur des emprunteurs vers les possédants : les intérêts contribuent d'une manière certaine à la concentration du capital. De fait, l'économie d'intérêts a tendance à favoriser l'investissement sur l'argent lui-même. En outre, l'économie d'intérêts met l'accent sur les gains à court terme. Une monnaie sans intérêt, (...) présente cet avantage de favoriser la circulation de la monnaie. (Lietaer et Kennedy, 2008, p. 237)

Au vu d'une circulation accélérée, le nombre d'échanges possibles avec un même billet s'en voit multiplié. Le pouvoir d'achat des participants est augmenté car un même billet reviendra plus rapidement dans les mains de celui l'ayant utilisé préalablement.

Un autre élément venant renforcer ce premier argument est la limite géographique au sein de laquelle la monnaie peut être échangée. Cette délimitation renforce encore la circulation de la monnaie. Les systèmes de timbrage applicables sur les monnaies en améliorent également la vitesse de circulation.

Afin d'inciter les usagers à entamer la procédure d'utilisation des monnaies sociales, certains systèmes utilisent un incitant à l'échange. Celui-ci se présente par exemple par un taux d'échange avantageux, c'est-à-dire que l'utilisateur perçoit plus de monnaie sociale que la valeur réellement échangée. Cet incitant permet de renforcer le pouvoir d'achat des usagers afin de les amener à intégrer le réseau.

Un autre intérêt financier qu'ont certaines monnaies sociales est qu'elles permettent de rémunérer des compétences qui ne sont pas reconnues par le système marchand. En Belgique, la Minuto permet d'échanger des compétences et savoir-faire sous la forme de services rendus. Il y a autant de possibilités qu'il y a de compétences et de connaissances. Ces possibilités vont de l'aide aux personnes âgées, à la restauration de meubles jusqu'au dépannage informatique ou encore d'autres services pour le bien commun. Ces services se voient revalorisés et permettent de créer de la valeur différente de celle du profit. Tout bien ou service ne doit dès à présent plus être valorisé en terme d'argent, mais peut être évalué en fonction du temps nécessaire à sa réalisation.

Cette revalorisation permet également d'exploiter des capacités restées dans l'ombre auparavant. Sans prétendre être source d'un développement économique, l'utilisation des monnaies sociales est toutefois à la base d'une redynamisation de l'économie locale.

Comme dit auparavant, un système de monnaie sociale n'a pas que des avantages pour les usagers. Certains aspects constituent des freins majeurs au bon développement de ces nouveaux moyens de paiement.

La limitation géographique qui est parfois imposée, reste un désagrément considérable, bien que ce soit une source de circulation monétaire plus importante. En échangeant une monnaie nationale contre une monnaie sociale, l'utilisateur s'impose une limite et referme son pouvoir d'achat au territoire concerné. De plus, l'inconvertibilité est souvent de mise pour les usagers, ce qui forme une réelle barrière à l'entrée qu'il n'est pas toujours évident de convaincre à surmonter.

Lors de ses débuts, une monnaie sociale comprend la plupart du temps un réseau de prestataires et d'utilisateurs restreint. Ces systèmes fonctionnant sur un effet de réseau¹ et ayant plus d'attrait avec un nombre d'utilisateurs élevé, il n'est pas toujours évident de persuader les usagers à faire le premier pas. En effet, ceux-ci s'assureront d'abord de trouver un moyen d'écouler leur monnaie avant d'accepter l'intégration dans le réseau. Un panel suffisamment large de prestataires acceptant la monnaie est de ce fait primordial pour convaincre d'éventuels futurs usagers.

A ce jour, un manque de confiance dans ces systèmes reste de taille. Les usagers doutent de la viabilité de ceux-ci. Vu leur caractère récent, nous ne pouvons qu'espérer que le temps parviendra à convaincre les usagers de l'intérêt qu'apportent les monnaies sociales.

L'aspect responsabilité environnementale

Les monnaies sociales ont comme objectifs de relocaliser les échanges et d'en modifier l'essence même. Les usagers des monnaies se voient contraints de dépenser leur monnaie au niveau local, c'est-à-dire chez les commerçants du quartier.

¹ Comme décrit dans les travaux de Katz et Shapiro (1994), un effet de réseau se définit comme l'amélioration de l'utilité d'un produit ou d'une technique sur base du nombre d'utilisateurs.

Les monnaies sociales permettent de changer le comportement des individus qui modifient leur mode de vie en s'éloignant de la culture consumériste et du système capitaliste dominant.

Certaines d'entre elles ont comme objectif premier de contribuer à une meilleure qualité de notre environnement, que ce soit pour diminuer la consommation d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre ou favoriser des comportements citoyens en faveur de l'environnement. C'est le cas de l'Eco Iris à Bruxelles, la monnaie stimule les actions en faveur de l'environnement en échange d'Eco Iris. Pour d'autres monnaies sociales comme l'Epi lorrain ou le Ropi, contribuer à une meilleure qualité de l'environnement n'est pas un objectif premier, mais cela reste un objectif non négligeable et se traduit par une consommation locale. En effet, en entrant dans ces réseaux, les usagers deviennent conscients qu'ils doivent changer leur mode de vie pour tendre vers la durabilité et non pas la croissance.

Les monnaies sociales permettent aux usagers de participer à un projet positif pour la communauté à plus-value environnementale. Ils font partie d'un réseau qui les soutient, et n'auront pas cette impression d'agir seul dans un monde de surconsommation.

1.3. La communauté

L'aspect social

Les systèmes de monnaies sociales aspirent à la création de nouveaux liens entre usagers et prestataires en encourageant les liens interpersonnels durant l'échange. Contrairement aux échanges marchands, où la réciprocité est possible par le calcul intéressé de chacune des parties à un moment donné, un échange en monnaie sociale permet d'étendre la durée de la relation sans que le lien ne soit rompu au moment du paiement. Les monnaies sont établies de sorte à rendre possible la création de relations sur le long terme au sein d'une communauté, où l'échange est apte à se reproduire (Blanc, 2006a, p. 38).

Grâce au déploiement des monnaies, le tissu social entre les usagers d'une même communauté se voit renforcé.

En s'impliquant dans un projet commun, les usagers consolident les liens qui les unissent et qui rassemblent la communauté dans son ensemble. La monnaie sociale tend à encourager l'implication de chacun dans des projets locaux, ce qui permet de déployer le bien-être communautaire en faisant fleurir l'économie locale.

Loin de la logique capitaliste et utilitariste, la confiance et la convivialité qui s'installent au sein d'une communauté utilisant une monnaie sociale, permettent de créer un lien durable de fidélité entre tous ses membres.

En favorisant la création de réseaux, le développement de valeurs telles que la solidarité et la sociabilité, mais également le déploiement de compétences et de connaissance, deviennent possible (Blanc, 2007).

L'aspect financier

L'économie réelle, englobant la production et l'échange de produits et services, correspond uniquement à 3% des devises échangées quotidiennement. Les 97% restants sont échangés dans la sphère spéculative.¹ Les produits dérivés valent environ neuf fois le produit brut mondial² (Lietaer, 2012). Lorsqu'une bulle spéculative éclate, l'ensemble du système financier au niveau mondial est menacé.

Entre les années 1983 et 2008, il y a eu 96 crises bancaires et 176 crises monétaires (Lietaer et Kennedy, 2008, p. 207). Ces crises se répètent périodiquement et pourtant les institutions nationales et internationales ne touchent pas à la structure du système. L'unique solution proposée est le retour à la normale le plus rapidement possible. Ces crises ont un impact tant au niveau des plus grosses institutions mondiales qu'au niveau de la vie citoyenne. Elles ont pour effet une augmentation du taux de chômage, une augmentation de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et une perte de productivité menaçant ainsi les citoyens du monde entier.

¹ Une transaction spéculative comprend l'achat et la revente d'un bien afin de réaliser un bénéfice sur la valeur future du bien.

² Le produit brut mondial de 2012 est estimé à 78.980 milliards de dollars. Le total de la valeur des produits dérivés vaut quant à lui 700.000 milliards de dollars pour cette même année.

Notre système dérèglementé, basé sur une monnaie unique, favorise les échanges entre les citoyens au niveau national et international et facilite également la formation des prix. Malheureusement, cette monoculture monétaire a également rendu le système moins résilient, ce qui mène à une plus grande instabilité (Lietaer, 2012).

Les monnaies sociales représentent une solution aux crises cycliques que nous traversons, comme en atteste l'étude établie sur le WIR.¹ En augmentant la diversité des monnaies, la faculté de rebondir face à une crise sera améliorée. Les monnaies sociales permettent de trouver un équilibre entre l'efficacité et la résistance du système (Lietaer, 2009). De plus, les monnaies sociales diminuent la spéculation car elles ne peuvent être utilisées que pour acquérir des biens et des services faisant partie de l'économie marchande.

L'aspect responsabilité environnementale

Les communautés bénéficient également des bienfaits des monnaies sociales sur l'environnement. Sur le long terme, les effets des monnaies sur l'environnement seront favorables à tous les membres de la communauté, usagers ou non. Les monnaies contribuent de manière directe ou indirecte au maintien du capital environnemental. Participer au réseau des monnaies sociales est un acte citoyen ayant un impact global.

De plus, les usagers au sein de la communauté auront une influence sur les autres membres. Ils conscientisent indirectement ces membres au sujet de la consommation locale, de la préservation de notre nature ainsi que des valeurs éthiques propres à chaque monnaie.

1.4. Les pouvoirs publics

L'aspect social

Les monnaies sociales promeuvent des objectifs communs à ceux des autorités publiques en terme de politique sociale. Elles peuvent être utilisées de manière parallèle aux politiques publiques déjà mises en place.

¹ L'exemple du WIR a été explicité dans le chapitre 1 à la section 3 « Monnaies à travers le monde » et sera également abordé dans l'aspect financier des pouvoirs publics.

Ces initiatives citoyennes favorisent les comportements de coopération aux comportements de compétition. L'entre-aide, les relations interpersonnelles autour des échanges, la cohésion et l'esprit communautaire sont au cœur de leurs objectifs. Leurs effets contra-cycliques tempèrent l'augmentation de la pauvreté en temps de crise économique et elles favorisent les égalités sociales en n'utilisant pas de taux d'intérêt. Les monnaies sociales encouragent le développement du capital social, qui est le liant d'une société. Comme le dit Robert Putnam, *sans capital social, il ne saurait y avoir de démocratie fonctionnelle*. (Lietaer, 2012, p.159)

Les autorités publiques en Belgique jouent un grand rôle dans la vie sociale des citoyens par les systèmes de sécurité et de protection sociale. Ceux-ci visent à protéger les citoyens d'un ensemble de risques et de besoins sociaux fondamentaux.

Les monnaies sociales complètent les politiques sociales, mais elles peuvent également être utilisées comme outil de politique publique pour encourager des actions en faveur du capital social. Ce genre d'initiatives à plus-value sociale pris par les pouvoirs publics n'existe pas encore en Belgique francophone. Bien que l'Eco Iris soit une initiative publique, elle a un objectif écologique avant d'être sociale. En Flandre, la municipalité de Gand a émis les Torekes, une monnaie sociale visant à encourager le bénévolat et à renforcer la cohésion sociale dans les quartiers défavorisés. Les usagers gagnent des Torekes en participant à diverses activités locales. Ceux-ci peuvent ensuite être utilisés pour louer des parcelles de terre et y cultiver des légumes et des fleurs ou acheter certains articles dans les magasins du quartier. Cette initiative fonctionne depuis 2010 et connaît un succès conséquent, améliorant la qualité de vie des habitants de Gand.

L'aspect financier

Tout comme pour les autres parties prenantes, les monnaies sociales ont également une plus-value financière du point de vue des pouvoirs publics.

Bien que les dispositifs mis en place jusqu'à présent en Belgique francophone restent de petite envergure et ont peu d'impact au niveau financier, une étude établie sur la monnaie WIR en Suisse a démontré l'intérêt qu'a cette monnaie sur la stabilité économique du pays.

En effet, vu que cette monnaie existe déjà depuis un certain temps - pour rappel, le WIR a vu le jour en 1934 -, les données récoltées durant toutes ces années ont été à la base de travaux de T. Studer (1998) et J. Stodder (2010), prouvant un avantage macro-économique de ce système. Au sein de l'économie suisse, l'utilisation du WIR démontre un effet contra-cyclique. En période de croissance, la demande en WIR diminue alors qu'elle augmente en période de récession. J. Stodder explique ce phénomène par les coûts d'opportunité liés à l'usage du WIR.¹ La Suisse n'étant pas un pays totalement homogène (différentes langues, différentes régions,...), J. Stodder conclut son étude en affirmant qu'un dispositif de ce genre est tout à fait transposable ailleurs. D'après cet exemple, les monnaies sociales, par leur effet stabilisateur, peuvent être envisagées comme outil de politique publique afin de mener à une stabilité macro-économique (Kalinowski, 2011).

De plus, comme vu précédemment, les monnaies sociales tentent de soutenir les petites et moyennes entreprises ainsi que des commerces locaux. En visant la redynamisation de ceux-ci, l'évolution progressive du taux de chômage en période de crise pourrait se voir diminuer.

Malgré ces avantages, les pouvoirs publics ne semblent pas porter beaucoup d'intérêt aux monnaies sociales. Certains se montrent d'ailleurs hostiles à l'égard des monnaies sociales, percevant ces mouvements comme un danger face à la souveraineté absolue de la monnaie nationale. La Banque Centrale Brésilienne (BCB) a intenté un procès contre la banque Palmas pour émission illégale de monnaie. La BCB a perdu le procès car le Palmas n'avait en aucun cas modifié la circulation fiduciaire du Real. Par la suite, la BCB s'est intéressée de plus près au projet et en a ressorti une note, reconnaissant que les monnaies sociales pouvaient contribuer à l'inclusion financière des plus démunis (Meyer, 2012). De plus, comme le démontre l'étude menée sur le WIR, les monnaies sociales ne doivent en aucun cas être source de danger mais, par le biais d'un cadre légal adapté, peuvent amener un nouveau souffle sur l'économie nationale.

¹ Ceci est expliqué dans la partie concernant le WIR dans le chapitre 1 à la section 3 « Monnaies à travers le monde ».

L'aspect responsabilité environnementale

Comme nous avons déjà pu le voir, les monnaies sociales encouragent les citoyens à agir pour sauvegarder et contribuer à la protection de notre capital naturel. La grande majorité des monnaies en Belgique francophone sont des initiatives citoyennes. Les citoyens ont mis un réseau en place pour le bien commun, indépendamment des politiques publiques. Les citoyens appuient les politiques environnementales en mettant ces initiatives sur pied, mais la responsabilité environnementale revient aux autorités publiques, et plus particulièrement aux Régions. *La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires de l'environnement et garants de sa préservation et, si nécessaire, de sa restauration.* (Art 2, Code de l'environnement) Les pouvoirs publics peuvent et doivent jouer un rôle moteur dans le secteur de l'environnement. Les monnaies sociales peuvent de ce fait être utilisées par les autorités publiques comme outil de politique environnementale. Celles-ci peuvent être émises par tous les niveaux d'instances politiques : la ville, la région, le pays ainsi que par des instances internationales.

Prenons l'exemple du NU-Spaarpas, lancée en 2002 par la ville de Rotterdam. Cette carte de fidélité incite les consommateurs à un comportement d'achat durable. Comme nous avons pu le voir dans le chapitre 1 à la section 3 « Monnaies à travers le monde », les résultats ont démontré que les usagers de la carte NU vont trois fois plus souvent au centre de tri de déchets que la moyenne des habitants de Rotterdam. La carte contribue à une meilleure gestion des déchets dans la ville.

Ce genre de système permet aux autorités publiques d'avoir un impact sur le comportement des usagers et dans un deuxième temps de changer leurs mentalités concernant le respect de l'environnement. C'est un nouveau moyen de communication pour promouvoir des comportements écologiques et responsables.

En Belgique francophone, le projet pilote de l'Eco Iris a été lancé à Bruxelles en 2012 suivant la même logique. L'initiative a été lancée par la Région bruxelloise dans le but d'encourager des achats et des comportements favorables à l'environnement.

Ces monnaies créées dans des objectifs environnementaux stimulent les citoyens et les consommateurs à agir de façon écologique et durable.

Ce sont des outils qui peuvent prendre de l'ampleur, comme pour le NU, et qui permettent aux citoyens de s'engager.

Il reste néanmoins très important que les pouvoirs publics sensibilisent les citoyens aux problèmes environnementaux avant et pendant la mise en œuvre du projet. La communication sur les politiques environnementales mises en place ainsi que leurs bénéfices est essentielle. Le projet de l'Eco Iris n'a pas encore atteint les objectifs souhaités à cause d'un manque d'attractivité des commerçants, d'un manque de communication autour du projet et de la difficulté de relayer le projet auprès du public.

2. Analyse de la collaboration entre les monnaies sociales et une institution de finance solidaire, Crédal

Les institutions de finance solidaire peuvent également représenter une partie prenante des monnaies en formant une collaboration avec celles-ci. Nous allons analyser les effets d'une collaboration de ce genre dans le cas spécifique d'une coopérative à finalité sociale, Crédal.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, une collaboration entre Crédal et certaines monnaies sociales belges existe déjà. Après nous être entretenu avec chacune de ces parties prenantes, nous avons pu étoffer nos premières idées afin de fonder notre analyse quant aux apports d'une telle collaboration.

En tant qu'institution d'économie sociale, Crédal porte un grand intérêt aux initiatives soutenant une plus grande solidarité ainsi qu'une responsabilité dans les rapports entre les citoyens et l'argent. Il semble évident que des initiatives locales telles que celles des monnaies sociales attisent la curiosité de cette coopérative.

Depuis quelques temps, des discussions avaient été entamées avec les instigateurs de l'Epi lorrain, afin d'envisager le placement d'une partie des euros récoltés au sein de l'asbl l'Epi lorrain dans le réseau Crédal. En mai 2014, une convention a été signée entre les deux parties, Crédal s'engageant à investir les montants perçus dans des projets à caractère social et à veiller d'un bon œil aux projets provenant de la région lorraine.

Si de tels projets répondent aux exigences, Crédal entamera la procédure d'octroi de crédit. Il s'agit d'un contrat moral liant les deux parties. L'investissement de l'Epi lorrain a été placé sous la forme de parts de coopérateurs. Les instigateurs de l'Epi lorrain ont lancé un appel à projet afin d'inciter les citoyens de leur région à entrer en contact avec Crédal pour soutenir des projets locaux. Ils espèrent ainsi que les euros récoltés en échange des Epis lorrain puissent aider des porteurs de projets à Arlon et en Gaume (Echo, 2013).

Une deuxième collaboration existe avec l'Eco Iris, une monnaie sociale bruxelloise. ECORES, le bureau d'étude ayant mis en œuvre le projet de l'Eco Iris, a perçu une bourse permettant l'échange des Eco Iris en euros en cas de besoin. L'entièreté de cette bourse n'étant pas utilisée pour l'instant, une partie du montant est au sein de Crédal. Une autre part du montant est placée dans la banque Triodos pour des raisons de liquidité.

Nous allons dès à présent décrire les avantages et inconvénients de ce genre de collaboration du point de vue de chacune des parties.

2.1. Crédal, institution de finance solidaire

Plusieurs avantages nous ont apparus dans le chef de la coopérative quant à ces collaborations.

Une collaboration avec un projet de monnaie sociale permet à Crédal de montrer leur encouragement quant à ces dispositifs favorisant une finance solidaire. De plus, cela leur assure une plus grande visibilité auprès de la population locale. Ceux-ci sont amenés à devenir de futurs clients de la coopérative. Dans le cas où de nouveaux projets voient le jour dans ces contrées, ceux-ci seront soutenus par un réseau local et de confiance. Crédal pourra donc se reposer sur des contacts de confiance, étant implantés dans l'économie locale et portant un intérêt aux questions d'argent. Les instigateurs de monnaies auront contribué à instaurer une relation de confiance avec Crédal. En se rapprochant de projets dans diverses régions, Crédal améliore sa proximité avec ses clients et cette meilleure connaissance de l'économie locale permet à Crédal de mieux cerner les aspects socio-économiques ainsi que les besoins de ses clients.

Bien évidemment, de nouveaux apports de fonds sont toujours accueillis à bras ouverts au sein de la coopérative. Grâce à cela, les montants distribuables sous forme de crédits se voient augmentés. Les euros récoltés sont dès lors doublement utilisés dans une dimension de finance éthique et solidaire, sous forme de monnaie sociale d'abord et sous forme de crédit par la suite. Toutefois, bien plus que le montant numéraire qu'impliquent ces collaborations, les avantages clés sont plutôt de l'ordre social, par le biais des relations de confiance qui se créent ainsi que de la publicité créée autour de Crédal par les monnaies sociales.

2.2. Les monnaies sociales belges

Les réseaux de monnaies sociales trouvent également leurs avantages à placer les euros récoltés dans la coopérative à finalité sociale, Crédal. Le placement n'étant pas le cœur de métier des monnaies sociales, une collaboration avec une coopérative de crédit dans l'économie sociale belge soutient les objectifs poursuivis.

La coopérative Crédal, étant née d'une initiative locale et citoyenne, prône des valeurs qui s'inscrivent dans le prolongement des valeurs partagées au sein des réseaux de monnaies sociales. Crédal respecte les valeurs de solidarité, de responsabilité, de respect de l'environnement, de transparence et d'éthique autant dans sa gestion journalière que dans ses placements.

Placer les euros récoltés au sein de Crédal permet aux réseaux de monnaies sociales de poursuivre leur objectif de développement d'une économie locale et solidaire. Ces euros seront mis à disposition de projets luttant contre l'exclusion sociale et financière, favorisant la solidarité et respectant l'environnement. En effet, les projets ayant une dimension de développement durable se voient octroyer des crédits plus importants afin d'encourager les porteurs de projets à respecter l'environnement. Ces placements permettront de faire naître des projets locaux dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la culture, de la santé, de l'éducation, du climat, de l'énergie, etc. en faveur d'une économie plus juste, plus durable et plus solidaire.

Les euros récoltés peuvent également servir de microcrédits pour des personnes exclues du système bancaire, encourageant ainsi l'entrepreneuriat et la création d'emplois durables. Cela permet de contribuer à une réduction des activités non déclarées en Belgique en offrant un emploi reconnu aux micro-entrepreneurs et entraîne une plus grande dynamique sociale ainsi qu'une amélioration de la vie.

Tout comme les monnaies sociales, Crédal est un acteur qui lutte contre l'économie spéculative. Les monnaies sociales sont uniquement utilisées dans l'économie réelle comme outil pour favoriser les échanges. Crédal poursuit cette même logique en étant une institution indépendante du système bancaire et des mécanismes de spéculation, qui investit uniquement ce qu'elle possède dans l'économie réelle.

Le rendement du placement est avant tout d'ordre humain avant d'être d'ordre financier. Il vise à améliorer le capital social de notre société tout comme le font les monnaies sociales. Le crédit est utilisé comme un outil de développement d'une société plus solidaire ayant comme objectif d'améliorer la qualité de vie des clients et de la société.

Le placement permet toutefois une bonne utilisation de l'argent récolté au sein des réseaux. Les euros auront ainsi un double usage, en tant que monnaie sociale d'une part, et en tant que financement de projets solidaires et de microcrédits d'autre part. Les euros seront, tout comme les monnaies sociales, créateurs de valeurs sociales, environnementales et économiques.

Un placement chez Crédal constitue peu de risques. Crédal est une institution de confiance ayant plus de 30 ans d'expérience. Des dispositifs pour maîtriser les risques et la sécurité des crédits ont été mis en place afin d'assurer la récupération des prêts (Crédal, 2014d).

Crédal se veut également être transparent vis-à-vis de ses coopérateurs. Chaque coopérateur connaît l'usage de ce qui est fait de son argent. Ces derniers sont conviés à l'Assemblée générale et sont informés chaque trimestre des projets et des financements réalisés. Chaque réseau de monnaies sociales peut ainsi avoir un regard et un droit de vote sur les projets et les placements.

Dans le cadre de la collaboration avec l'Epi lorrain, Crédal s'engage également à garder un regard attentif aux projets émanant du territoire de la monnaie sociale ou aux projets appartenant à l'asbl l'Epi lorrain.

En plaçant leurs fonds chez Crédal, les réseaux de monnaies sociales acceptent toutefois de perdre en partie le contrôle sur cet argent. Ils auront également moins facilement accès à l'argent, celui-ci étant moins liquide. Le jour où le réseau de monnaies sociales voudra l'utiliser, il devra faire les démarches pour récupérer ses parts. Le degré de liquidité reste tout de même élevé, le coopérateur pouvant récupérer l'entièreté de sa part en quelques jours.

Comme nous venons de le voir, le développement des monnaies sociales comporte un grand nombre d'avantages pour chacune des parties prenantes. Ces avantages sont aussi bien sociaux que financiers et environnementaux. Le frein principal au déploiement des monnaies sociales nous semble être le manque de connaissance du système. Afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles les monnaies sociales font face en Wallonie et à Bruxelles, nous allons approfondir ce point dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 5 : DIFFICULTÉS ET PISTES DE SOLUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DES MONNAIES SOCIALES EN WALLONIE ET À BRUXELLES

Dans ce chapitre, nous allons identifier les difficultés auxquelles les monnaies sociales belges décrites précédemment font face durant leur développement. Des pistes de solution seront proposées suite à ces difficultés rencontrées. Au vu du phénomène récent ainsi que du peu d'études ayant été faites à ce sujet, nous nous sommes principalement basés sur nos observations.

1. Communication

Comme pour tout lancement d'un produit ou d'une idée nouvelle, il est primordial qu'une attention particulière soit donnée à la communication autour de celui-ci. En ce qui concerne les monnaies sociales, la communication est d'autant plus importante vu le nombre restreint de personnes en connaissant tous les aspects.

Les problèmes surgissant en matière de communication sont souvent de deux ordres. Premièrement, un manque de financement¹ peut être à la base de ce problème. En effet, une communication adéquate engendre un grand nombre de frais. Plusieurs outils de communication sont fortement conseillés lors du développement d'une monnaie sociale : invention d'un logo et d'un slogan qui marque les esprits, établissement d'une charte, mise en ligne d'un site Internet, rédaction de conventions d'adhésion explicites, mise en œuvre de certains éléments visuels tels que des affiches, des spots, des autocollants, des flyers, l'organisation d'évènements servant à informer au sujet de la monnaie, etc. (Financité, 2013a). Un financement conséquent est nécessaire afin d'assurer l'établissement d'une première impression marquante. Il est toutefois intéressant à noter que des frais de communication excessifs mènent à une consternation de la part des citoyens. L'Eco Iris en est un exemple. Ayant dépensé une somme importante en communication, cela a suscité le rejet du projet de la part des citoyens.

Un autre problème pouvant surgir est le manque d'intérêt des instigateurs d'investir dans ces outils de communication.

¹ Cfr. la section 3 « Financement » du chapitre 5.

Il est vrai qu'il s'agit d'un investissement conséquent, dont les résultats ne se perçoivent pas nécessairement immédiatement. De ce fait, il est parfois difficile de se décider d'investir une telle somme au départ.

Suite à un manque de communication, la monnaie sociale s'expose à certains risques. Les usagers potentiels peuvent tout simplement ignorer l'existence de la monnaie. Dans ce cadre-là, il est certain que l'utilisation n'atteindra pas les objectifs espérés. De plus, les différentes parties prenantes risquent de ne pas percevoir leur intérêt à s'engager dans de tels dispositifs. Un manque d'implication en découlera naturellement. Suite à un manque de communication adéquate, il se peut également que les usagers potentiels ne comprennent pas tous les tenants et aboutissants du système et qu'ils décident de ne pas en faire usage pour cette raison. Cette constatation est ressortie de l'expérience du Ropi, voulant faire usage du principe de fonte, mais ayant abandonné l'idée car cela complexifiait le système et surtout la communication faite autour de celui-ci.

Comme évoqué ci-dessus, une bonne communication est primordiale dès le début du projet. Il est important de sensibiliser et de conscientiser les groupes cibles. L'expérience de l'utilisation de la monnaie doit être attractive afin que chacun se sente concerné et impliqué, ce qui permettra d'assurer une participation suffisante dès le démarrage de la monnaie.

2. Taille du réseau

La question de la taille adéquate que devrait atteindre un dispositif de monnaie sociale est souvent posée. Il est important de ne pas atteindre une taille trop grande ou trop petite risquant de mettre la viabilité du système en péril. La taille d'un dispositif peut être mesurée sur base du nombre d'utilisateurs de la monnaie ou selon le nombre de transactions effectuées.

Un réseau trop petit peut être le résultat de différentes causes. Premièrement, il peut s'agir d'un manque d'intérêt de la part des parties prenantes. Il est primordial de se mettre à la place de chacune d'entre elles et d'éveiller leur intérêt pour la monnaie. Dans le cas contraire où l'intérêt de la monnaie n'est pas clairement présenté, il sera difficile de les convaincre d'intégrer le réseau.

Il est à noter qu'une difficulté que de nombreuses monnaies ont rencontrée, notamment le Ropi dans la région de Mons, est le fait que personne ne souhaite se lancer en premier lieu. Vu la nouveauté des dispositifs des monnaies sociales et le manque de connaissance concernant ces monnaies parmi les citoyens, il est difficile de dépasser le frein psychologique et de lancer le mouvement. Nombre de citoyens et de prestataires ne sont pas contraires aux monnaies, mais préfèrent attendre que le réseau prenne de l'ampleur avant de se lancer. Un manque de communication peut également être à la source d'un nombre restreint de participants.

Un réseau dont la taille reste faible risque de s'engouffrer dans un cercle vicieux, n'ayant pas l'impact escompté et diminuant ses chances d'attirer de nouveaux participants. L'attrait ne sera pas suffisant vu le peu de diversité quant aux possibilités d'écoulement de la monnaie (Financité, 2013a). Les participants risquent de vouloir quitter le système si aucune évolution n'a lieu car la confiance dans le système pourrait se dissiper.

Dans le cas contraire, un nombre trop élevé de participants peut aussi être néfaste. Sans limitation claire, le réseau pourrait s'étendre trop largement et perdre de vue les objectifs premiers tels que l'envie de relocalisation des échanges et le changement de la nature des échanges. Les usagers partageant ces valeurs, pourraient se sentir lésés et décider de quitter le système. Un manque de structure risque de soumettre le réseau à un danger de fraude, les participants ayant moins d'accroches entre eux et les liens se voyant fragilisés.

Comme nous l'avons vu, une taille trop grande ou trop petite est à éviter. Il n'existe toutefois pas de taille « idéale », chaque dispositif ayant des objectifs différents. Afin de dresser une approximation d'une masse critique à atteindre, nous pouvons nous référer à un ouvrage de Jean-Michel Cornu, consultant en matière de stratégies de l'innovation et également dans la coopération et l'intelligence collective, qui affirme que *« pour les monnaies affectées¹, il semble qu'un seuil d'environ une centaine de personnes soit nécessaire alors que le seuil est probablement supérieur pour des monnaies*

¹ Ces monnaies se limitent à une activité spécifique telle que l'aide aux seniors, la culture, le développement durable. Un exemple d'une monnaie affectée dont nous avons parlé est le Fureai Kippu (Cornu, 2010).

d'économie locales ou régionales qui prendraient en charge une part de l'activité économique » plus importante (Cornu, 2010).

3. Financement

Le manque de financement des dispositifs des monnaies sociales est une difficulté qui met en danger la pérennité de ces monnaies pour différentes raisons (Financité, 2013a; Blanc et Fare, 2013).

Premièrement, le manque de financement complique le lancement de la monnaie. Celui-ci nécessite souvent un investissement de départ conséquent. Il prend en compte les frais de communication, de gestion de l'association, d'organisation ainsi que le coût de fabrication de la monnaie papier ou du logiciel de la monnaie électronique. Un problème majeur dû au manque de financement est l'impossibilité d'engager une personne à plein temps sur le projet. La plupart des instigateurs, tels que ceux du Ropi, sont bénévoles et travaillent sur le projet de leur monnaie durant leur temps libre. Ce mode de fonctionnement est énergivore et peut provoquer une certaine lassitude de la part des instigateurs. Un manque d'investissement au départ peut compromettre le bon développement de celui-ci. De plus, cela peut étendre la durée de mise en œuvre du projet et peut ainsi provoquer un essoufflement général. Le montant nécessaire pour l'investissement de départ dépend du modèle du dispositif choisi.

Deuxièmement, un réseau qui ne permet pas l'autofinancement et qui dépend uniquement de subventions externes, encourt le risque d'un arrêt brutal de son fonctionnement lors d'une réallocation de budget. Ces dispositifs s'exposent chaque année à une course au renouvellement des subventions, leur pérennité dépendant entièrement de décisions externes. A titre d'exemple, la carte NU à Rotterdam était entièrement subventionnée et a dû être arrêtée avant la fin officielle à cause d'une décision politique. En Belgique aussi, le Talent à Louvain-la-Neuve comptait sur l'aide financière des pouvoirs publics pour son lancement. Un changement de majorité lors des élections en mai 2014 a provoqué la disparition de la subvention et a mis le projet à l'arrêt. Les dispositifs dépendants de décisions externes sont exposés au risque d'un arrêt brutal de leur fonctionnement.

Enfin, un manque de financement, une trop grande dépendance aux subventions externes ou une incapacité d'autofinancement créent un manque de confiance dans le système auprès des usagers et des prestataires. Ceux-ci encourent le risque que le système s'arrête et qu'ils ne puissent plus écouler ou reconvertir leur monnaie sociale. Ce manque de confiance rebute les usagers et les prestataires à entrer dans le réseau.

Bien que générer de l'argent ne soit pas l'objectif des monnaies sociales, il est favorable que ces dispositifs deviennent moins dépendants des ressources distributives. Une diversité des sources de financement permet d'assurer la pérennité des monnaies sociales.

L'établissement de certains mécanismes permet l'autofinancement, du moins en partie, du dispositif afin de le maintenir dans le temps et de le rendre plus résistant aux chocs externes. Ces mécanismes peuvent se traduire de différentes manières.

Un premier mécanisme est l'émission de monnaies via une conversion d'argent. Cela permet de créer un fond de placement avec l'argent récolté par conversion procurant un rendement. Ce rendement dépend du montant collecté ainsi que du degré de reconversion des prestataires. En Belgique, l'Epi Lorrain place le volume d'euros convertis dans la coopérative Crédal et obtient ainsi des dividendes pour financer la gestion de l'asbl. Ce mécanisme suppose une taille relativement grande du réseau ainsi qu'un grand nombre d'échanges afin de pouvoir récolter un montant significatif pour rendre le dispositif autonome financièrement.

Un deuxième mécanisme est l'utilisation de frais d'adhésion ou de cotisations. Les usagers payent un montant annuel ou mensuel pour faire partie du réseau et contribuent ainsi à l'alimentation des ressources propres de l'association. L'association de l'Epi lorrain demande une cotisation annuelle de €5 pour les usagers et de €20 pour les prestataires. Ceux-ci deviennent membres du réseau et reçoivent une carte d'adhésion à présenter lors de la conversion. La Minuto, le Talent et le Valeureux utilisent également ce mécanisme. Il est à noter que des frais trop élevés peuvent représenter un frein à l'entrée et exclure certaines personnes.

Les frais de transactions peuvent également être utilisés comme mécanisme d'autofinancement. Pour chaque transaction effectuée, l'utilisateur et le prestataire payent un pourcentage du prix de la transaction à l'association. La Minuto utilise ce mécanisme en prélevant 3% du prix de chaque transaction à charge de l'acheteur et du prestataire. Les Minutos ainsi récoltées vont sur le compte de l'asbl afin qu'elle puisse rémunérer ses gestionnaires.

Enfin, le taux de rédimage permet également aux dispositifs de monnaies sociales de récolter de l'argent.

Ces mécanismes permettent la stabilisation et l'autonomie des dispositifs. Cependant, un nombre important d'utilisateurs et d'échanges au sein du réseau sont nécessaires afin de permettre l'autofinancement des dispositifs de monnaies sociales. Les subventions externes restent importantes comme source de financement complémentaire lors du lancement du projet. Ceux-ci peuvent émaner des pouvoirs publics ou d'associations. Ces financements permettent au projet de prendre son envol.

4. Confiance dans le dispositif

Une des difficultés principales à pallier lors du développement d'une monnaie est de gagner la confiance des utilisateurs. En effet, toute monnaie repose sur la confiance. Cette confiance est celle qui existe tant entre les membres du dispositif, que dans ses instigateurs ainsi que dans les mécanismes d'échanges (Cornu, 2010, p.17).

L'adhésion des utilisateurs au dispositif conditionne le succès ou l'échec de la monnaie. Les dispositifs des monnaies sociales se développent grâce à la confiance entre ses membres en s'appuyant sur une communauté. La confiance apparaît comme étant un élément majeur pour élargir la taille du dispositif. Un manque de confiance ou une perte de confiance dans le dispositif peut amener le système à l'échec.

Le défi des monnaies est de pouvoir créer une communauté de confiance la plus grande possible. Comme le décrit J.-M. Cornu, il existe différents moyens qui permettent d'instaurer une confiance. Le premier moyen est de mettre en place des institutions ou des structures reconnues officiellement.

Certains dispositifs de monnaies sociales belges sont encore au stade d'association de fait, ce qui peut représenter une méfiance quant à la fiabilité du système.

Il est également possible d'instaurer une confiance par le biais de règles qui régissent le système. Ces règles doivent être bien définies et acceptées par tous les adhérents. Certaines monnaies belges telles que l'Epi Lorrain, la Minuto et le Ropi fonctionnent ainsi. Ces réseaux ont mis des mécanismes en place comme la fonte, le taux de bonification, le rédimage et la reconversion qui font preuve d'une certaine stabilité du réseau. Il faut néanmoins rester vigilant car ces mécanismes peuvent être perçus comme complexes et peuvent représenter un motif de découragement.

Enfin, un troisième moyen d'instaurer la confiance est la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté, développé par le partage de valeurs communes. Les monnaies émises au sein d'un territoire délimité créent ce sentiment d'appartenance. La confiance s'instaure sur la base des liens sociaux qui se créent entre les membres du réseau.

Le manque de confiance est une difficulté présente dans le développement des monnaies sociales en Belgique. Suite aux interviews effectuées, nous avons pu constater que beaucoup de prestataires et usagers sont méfiants quant à l'utilisation des monnaies sociales.

5. Soutien des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics jouent également un rôle dans l'émergence et le développement des monnaies sociales. Ils peuvent apporter leur soutien tant au niveau logistique que financier, qu'en l'utilisant comme outil de politique publique, ainsi qu'en l'acceptant comme moyen de paiement ou encore via des modifications réglementaires (Blanc et Fare, 2011). L'intervention des pouvoirs publics peut représenter un levier pour ces dispositifs. Les relations avec les pouvoirs publics sont cependant complexes. Un manque d'implication dans les dispositifs tout comme une implication trop forte peut nuire au développement de la monnaie.

Vu le phénomène relativement récent des monnaies sociales ainsi que leur petite taille, les pouvoirs publics y portent souvent peu d'intérêt. Ce manque d'intérêt peut menacer l'existence des dispositifs de monnaies sociales. En effet, cela mène à un manque d'implication de leur part qui conduit à une absence de cadre juridique stable ainsi qu'à un manque de reconnaissance officielle, mettant la sécurité et la pérennité de la monnaie en danger. A titre d'exemple, en 1996, les allocations de chômage ont été retirées à un chômeur belge parce qu'il participait à un SEL; la participation au SEL étant considérée comme une source de revenus. Depuis lors, certaines règles offrant une protection et une légitimité aux SEL ont été établies.

Afin d'éviter les problèmes de travail au noir, les problèmes de coupures d'allocations sociales ou autres qui pourraient nuire à l'adhésion au réseau, il paraît nécessaire d'institutionnaliser les dispositifs et de créer un cadre légal. Pour ce faire, des études démontrant les impacts économiques, sociaux et environnementaux devraient être établies afin d'apporter de la crédibilité et de la légitimité aux dispositifs (Blanc et Fare, 2011). Les dispositifs pourront ainsi disposer d'une reconnaissance officielle et d'un cadre légal qui éviteraient le risque d'illégalité de la monnaie et faciliteraient l'intervention des collectivités locales.

Un apport trop soutenu de la part des pouvoirs publics peut également nuire au développement de la monnaie. Lorsque leur apport se tourne vers un pilotage et une mise en œuvre du dispositif par le haut, le dispositif perd sa réappropriation citoyenne, qui est à la base du fonctionnement de la monnaie. Les dispositifs sont dès lors définis par la collectivité publique et cela risque de couper les bases du fonctionnement démocratique qui sont au cœur de la monnaie (Fare, 2011). La monnaie ayant perdu la caractéristique citoyenne, les usagers risquent de devenir méfiants vis-à-vis de celle-ci et de ne pas vouloir entrer dans le réseau. C'est une des difficultés que connaît l'Eco Iris aujourd'hui. Seulement un cinquième du financement mis à disposition est en circulation. Le manque d'adhérents s'explique en partie par la méfiance des usagers quant au fait que ce soit une initiative publique. Utiliser la monnaie comme outil de politique publique freine leur faculté d'innovation en réponse à des besoins citoyens.

Il est néanmoins important de souligner que des programmes comme celui-ci sont lourds et exigeants en termes logistiques et financiers, et qu'un soutien émanant des pouvoirs publics facilite grandement sa mise en œuvre.

Les rapports entre les monnaies sociales et les pouvoirs publics sont donc ambigus. L'enjeu majeur des pouvoirs publics est de créer un cadre juridique clair pour les dispositifs afin que ceux-ci puissent se développer en toute sécurité sans qu'ils ne les intègrent dans des objectifs de politique publique. En effet, les monnaies sont plus efficaces lorsqu'elles représentent une réponse citoyenne à des besoins citoyens. Les pouvoirs publics peuvent également soutenir les monnaies indirectement en acceptant des paiements en monnaies sociales pour certaines prestations.

Les difficultés que nous avons évoquées ici sont celles qui nous sont apparues les plus fréquentes suites à nos entretiens et à nos observations. Toutefois, dépendant du dispositif mis en place, certaines difficultés nécessiteront une plus grande attention que d'autres. Selon l'essence même de ces dispositifs, il est avant tout primordial d'adapter le système aux besoins locaux. Certains dispositifs auront moins besoin de communication, s'établissant dans une région où le bouche-à-oreille contribue à une communication suffisante; d'autres dispositifs n'ont que peu de frais de départ et nécessitent dès lors moins de financement. Les cinq difficultés évoquées restent tout de même centrales et méritent une attention et une réflexion particulière dès les débuts du projet.

CONCLUSION

S'intéressant aux différentes monnaies sociales existantes en Wallonie et à Bruxelles, nous avons cherché, dans le cadre de cette étude, à en déterminer les avantages et inconvénients pour chacune des parties prenantes.

Dans le contexte actuel de mondialisation, nous traversons des crises mondiales tant sur le plan financier que social et écologique. Face à ces défis, il est important d'apprendre à penser le changement et à mettre en place des solutions pour un monde plus juste, plus respectueux et plus durable.

Les monnaies sociales représentent une solution possible pour atténuer les externalités négatives de la mondialisation. Des exemples de dispositifs à travers le monde tels que le WIR et le Palmas ont pu démontrer la viabilité de ces systèmes parallèles ainsi que leur contribution à lisser certains déséquilibres du système global.

Comme partout ailleurs, des monnaies sociales émergent en Wallonie et à Bruxelles. Cinq types de monnaies sont déjà en circulation et six autres sont encore en cours de réflexion. La majorité d'entre elles sont issues d'une initiative citoyenne afin de répondre à des besoins citoyens. Elles ont comme objectifs communs de relocaliser les échanges favorisant les circuits courts et les produits locaux, de redynamiser les échanges en investissant uniquement dans l'économie marchande ainsi que de changer l'essence même de l'échange en favorisant la coopération citoyenne et en renforçant les liens sociaux.

Sur la base de nos interviews et de nos lectures principalement constituées des écrits de J. Blanc et de B. Lietaer, nous avons détaillé les avantages que présentent les monnaies sociales pour chacune des parties prenantes. Ceux-ci se déclinent sous trois aspects : l'aspect social, l'aspect financier et l'aspect responsabilité environnementale.

Par le biais de leur participation à un réseau de monnaie sociale, les prestataires projettent une image d'engagement, ce qui ouvre des portes vers de nouveaux réseaux de clients ayant les mêmes aspirations sociales que celles prônées par la monnaie.

L'image positive qui est renvoyée assure une fidélisation de la clientèle, se sentant proche des valeurs préconisées par le prestataire. Grâce à l'utilisation d'une monnaie sociale et du redéploiement de l'économie locale qui en découle, les commerces locaux ont la possibilité de se développer davantage. La proximité entre fournisseurs et clients se voit également renforcée, ce qui entraîne de moindres coûts de transports. Le réseau d'une monnaie sociale garantit également de faire de la publicité pour les prestataires membres, que ce soit à travers leur site Internet, des affiches, etc.

Du point de vue des usagers, l'usage d'une monnaie sociale permet de tisser des liens interpersonnels dans une relation de confiance. La nature des échanges s'en voit modifiée, renforçant le sentiment de coopération et de partage de valeurs. Une monnaie sociale peut également permettre de récompenser des compétences qui ne sont pas reconnues dans le système marchand. De plus, la circulation d'une monnaie sociale étant plus rapide que celle d'une monnaie nationale, le pouvoir d'achat des utilisateurs se voit augmenté. Les monnaies sociales tendent également à accroître la responsabilité environnementale des usagers par une modification des comportements des individus en les orientant vers une consommation plus locale.

Bien que ne faisant pas partie intégrante d'un réseau de monnaie sociale, la communauté bénéficie tout de même du renforcement du tissu social et de la solidarité au sein du territoire concerné. De plus, une diversité des monnaies tend à renforcer notre système financier. Comme il a été démontré par le professeur J. Stodder concernant le WIR, cette monnaie présente des effets contra-cycliques et permet de rétablir une certaine stabilité économique durant les périodes de crises.

L'effet stabilisateur des monnaies sociales est également un avantage de taille du point de vue des pouvoirs publics. De plus, ces monnaies peuvent être utilisées parallèlement aux politiques publiques comme un outil afin d'encourager des comportements visant des actions à plus-value sociale ou environnementale.

La dernière partie prenante des monnaies sociales sont les institutions de finance solidaire pouvant collaborer avec les réseaux des monnaies. Dans le cadre de cette étude, la coopérative Crédal est prise comme exemple d'institution de finance solidaire.

Une collaboration entre Crédal et une monnaie sociale est possible en plaçant des fonds récoltés par le biais de la monnaie. Les avantages majeurs que nous avons pu dégager du point de vue de Crédal sont la mise en contact avec des personnes de confiance portant un intérêt à des projets à plus-value sociale ainsi que l'assurance d'une plus grande visibilité des services qu'ils offrent. En s'associant avec une institution de confiance ayant de l'expérience et étant transparente tel que Crédal, le réseau de la monnaie assure un double usage des euros récoltés au service du développement de l'économie locale et solidaire.

Malgré les nombreux avantages des monnaies sociales, il persiste des défis majeurs à relever afin d'assurer la viabilité et la pérennité de ces systèmes. Les usagers et prestataires restent craintifs par rapport à ces nouvelles monnaies, ne comprenant pas toujours l'intérêt qu'elles ont. De plus, les réseaux au sein desquels les monnaies sont échangées sont souvent limités, ce qui renforce la peur des usagers et des prestataires de ne pas pouvoir écouler la monnaie sociale acquise. Les monnaies n'ont pas encore acquis la confiance de tout un chacun, ce qui s'explique également par un cadre législatif peu adapté.

Bien que les monnaies sociales soient encore un phénomène marginal en Wallonie et à Bruxelles, la pluralité monétaire qu'elles créent permet de renforcer le système financier et de corriger certains effets néfastes du système économique global. Il est important de souligner que la promotion des monnaies sociales n'implique pas une volonté de supprimer les monnaies nationales mais bien une utilisation parallèle de celles-ci. Les monnaies sociales complètent les monnaies nationales afin d'améliorer le système actuel en recréant du lien social, en dynamisant l'économie locales et en diminuant ainsi les différences socio-économiques.

Lors de l'élaboration de cette étude, nous avons été confrontés à certaines limites, la première étant le caractère récent des monnaies sociales en Wallonie et à Bruxelles. Les réseaux étant très jeunes ou en cours de développement, l'analyse que nous avons effectuée risque d'évoluer dans les prochaines années. De ce fait, une analyse chiffrée de ces différents dispositifs n'a malheureusement pas été faisable. Le manque de données chiffrées permettant de calculer l'impact socio-économique réel qu'ont les monnaies sociales est une des limites majeures de cette étude.

Cette piste serait intéressante à explorer d'ici quelques années afin de mesurer de quelle manière peuvent coexister les monnaies sociales et la monnaie nationale ainsi que les impacts économiques qu'implique une telle coexistence.

Enfin, vu que nous nous sommes limités aux monnaies sociales en Wallonie et à Bruxelles, il serait intéressant de prolonger l'analyse que nous avons effectuée pour les monnaies sociales existantes en Flandre. Il serait opportun de confronter les monnaies se trouvant de part et d'autre de la frontière linguistique pour partager les connaissances et expériences acquises.

La réalisation de cette étude a mené à de multiples contributions. Premièrement, la recherche d'informations théoriques quant aux monnaies sociales nous a permis de dresser une liste de critères d'analyse adéquate. Celle-ci nous a été utile afin de l'appliquer au cas des monnaies wallonnes et bruxelloises.

Les différentes interviews ainsi que nos observations qui en découlent ont rendu une vulgarisation du phénomène possible. Grâce à cela, la lecture de cette étude est accessible à tout un chacun et il est aisé de se sentir concerné par le sujet, chacun pouvant se retrouver dans une ou plusieurs des différentes parties prenantes.

Une contribution majeure de cette étude est également de replacer l'être humain au cœur des débats concernant la monnaie. Par le biais de ce mémoire et sans pour autant négliger l'aspect financier, des valeurs tant écologiques que sociales ont été mises en avant.

D'un point de vue plus personnel, cette étude nous a également été d'un grand apport. Par le biais de nos lectures et des discussions qu'elles ont générées, ce mémoire nous a permis d'ouvrir et d'enrichir notre esprit à d'autres visions quant à nos études économiques. De plus, cette étude ayant été rédigée à quatre mains, elle nous a donné l'opportunité de remettre nos certitudes en question, de développer un esprit plus critique et d'augmenter nos capacités d'adaptation et de coopération.

BIBLIOGRAPHIE

Banque WIR (2014). *Boucllement annuel 2013 : la Banque WIR est en bonne voie !* http://www.wir.ch/fileadmin/user_upload/communiques/franzoesisch/Jahresabschluss_2013_FR.pdf (Consulté le 11/04/2014).

Blanc, J. (2000). *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*. Paris : Éd. L'Harmattan.

Blanc, J. (2006a). *A quoi servent les monnaies sociales ?* dans Blanc, J. (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Paris : Éd. Economica, pp. 31-40.

Blanc, J. (2006b). Local currencies in European history : an analytical framework. *International Scientific Conference, September 28-29*. Weimar Universität, Allemagne.

Blanc, J. (2006c). *Les monnaies sociales : un outil et ses limites*, dans Blanc, J. (dir.), *Exclusion et liens financiers. Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*. Paris : Éd. Economica, pp. 11-23.

Blanc, J. (2007). *Transversales, Sciences & Culture. Une mise en perspective des monnaies sociales*. http://grit-transversales.org/dossier_article.php3?id_article=242 (Consulté le 20/05/2014).

Blanc, J. (2009). Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales. *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 80, n°4, pp. 547-577.

Blanc, J., & Fare, M. (2011). Le rôle des pouvoirs publics dans le déploiement des monnaies sociales. *Territoires*, n° 515, pp. 24-29.

Blanc, J., & Fare, M. (2013). Les dispositifs des monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques. *UMR Triangle Université Lumière Lyon 2*.

Bodeux, J.-L. (2013). *L'Epi lorrain veut séduire plus*. <http://www.lesoir.be/321973/article/actualite/regions/2013-09-19/l-epi-lorrain-veut-seduire-plus> (Consulté le 2 mars 2014) Article paru dans le journal Le Soir 19/09/2013.

Bourgois, Y., Instigateur du Choix Solidaire, interview réalisée à Bruxelles le 7/06/2014. Voir annexe VIII.

Cerfontaine, E., Chargée de projet en participation, éducation et formation citoyenne chez Financité, interview réalisée à Bruxelles le 19/06/2014. Voir annexe IX.

Cornu, J.-M. (2010). *De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation*. Paris : Éd. Fyp, p. 85.

Cornu, J.-M. (2014). Le blog de Jean-Michel Cornu. <http://www.cornu.eu.org/texts/qui-suis-je> (Consulté le 14/06/2014) Blog personnel de J.-M Cornu.

Crédal (2014a). *Les origines*. <http://www.credal.be/node/110> (Consulté le 15/04/2014) Site Internet de Crédal.

Crédal (2014b). *Rapport d'activités 2013*. http://www.credal.be/sites/all/files/documents/credal/ra_credal_2013.pdf (Consulté le 16/06/2014) Site Internet de Crédal.

Crédal (2014c). *Les statuts*. http://www.credal.be/sites/all/files/documents/credal/CREDAL/credal_statut.pdf (Consulté le 16/06/2014) Statuts de Crédal.

Crédal (2014d). *Pourquoi placer à Crédal ?* <http://www.credal.be/node/10> (Consulté le 4/04/2014) Site Internet de Crédal.

de Melo, J. (2010). Associative community banks in Brazil, *Working USA*, 13.1.

de Melo, J. (2011). Banco Palmas ou la richesse d'une favela. *Revue Projet*, 5(324-325), 114-117.

del Marmol, G. (2014). *Sans plus attendre !* Hévillers, Ed. Ker.

Derudder, P. (2012). *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?* Gap, Ed. Yves Michel.

Dortu, F. (2010). *Mission du Financ'éthique Mons*. <http://financethiquemons.agora.eu.org/spip.php?article1> (Consulté le 1/03/2014).

Dortu, F., Instigateur de la monnaie Ropi, interview réalisée à Mons le 5/06/2014. Voir annexe VII.

Echo (2013). D'autres monnaies pour contrer la crise de l'euro en recréant des liens sociaux. *L'Echo*, 19/10/2013, 41.

Eco Iris (2014). *Essayez l'autre billet vert*. <http://www.ecoiris.be/fr> (Consulté le 23/04/2014) Site Internet de l'Eco Iris.

Econosoc (2014). *Les bases de l'ES : définition et références*. <http://econosoc.be/?rub=accueil&page=definition> (Consulté le 20/04/2014).

Environnement Wallonie (2014). *Décret relatif au Livre Ier du Code de l'Environnement*. <http://environnement.wallonie.be/legis/Codeenvironnement/codelivreIdcret.htm> (Consulté le 15/05/2014).

Epi lorrain (2014). *L'Epi, monnaie locale et complémentaire à l'euro en Lorraine Belge et sa périphérie*. http://www.enepisubonsens.eu/pages/LEpi_pourquoi_-5987401.html (Consulté le 2/03/2014) Site Internet de l'Epi lorrain.

Fare, M. (2009). *Les monnaies complémentaires, des outils au service de la RSE ?* http://clerse.univ-lille1.fr/IMG/pdf/axe_4_fare.pdf (Consulté le 4/05/2014).

Fare, M. (2011). *Les potentialités des MSC en terme de développement local et soutenable*. <http://www.monnaiesendebat.org/spip.php?article77> (Consulté le 15/06/2014).

Financité (2013a). *Guides des monnaies complémentaires*. Namur : Éd. Réseau Financement Alternatif.

Financité (2013b). *Les projets de monnaies complémentaires portés par des groupes citoyens en Belgique francophone*. <http://www.financite.be/gallery/documents/groupes-locaux/projets-de-monnaies-complementaires-en-belgique-francophone-v2.pdf> (Consulté le 15/03/2014).

Financité (2014a). *Ensemble, changeons la finance*. <http://www.financite.be> (Consulté le 24/05/2014) Site Internet du Réseau Financité.

Financité (2014b) *Le Ropi, une monnaie régionale en Hainaut*. http://financethiquemons.agora.eu.org/IMG/pdf/appeFinancementPrive_subside_v003.pdf (Consulté le 1/03/2014).

Freeman, R. E. (1984). *Strategic Management : A Stakeholder Approach*. Boston : Ed. Pitman. p. 46.

Ithaca Hours (2014). *What are Ithaca Hours*. <http://www.ithacahours.com> (Consulté le 15 mars 2014) Site Internet de Ithaca Hours.

Kalinowski, W. (2011). Pluralité monétaire et stabilité économique : l'expérience suisse. *Veblen Institute for Economic Reforms*, Octobre 2011.

Le Larousse (2009). *Encyclopédie*, Brepols, Turnhout.

Lietaer, B. (2009). Créer des monnaies régionales pour traiter la crise globale. *Le journal de l'Ecole de Paris du Management*, 6(80), 8.

Lietaer, B. (2011). *Au cœur de la monnaie*. Gap : Éd. Yves Michel.

Lietaer, B. (2012). *Halte à la toute-puissance des banques ! : Pour un système monétaire durable*. Paris : Éd. Odile Jacob.

Lietaer, B., & Kennedy, M. (2008). *Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*. Paris : Éd. Charles Léopold Mayer.

Luyckx, E. (2011). *GeT IT*. http://www.grezentransition.be/IMG/pdf/get_it_texte3.pdf (Consulté le 26/05/2014) Site Internet de Grez en Transition.

Maslow, A. H. (1943). Theory of human motivation. *Psychological Review*, 50(4), 370-396.

Mertens, S. (2007). Définir l'économie sociale. *Les cahiers de la Chaire Cera*, vol n°2.

Meyer, C. (2012). *Les finances solidaires comme biens communs durables : étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil)*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de Master en Sciences de la Population et du Développement, Université Libre de Bruxelles.

Minuto (2014a). *La Minuto, la monnaie qui rapproche*. <http://www.minuto.be> (Consulté le 4/05/2014) Site Internet de la Minuto.

Minuto (2014b). *La Minuto, c'est légal ?*. <http://minuto.be/node/103-legal> (Consulté le 4/05/2014) Site Internet de la Minuto.

Minuto (2014c). *Règlement d'ordre intérieur de La Minuto asbl*. [http://www.minuto.be/sites/default/files/membres/11/ROI Utilisateurs - validé au 19112013.pdf](http://www.minuto.be/sites/default/files/membres/11/ROI_Utilisateurs_-_validé_au_19112013.pdf) (Consulté le 4/05/2014) Site Internet de la Minuto.

Oldenhove, C. (2011). *Les monnaies sociales en Europe au coeur de logiques économiques plurielles. Quelle articulation au marché, à l'Etat et aux principes de réciprocité ?* Mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de Master 120 en Sciences Economiques, Université Catholique de Louvain-la-Neuve.

Pre-waste (2012). *NU-Spaarpas - The sustainable incentive card scheme*. http://www.prewaste.eu/index.php?option=com_k2&view=item&id=289:27-ibge-nu-spaarpas-card-scheme&Itemid=94 (Consulté le 4/06/2014).

Raux, A. (2011). *Patrick Viveret : Les monnaies locales jouent un rôle d'alerte*. <http://www.lagazettedescommunes.com/88254/patrick-viveret-«-les-monnaies-locales-jouent-un-role-d-alerte-»/> (Consulté le 20/04/2014) Interview de Patrick Viveret parue dans la Gazette des communes le /12/2011.

Récit (2010a). *Banco Palma : micro-finance dans un quartier populaire de Fortaleza Brésil*. <http://www.recit.net/?Banco-Palma-micro-finance-dans-un> (Consulté le 11/04/2014).

Récit (2010b). *Le Chiemgauer, une monnaie complémentaire locale en Bavière*. <http://www.recit.net/?Le-Chiemgauer-une-monnaie> (Consulté le 13/04/2014).

Rochefort en Transition (2014). *Monnaie locale*. <http://rochefortentransition.be/groupe-de-travail/monnaie-locale> (Consulté le 12/05/2014) Site Internet du Rochefort en Transition.

Roussel, C. (2014). Introduction d'une monnaie complémentaire à l'euro sur la commune de Forest : les Eco Iris. *Cahier des charges du projet environnemental*.

SEL (2014), *Qu'est-ce qu'un SEL ?* <http://sel-lets.be> (Consulté le 3/05/2014) Site Internet des SEL en Belgique francophone.

Stodder, S. (2010). The Macro-Stability of Swiss WIR-Bank Spending : Balance and Leverage Effects. *Rensselaer Polytechnic Institute*, November.

Studer, T. (1998). *WIR and the Swiss National Economy*. Basel, WIR Bank.

Studer, T. (2000). Le système WIR dans l'optique d'un chercheur américain. *Wirplus*. Octobre.

Talent (2014a). *Le talent, c'est quoi ?* <http://www.letalent.be/> (Consulté le 13/03/2014) Site Internet du Talent.

Talent (2014b). *Le talent. Dans la presse.* http://www.letalent.be/?page_id=122 (Consulté le 10/04/2014) Site Internet du Talent.

Urbain, F., Instigatrice de l'Epi Lorrain, interview téléphonique réalisée le 2/07/2014. Voir annexe X.

Valeureux (2014). *Le Valeureux.* <http://www.valeureux.be/valeureux/> (Consulté le 16/06/2014) Site Internet du Valeureux.

Zrihen, O. (2012). *Financement alternatif et solidaire - concept minuto (Braine-le-Comte).* <http://www.zrihen.be/index.php/le-travail-parlementaire/au-parlement-wallon/650-financement-alternatif-et-solidaire-concept-minuto-braine-le-comte> (Consulté le 12/03/2014).

ANNEXES

<u>ANNEXE I. CONVENTION DES PRESTATAIRES DE L'EPI LORRAIN.....</u>	<u>102</u>
<u>ANNEXE II. LISTE DES COMMERÇANTS DU RÉSEAU VALEUREUX.....</u>	<u>106</u>
<u>ANNEXE III. LISTE DES COMMERÇANTS DANS LE RÉSEAU MINUTO.....</u>	<u>107</u>
<u>ANNEXE IV. LISTE DES ACTIVITÉS RÉCOMPENSÉES PAR DES ECO IRIS</u>	<u>110</u>
<u>ANNEXE V. LISTE DES SEL EN BELGIQUE FRANCOPHONE</u>	<u>118</u>
<u>ANNEXE VI. GUIDE D'ENTRETIEN.....</u>	<u>121</u>
<u>ANNEXE VII. INTERVIEW DE FABIAN DORTU, INSTIGATEUR DU ROPI, LE 5 JUIN 2014¹.....</u>	<u>124</u>
<u>ANNEXE VIII. INTERVIEW DE YVES BOURGOIS, INSTIGATEUR DU CHOIX SOLIDAIRE, LE 7 JUIN 2014</u>	<u>147</u>
<u>ANNEXE IX. INTERVIEW D'ÉLODIE CERFONTAINE, RESPONSABLE ÉDUCATION ET FORMATION CITOYENNE CHEZ FINANCITÉ, LE 19 JUIN 2014</u>	<u>158</u>
<u>ANNEXE X. INTERVIEW TÉLÉPHONIQUE DE FRANÇOISE URBAIN, INSTIGATRICE DE L'EPI LORRAIN, LE 2 JUILLET 2014.....</u>	<u>174</u>

¹ Les retranscriptions des interviews ne sont pas imprimées mais se trouvent sur le CD-ROM joint à cette étude.

Annexe I. Convention des prestataires de l'Epi Lorrain

CONVENTION ENTRE “L'ÉPI LORRAIN” ASBL ET UN PRESTATAIRE DE BIENS OU DE SERVICES

Entre les soussignés,

“L'Épi lorrain” asbl dont le siège social est établi au 27 rue de Virton à 6769 Meix-devant-Virton, représentée par....., en qualité de n° de C.B : BE58 5230 4381 5379 ou BE05 0688 9433 5175

dénommée ci-après “L'Épi Lorrain” d'une part, et

**P_e_r_s_o_n_n_e_p_h_y_s_i_q_u_e_:*

Nom : Prénom :

Adresse :

**P_e_r_s_o_n_n_e_m_o_r_a_l_e_:* _ _

Dénomination sociale :

Adresse siège :

Tél : mail : site (éventuel) :

N° Entrep./Assoc. : N° de TVA :

N° de C.B.:.....

R_e_p_r_és_e_n_t_a_n_t_l'é_g_a_l_: _ *N_o_m_:* _ *P_r_én_o_m_:* _
.....

A_d_r_e_s_s_e_: _ _

T_e_l_: _ *E-m_a_i_l_:* _ _

dénommée ci-après prestataire de biens ou de services, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

L_a_p_r_és_e_n_t_e_c_o_n_v_e_n_t_i_o_n_e_s_t_ét_a_b_l_i_e_e_n_
c_o_m_p_l_ém_e_n_t_a_r_i_t_é_e_t_e_n_c_o_n_f_o_r_m_i_t_é_a_v_e_c_l_e_s_
t_e_x_t_e_s_f_o_n_d_a_t_e_u_r_s_d_e_“L'Ép_i_L_o_r_r_a_i_n”_:
C_h_a_r_t_e_,_S_t_a_t_u_t_s_,_M_o_d_e_d'e_m_p_l_o_i_d_e_l'Ép_i_e_t_
R_è_g_l_e_m_e_n_t_d'o_r_d_r_e_i_n_t_ér_i_e_u_r_(R.O.I.)_d_e_
“L'Ép_i_L_o_r_r_a_i_n”_a_s_b_l_.

Elle a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le prestataire de biens ou de services et adhérent de “L’Épi Lorrain” pourra utiliser l’Épi, monnaie locale complémentaire, circulant sous forme de bons d’échange, mise en circulation sous la responsabilité exclusive de “L’Épi Lorrain”, en vue de soutenir les circuits économiques locaux de la Lorraine belge et de sa proche périphérie.

Le prestataire de biens ou de services, en signant la présente convention est réputé :

- avoir pris connaissance des statuts de “L’Épi Lorrain”,
- avoir souscrit aux valeurs contenues dans la charte de “L’Épi Lorrain”,
- s’engager à respecter et à appliquer les dispositions contenues dans le mode d’emploi de l’Épi et le R.O.I. de “L’Épi Lorrain” asbl.

1] Droits du prestataire de biens et de services :

Le prestataire de biens ou de services :

- figurera à l’annuaire de “L’Épi Lorrain” (sous forme papier et sur le site internet), et participera à la rédaction de ce qui paraîtra au sujet de son entreprise sur le site et l’annuaire papier,
- recevra un panonceau, fourni gracieusement par “L’Épi Lorrain”, portant le logo de “L’Épi Lorrain” et l’indication suivante : “Ici, on accepte l’Épi”,
- recevra une carte de membre lors de l’obtention de son agrément définitif,
- sera habilité à accepter des épis en règlement des produits ou des services proposés dans le cadre de son activité, et ce tout en respectant la législation commerciale et les législations en matière de droits du consommateur,
- pourra utiliser l’Épi pour des règlements entre membres des collèges 1 et 2 tels que stipulés à l’article 4 des statuts, et cela tout en respectant la législation commerciale et fiscale,
- pourra utiliser l’Épi pour le règlement de toute rétribution des travailleurs, sous réserve de l’acceptation par ceux-ci et du strict respect de la législation sociale et fiscale en vigueur,
- pourra reconverter des épis en euros dès l’obtention de son agrément définitif (en sachant que le prestataire de biens ou de services non-membre de “L’Épi Lorrain” qui accepterait l’Épi ne pourra prétendre à sa reconversion en euros),
- pourra, dans le cadre de transactions en euros, rendre la monnaie en épis.

2] Procédure d’agrément :

Le prestataire de biens ou de services :

- se rendra au Centr’Épi pour présenter sa demande d’adhésion à l’association,
- répondra aux critères et conditions suivants pour l’obtention de l’agrément :

Le fait de constituer une asbl, une coopérative, une entreprise dotée de la certification bio, ou toute autre structure relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ou un service public, un établissement scolaire, un syndicat de salariés vaut droit de facto à l'obtention de l'agrément.

Les demandes d'agrément provenant d'autres structures professionnelles (personnes physiques ou morales) seront instruites par le conseil d'administration qui statuera dans un délai de deux mois maximum après la date de dépôt de celles-ci et délivrera le cas échéant des agréments provisoires. L'agrément définitif, après une période probatoire minimale de six mois, sera accordé par l'assemblée générale suivant ladite période probatoire.

L'agrément ne sera effectif qu'après la signature de la Charte, du Mode d'emploi de l'Épi et du R.O.I. de "L'Épi Lorrain", ainsi que de la présente convention.

3] Devoirs du prestataire de biens ou de services :

Le prestataire de biens et de services :

- versera une cotisation qui pour la première année s'élèvera à 20 euros ou épis minimum. Sa cotisation couvrira une année à compter de la date d'adhésion ou de ré-adhésion.
- sera réputé ensuite démissionnaire en cas de non-versement de sa cotisation annuelle trois mois après la date anniversaire d'adhésion ou de ré-adhésion.
- apposera le ou les panneau(x) fourni(s) par "L'Épi Lorrain" dans le ou les lieu(x) où il exerce son activité,
- assurera la promotion de l'Épi,
- appliquera la parité de change arrêtée par "L'Épi Lorrain" ; soit **un** euro égale **un** épi,
- acceptera des règlements en épis ; soit en totalité, soit partiellement (dans ce dernier cas, les règlements seront complétés en euros), et rendra la monnaie en épis ou en euros s'il s'agit de papier monnaie (mais de préférence en épis), et en pièces d'euros s'il s'agit de monnaie divisionnaire,
- appliquera tout système de fidélité ou promotionnel déjà en vigueur, aux règlements en épis,
- versera une commission de change de 3 % du montant de l'opération de reconversion (cette somme sera déduite du montant d'euros restitués),
- pourra assumer la fonction de comptoir de change s'il le souhaite, pour autant qu'il accepte et signe la convention liant l'Epi lorrain et les comptoirs de change,
- le prestataire signalera tout bon d'échange suspect de falsification au Centr'épi situé au siège de l'asbl qui prendra toute mesure nécessaire.

L'éventuelle mise en place ultérieure par "L'Épi Lorrain" d'une version électronique de l'Épi n'engagera en aucun cas le prestataire de biens ou de services à accepter son utilisation.

La présente convention est réputée à durée indéterminée.

Toutefois, elle peut être dénoncée par le prestataire de biens ou de services au moins deux mois avant la fin de l'année civile par lettre recommandée adressée au siège de "L'Épi Lorrain".

Si le prestataire ne respecte pas les termes de la présente convention ou tout autre texte fondateur de l'asbl, cette convention peut être dénoncée par "L'Épi Lorrain", sur décision de son assemblée générale. Le conseil d'administration communiquera la décision de l'assemblée générale à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, le prestataire de biens ou de services disposera de trois mois après la date de réception de la lettre de dénonciation de la convention pour reconvertir en euros les épis qu'il détiendrait.

Fait à Meix-devant-Virton, le

Le prestataire de biens ou de services,
(signature)

Le représentant de "L'Épi Lorrain",
(signature)

Annexe II. Liste des commerçants du réseau Valeureux

Les commerces



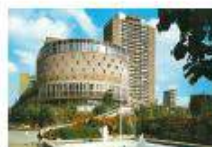
Peuchère – Osons Bio



L'Atelier & Compagnie



Terre mère



Les Chiroux



La Coopérative Ardente



Bijouterie L. Malherbe



La Casa Nicaragua



Boulangerie Matteo



Ophoto



Epicierie du Nord



Le Temps des Cerises



Un pain c'est tout



Librairie Entre-Temps



Barricade



Wattitude



A'Binète



MAD Café

Annexe III. Liste des commerçants dans le réseau Minuto

Ces professionnels travaillent aussi en minuto : découvrez-les ! | La minuto

2/05/14 20:39

[Accueil](#) |
 [Foire aux questions](#) |
 [Guide MinutoBanking](#) |
 [News](#) |
 [Nous contacter](#)

Ces professionnels travaillent aussi en minuto : découvrez-les !

CHOCOLATERIE BIO ROGER DUCOBU Chocolatier certifié bio 7090 Braine-le-Comte 	FERME BRISON Travail de la terre, travail avec les chevaux 1480 Tubize 	ATM HR-CONSULTING Accompagnement en reconversion professionnelle 7090 Hennuyères 	IDEREVCOM Massage de pieds, accompagnement. 
INSTANTHAI Massage de relaxation et de bien être 1000 Bruxelles 	STAMATOUKOS sprl Réfrigération - climatisation - chauffage - plomberie 6150 Anderlues 	GROUPE ONE Aide à la création d'entreprise durable 7090 Braine-le-Comte 	CHRISTOPHE CALLOT Neuropsychologue 7090 Braine-le-Comte 
LE JARDIN EST OUVERT Légumes, fromages de brebis bio 7090 Hennuyères	Florent savoureux Table d'hôtes itinérante 1490 Court-Saint-Etienne	OCEAN'S COCOON Relaxation, repos, zen attitude et soins de beauté 7090 Braine-le-Comte	Permanent Change Management Europe Accompagnement des personnes et des PME 1000 Bruxelles


**VOLNAYA
HELENA**

Réflexologie et
aromathérapie
7090 Henripont


**JEAN-MARC NOEL
SELVON**

Rénovation/ pose de
parquets et réalisation
d'enseignes en bois
7090 Braine-le-Comte


MELLE SERAPHINE

Massothérapie indienne,
ayurvéda et sophrologie
7090 Braine-le-Comte


REGENERESCENCE

Réseau de praticiens
d'arts de la Vie et de la
préservation de la Santé
1000 Bruxelles


**LE CYCLO-
MESSAGER DES
VALLEES**

Transport de
marchandises -
Courier
5030 Gembloux


NATUR'O SPHERE sprl

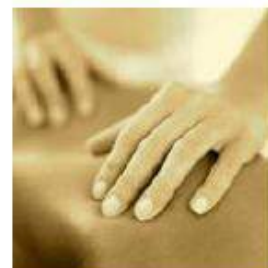
Animation de bal folk,
isolation thermique et
acoustique
5140 Sombreffe


LA MAISON RADIEUSE

Conseils en énergie -
Produits d'entretien,
compléments alimentaires
bio, etc
7140...


SANDRINE WAUTERS

Kinésithérapeute-
Fasciathérapeute
7090 Braine-le-Comte


MAROUSSIA

Graphiste - web
designer

VOIES DU CORPS

Nutrithérapie, Conseils alim.
vive, Yoga, Danses Egypte,

FAN(E)S DE CAROTTE

Production de paniers de
légumes biologiques

**ANIMATION
PIROUETTES &
PSYCHOMOT'**

Ces professionnels travaillent aussi en minuto : découvrez-les ! | La minuto

2/05/14 20:39

7090 Henripont

Coaching Projets Vie
7090...

les **V**oies du corps

Aliment, Randonnée, Nature, Apprendre

7090 Braine-le-Comte

Psychomotricité
relationnelle pour enfants
1180 Uccle**JOANNA TERESA
LACNA**Sophrologue et
psychothérapeute
1430 Quenast

Asmā/ Kalou Pesce

Kinésiologie, aide à
l'apprentissage, trouble du
comportements.**L'EFFACE-ENCRE**Services en lien avec l'édition
de fiction
7090 Braine-le-Comte**CRÉARTISANAT**Fabrication mobilier :
cuisine, placard, lit...
7090 Braine-le-Comte**ALVEOLES - Aline****Baudouin**Nutri-kinésologue,
thérapeute
énergéticienne,
PNL
7090 Braine-le-
Comte

Annexe IV. Liste des activités récompensées par des Eco Iris



Liste des eco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous

participation au cycle "Finance et Nous"

La liste des participants est tenu par les associations partenaires
20 eco iris

Alimentation durable

Acheter directement vos produits frais et de saison à la ruche qui dit oui !

Bon de commande
35 eco iris

Acheter local et bio chez un commerce partenaire

Un cachet par achat sur la carte prévue à cet effet et disponible chez le commerçant partenaire ou aux antennes eco iris.
 Quand votre carte est pleine venez chercher vos 50 eco iris à l'antenne eco iris

5 eco iris

Acheter un "panier recette" chez un partenaire

Un cachet de 5 € par achat sur la carte prévue à cet effet et disponible chez le commerçant partenaire ou aux antennes eco iris.
 Quand votre carte est pleine venez chercher vos eco iris à l'antenne eco iris

5 eco iris

Acheter un panier bio chez un partenaire

un cachet par achat sur la carte prévue à cet effet et disponible chez le commerçant partenaire ou aux antennes eco iris.

5 eco iris

Acheter vos produits Bio auprès de l'épicerie « Poids Gourmand »

Après 10 tampons sur votre Eco Iris à demander auprès des permanences ECO IRIS ou directement auprès de l'épicerie les des distributions.

35 eco iris

Atelier de cuisine durable

Envoyez une photo de votre chef-d'oeuvre culinaire à dd.do.1080@mollenbeek.irisnet.be

30 eco iris

Commander un menu bio/durable ou végétarien au resto de quartier partenaire

un tampon sur votre carte eco iris

5 eco iris

Créer un potager individuel

Présentation de la photo de votre potager.

35 eco iris

Devenir ambassadrice des ateliers "Des traditions durables dans notre assiette"

les eco iris sont donnés par les organisateurs de l'atelier

50 eco iris

Devenir membre d'un Gasap partenaire eco iris

présentation de la charte d'adhésion

<http://www.ecoiris.be/fr/lists/ecogestes>

1/8

2/5/2014

Liste des éco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous | éco iris

140 éco iris**Participation à un débat sur l'alimentation durable au restaurant de quartier Sésam**

Un tampon sur votre carte éco iris

10 éco iris**Participation aux activités organisées dans le cadre de la semaine du Commerce équitable**

Preuve d'inscription à l'atelier

30 éco iris**Participer à un cours de cuisine durable**

Présentation de l'attestation de votre présence signée par l'organisateur du cours

20 éco iris**Participer à un potager/verger/poulailler collectif**

Présentation de la charte (modèle téléchargeable) signée par le responsable du potager.

45 éco iris**Participer au cycle d'ateliers "Des traditions durables dans notre assiette"**

Les éco iris sont donnés par les organisateurs de l'atelier

15 éco iris**Participer au « Jeudi Veggie »**

Présentation du mail de confirmation de l'inscription au jeudi Veggie ou de la newsletter

15 éco iris**Participer aux fêtes "des traditions durables dans notre assiette"**

Les éco iris sont donnés par les organisateurs de l'activité

5 éco iris**Participer à des ateliers culinaires pour une alimentation durable**

Attestation de présence aux ateliers culinaires

20 éco iris**Suivre une formation à la culture d'un potager bio**

Présentation de la copie de l'attestation de participation

25 éco iris**Suivre une formation de « maître maraîcher »**

Aucune preuve n'est nécessaire, Bruxelles Environnement fournit la liste des participants

50 éco iris**Biodiversité****Acheter des Plantes ou autres à la pépinière de quartier**

La facture d'achat

10 éco iris**Action Molenbeutiful - adoptez un pied d'arbre à Molenbeek!**

Votre preuve d'inscription à l'action Molenbeutiful

50 éco iris**Adoptez un pied d'arbre à Forest !**

Liste de participant ou jeton distribué lors des activités

10 éco iris**Apport de semence (boîte d'échange de semences)**

2/5/2014

Liste des éco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous | éco iris

Preuve remise par l'association
20 éco iris

Apportez vos petits déchets chimiques ménagers au Proxy Chimik

vous recevrez une carte et/ou un tampon lors de votre passage au camion chimik
20 éco iris

Devenir membre de Natagora

carte de membre provisoire à présenter à l'antenne.
25 éco iris

Entretien du jardin potager participatif de l'Abbaye de Forest

Un cachet écoiris sur la carte de fidélité ou se présenter à l'antenne de quartier
10 éco iris

Installer des nichoirs/maisons à abeilles/abris à insectes

Présentation d'une photo de vos installations.
15 éco iris

Je suis membre d'un quartier durable à Saint Gilles

Dossier de candidature
50 éco iris

Mini-ateliers de plantes médicinales

La liste des inscrit-es est fournie par herbae
5 éco iris

Participer au Réseau Nature

Présentation de la charte complétée
15 éco iris

S'inscrire à une association de commerçants à Saint-Gilles

Copie du justificatif d'inscription.
100 éco iris

Verduriser sa toiture/façade

Présentation d'une photo de votre façade/toiture
35 éco iris

Wild food walk

Liste des inscrit-es fournie par Herbae
5 éco iris

Eau

Installer une citerne de récupération d'eau de pluie

présentation d'une photo de votre citerne
70 éco iris

Réduire sa consommation d'eau de minimum 10%

présentation de vos deux factures d'eau (dernière année et avant dernière année) ou de la facture annuelle avec un tableau comparatif de votre consommation sur plusieurs années.
35 éco iris

Energie

Participation à un projet dans le cadre de l'appel à projet « Eco-citoyen »

Dossier de candidature

<http://www.ecoiris.be/fr/lists/ecogestes>

3/8

2/5/2014

Liste des éco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous | éco iris

150 éco iris**Réduire sa consommation de gaz/mazout de 5%**

Présentation de vos deux factures gaz/mazout (dernière année et avant dernière année) ou de la facture annuelle avec un tableau comparatif de votre consommation sur plusieurs années.

30 éco iris**Réduire sa consommation de gaz/mazout de minimum 10%**

Présentation de vos deux factures gaz/mazout (dernière année et avant dernière année) ou de la facture annuelle avec un tableau comparatif de votre consommation sur plusieurs années.

60 éco iris**Réduire sa consommation d'électricité de minimum 10%**

présentation de vos deux factures d'électricité (dernière année et avant dernière année) ou de la facture annuelle avec un tableau comparatif de votre consommation sur plusieurs années.

60 éco iris**Réduire sa consommation d'électricité de minimum 5%**

présentation de vos deux factures d'électricité (dernière année et avant dernière année) ou de la facture annuelle avec un tableau comparatif de votre consommation sur plusieurs années.

30 éco iris**Se fournir en électricité verte**

présentation d'une copie de la facture de votre fournisseur 100% vert.

45 éco iris**Vérifier la pression de vos pneus**

Faites une photo de vous avec la pompe près votre voiture

15 éco iris**Environnement****Devenir membre d'un quartier durable à Saint-Gilles**

Copie du dossier de candidature.

50 éco iris**Etre bénévole à une école de devoirs partenaire**

un cachet par jour de travail sur la carte éco iris que votre école de devoirs vous fournira. Quand la carte est pleine, se présenter aux permanences éco iris avec la carte.

5 éco iris**Inscription à la newsletter de la cellule Développement Durable de la Commune de Saint Gilles**

Mail d'inscription

10 éco iris**Participation aux ateliers organisés par la maison Eco**

Preuve d'inscription à l'atelier

40 éco iris**Participer à la création et l'entretien du jardin du square Van Cauwbergh**

Copie de la preuve d'inscription aux six séances de travail en commun.

100 éco iris**Participer aux ateliers organisés par la Maison Eco**

Preuve d'inscription à l'atelier.

20 éco iris par atelier.

20 éco iris**Participez à la création d'un corridor écologique sur Forest !**

2/5/2014

Liste des éco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous | éco iris

Liste de participant des activités ou attestation de présence lors de l'activité

30 éco iris**Participez aux activités du printemps du développement Durable !**

Attestation de participation lors des ateliers du printemps de développement durable

30 éco iris**S'abonner à la newsletter de la Maison Eco**

Copie du mail d'inscription à la newsletter.

10 éco iris**S'abonner au magazine « Ma ville, notre planète »**

présentation de la confirmation de votre abonnement

15 éco iris**Mobilité****Acheter un vélo**

Présentation du ticket d'achat.

25 éco iris**Devenir membre d'une association qui promeut l'utilisation du vélo**

Présentation de la confirmation ou de l'attestation d'inscription

15 éco iris**Faire réparer son vélo dans un commerce partenaire**

présentation du ticket de caisse à l'antenne éco iris

20 éco iris**Participer à « A vélo Mesdames ! » à Forest !**

Le partenaire transmet à l'antenne éco iris la liste des participants

25 éco iris**Participer à « A vélo Mesdames ! » à Schaerbeek**

Le partenaire transmet à l'antenne éco iris la liste des participants

25 éco iris**Participer aux balades à vélo de Cactus & Co**

pas de preuve nécessaire, Cactus and co transmet la liste des participants à l'antenne

25 éco iris**Participer ou animer une séance "vélo trafic" avec le Gracq**

Aucune preuve n'est nécessaire, le Gracq fournit la liste des participants à l'antenne

25 éco iris**Pratiquer le covoiturage**

Présentation de la copie du formulaire d'inscription à l'un des sites de covoiturage ou d'une attestation de votre employeur

20 éco iris**Pratiquer l'autopartage**

Une copie du mail confirmant que vous êtes membre

20 éco iris**Rendre sa plaque de voiture**

Présentation d'une copie des documents de la DIV

200 éco iris**S'abonner à Vlo**<http://www.ecoiris.be/fr/lists/ecogestes>

5/8

2/5/2014

Liste des éco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous | éco iris

Présentation de la copie de l'abonnement Villo.
30 éco iris

S'abonner au système de voitures partagées

présentation de la carte de l'abonnement à « Cambio ».
40 éco iris

S'abonner aux transports en commun

Présentation de l'abonnement mensuel ou annuel.
10 éco iris

S'inscrire sur le site « Bike to work »

présentation du mail de confirmation de l'inscription.
30 éco iris

Prévention des déchets et réemploi

Participer à l'atelier : Fabriquer ses cosmétiques soi-même

Un cachet sur votre carte éco iris
30 éco iris

Acheter une compostière

Présentation de votre ticket d'achat
25 éco iris

Apposer un autocollant « no pub » sur votre boîte aux lettres

Fournir une photo de votre boîte aux lettres avec l'autocollant
15 éco iris

Devenir membre d'une bibliothèque partenaire éco iris

Présentation de la carte de membre de la bibliothèque communale de Forest
20 éco iris

Emprunter 5 fois des livres à une bibliothèque partenaire éco iris

Présentation de la carte éco iris à retirer à l'antenne
30 éco iris

Etre bénévole pour un Repair Cafe partenaire

Vous recevez une carte et un tampon lors de votre aide au Repair Cafe
20 éco iris

Etre membre de la donnerie de Helmet

présentation de la confirmation de votre inscription.
20 éco iris

Etre membre d'un compost collectif

Faites signer la charte d'engagement par le responsable du compost.
35 éco iris

Faites réparer vos vêtements et/ou vos chaussures chez un commerçant partenaire

Un cachet par achat sur la carte prévue à cet effet et disponible chez le commerçant partenaire ou aux antennes éco iris
 Quand votre carte est pleine venez chercher vos 50 éco iris à l'antenne éco iris
5 éco iris

Installez une Give Box dans votre quartier

Montrer une photo de votre give box à l'antenne éco iris
500 éco iris

<http://www.ecoiris.be/fr/lists/ecogestes>

6/8

2/5/2014

Liste des éco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous | éco iris

Participer à la distribution d'autocollants stop pub à la commune de Forest !

aucune preuve, distribution d'éco iris sur place
5 éco iris

Participer à une formation au compostage

présentation d'une copie du formulaire d'inscription à la formation.
25 éco iris

Participer à une formation pour devenir maître-composteur

présentation du formulaire d'inscription
50 éco iris

Participer aux animations lectures les vendredis après-midi organisés la bibliothèque communale de Forest

Aucune preuve n'est nécessaire. La bibliothèque communale de Forest transmet la liste des participants à l'antenne éco iris.
25 éco iris

Participez à l'action de nettoyage CleanUpCHIMPions (Jane Goodall Institute) à MolenCanal- 26/04 à 16h

Votre participation à l'action.
20 éco iris

Participez à l'atelier création de jeux de société en matériel de récupération à Schaerbeek !

Un tampon éco iris que vous recevrez sur la carte sur place
20 éco iris

Ramenez vos vieux gsm lors de l'évènement MolenCanal- samedi 26/04 11h-17h30

Vous recevrez vos éco iris en déposant votre (vos) gsm usagé(s), 10 éco iris par gsm.
10 éco iris

Réaliser un compost individuel

Une photo de vous à côté de votre compost individuel
25 éco iris

Rechargez vos produits d'entretien écologiques

Un cachet par recharge sur la carte prévue à cet effet et disponible chez le commerçant partenaire ou aux antennes éco iris.
5 éco iris

Travailler activement dans un compost collectif

Signature de la charte par le responsable du compost.
45 éco iris

Utiliser un sac de course réutilisable chez un commerce partenaire

Un cachet sur votre carte éco iris (disponible auprès du commerçant ou à l'antenne)
10 éco iris

Venez chercher votre déjeuner avec votre propre contenant réutilisable

Un cachet à chaque fois que vous prenez votre tupperware sur la carte prévue à cet effet et disponible chez le commerçant partenaire ou aux antennes éco iris.
5 éco iris

Promotion éco iris**Acheter 105 éco iris**

Adressez-vous à la permanence de St Gilles ou de Watermael Boitsfort
105 éco iris

Intégrer un commerçant dans le réseau éco iris

<http://www.ecciris.be/fr/lists/ecogestes>

7/8

2/5/2014

Liste des eco gestes partout à Bruxelles et près de chez vous | eco iris

l'opérateur commercial indique à l'antenne la personne qui a parrainé le nouveau commerce
200 eco iris

Parrainer un participant au projet

Lors de l'inscription du nouveau participant à l'antenne indiquez le numéro de membre du parrain.
20 eco iris

Participer à la promotion d'eco iris

aucune preuve à fournir
10 eco iris

Répondre au questionnaire Eco iris

montrer le questionnaire rempli
20 eco iris



Conditions générales

Annexe V. Liste des SEL en Belgique francophone

Nom du SEL	Unité d'échange	Province	Adresse du site	Nombre de membres / familles
ArcenSEL		Hainaut	http://arcensel.be/	
ArchiduSEL		Région de Bruxelles	http://archidusel.be	75
BeauSEL		Hainaut	http://beausel.be/	
Bouts de fiSel	1 Nœud = 1 Heure	Hainaut	http://boutsdefisel.be/	60
BruSEL	100 Blés = 1 heure	Région de Bruxelles	http://brusel.be	127
CapSEL		Namur		
Chicomo	1 ccm = 1 heure	Hainaut	http://www.chicomo.be	30
CiRoSEL	1 Petit b'heure = 1 Heure	Namur	http://cirosel.be	100
Clés de SEL		Namur	www.clesdesel.be	9
DEFiSel	Ficelle	Namur		NC
DinaSEL		Namur	http://www.dinasel.net/	Environ 25 familles
DurbuySEL	1 grain = 1 minute	Luxembourg	http://durbuysel.be	25
La Rawete		Hainaut	http://larawete.be/	
LeCarouSEL		Hainaut	http://lecarousel.be/	
Les fleurs de SEL		Région Bruxelloise	http://lesfleursdesel.be	
Macasel	1 Macarond = 1 heure	Brabant wallon	www.macasel.be	96
MarchSEL	1 grain = 1 minute	Luxembourg	http://sel.marche.be/	50
MonSELhamois	cool'heure	Namur		24
MonsSEL	1 Graine = 1 Heure	Hainaut	www.monssel.be	
PhiSEL	1 bout'phiSEL = 1 Heure	Namur	http://www.phisel.be/	58
Radisel	1 Radis = 1 Heure	Hainaut	http://www.radisel.be	146
RamiSEL	1 Bonheur (Bhr) = 1 heure	Brabant wallon	http://www.ramisel.be/	
RomanSEL		Hainaut	http://romansel.be	
SEL à Aiseau-Presles		Hainaut		
SEL Amary	SelAm	Liège	www.amayentransition.be	11

SEL Arsimont		Namur		
SEL Auderghem		Région Bruxelloise	http://selauderghem.be	
SEL Basse Meuse		Liège	-	
Sel bout du monde		Luxembourg	http://www.selboutdumonde.be	NC
SEL Chaumont-Gistoux	4 fiheures = 1 heure	Brabant wallon	http://www.selchaumontgistoux.be/	69
SEL Coup d'pouce	Bon'heure (Bhr)	Brabant wallon	http://selcoupdepouce.be	170 familles, 250 membres
SEL de Somme	1 Guérande = 1 Minute	Namur	http://seldesomme.be/	22
SEL Hesbaye		Namur		
SEL Waterloo	1 heure = 60 Wats	Brabant wallon	http://sel-waterloo.be	29
SEL'Ardenne	1 bourgeon = 1 heure	Liège	http://selardenne.be/	
Sel'Bonheur		Brabant wallon	http://selbonheur.genial.be/	71
SEL'Ogazion	1 Bonheur = 1 Heure	Namur	http://selogazion.blogspot.com	70
SEL-Services		Brabant flamand	http://sel-services.be	
SELidje		Liège	http://selidje.be	
SELixelles		Région Bruxelloise	http://www.selixelles.be/	
SELlobbes	1 graind sel = 1 Heure	Hainaut		31
SELneffe		Hainaut	http://selneffe.be/	
SELoFan		Région Bruxelloise	http://www.selofan.be	Environ 60
SELonvosbesoins		Liège	http://selonvosbesoins.be	
SELouverture	1 ECU = 1 minute	Région de Bruxelles	www.selouverture.be	127
SELpowaimes	1 poème = 1 heure	Liège	www.selpowaimes.be	
SELSerein	1 cristal = 4 grains de sel = 1 heure	Liège	www.selserein.be	9
SELt		Hainaut	http://selt.be	
SELtique	1 spirale = 1 minute et 1 rouelle = 1 heure	Liège	www.seltique.org	35
SELunivers	1 Grain = 1 heure	Région Bruxelloise	http://selunivers.be/	25
SEL'Ours	1 Oursel = 1 Heure	Namur	http://selours.andenneblogs.be/	

SELabruyère		Namur	http://selabruyere.be/	
SELalouvière		Hainaut	http://selalouviere.be/	
SELanderlecht		Région Bruxelloise	http://selanderlecht.be	
SELavie		Région Bruxelloise	http://selavie.be	
SELavie en Gaume	1 Bon'heure = 1H	Luxembourg	http://gaume.communityforge.net/	30
SELcomblain	1 Caillou = 1 heure	Liège	http://selcomblain.be	25
SELentraide		Hainaut	http://selentraide.be/	
SELERi	1 Ri-Heure = 1 heure	Brabant wallon	http://seleri.be	117 familles
SELesneux	1 étoile = 1h	Liège	www.selesneux.be	40
SELetpasSeul		Liège	www.seletpasseul.be/	18
SELeuzois	1 bouton = 1 heure	Hainaut	www.seleuzois.be	22
SELEvere		Région Bruxelloise	http://sel-evere.be	~40
SELHuy	1 LouHuy = 1 heure	Liège	www.selhuy.net	5
SoigniesSEL	1 Coeur = 1 Heure	Hainaut	http://soigniessel.be/	10
SolidarSEL		Hainaut	http://solidarsel.be	
Tu-dis-SEL		Hainaut	http://tu-dis-sel.be/	
Unis-Vers-SEL	1 Unité = 1 Heure	Brabant wallon	www.unis-vers-sel.net	70 familles
UniverSel	1 Sav'heures = 1 heure	Luxembourg		33
EcausSEL	1 heure = 1 heure	Hainaut	www.ecausssel.be	
EstaimSEL		Hainaut	http://estaimpsel.be/	
FISEL		Hainaut	http://fisel.be/	
Fleur de SEL		Brabant wallon	http://selittre.be	
Flo-ré-SEL		Namur	http://flo-re-sel.be/	
FloriSEL		Hainaut	http://florisel.be	
GerpinneSEL		Hainaut	http://gerpinnesel.be/	
Ha-SEL-Bon'temps		Namur	-	
Hou L'beau-SEL	1 Bon'heure = 1 heure	Namur	http://hb-sel.be/	
IZEL		Hainaut	http://lzel.be	
JetteSEL		Région Bruxelloise	http://jettesel.be/	
JusteSEL	1 pincée de sel = 1 heure	Namur	http://justesel-mettet.be	34
Karko'SEL		Hainaut	www.mjcarpediem.be	13

Annexe VI. Guide d'entretien

Pour rappel, nous réalisons un mémoire ayant comme sujet l'analyse comparative des monnaies sociales en Belgique francophone du point de vue des différentes parties prenantes. C'est pour cette raison que nous avons trouvé pertinent d'aller à la rencontre de personnes ayant développé ou étant en train de développer un réseau de monnaie sociale. Grâce à ces entretiens, nous espérons récolter des informations qui viendront compléter notre analyse. De plus, étant donné la récente apparition de ces monnaies et leur évolution continue, la revue de littérature n'est pas toujours à jour. En allant à la rencontre des instigateurs des monnaies, nous souhaitons approcher ce phénomène sous un autre angle. Nous vous remercions d'avance pour le temps que vous nous accordez.

Introduction

- Remerciements pour le temps accordé
- Nous présenter : LSM/master 2 gestion
- Rappel des objectifs de la recherche
- Détails techniques : durée +- 1 heure, semi directif (l'interviewé peut parler librement selon sa pensée), comment nous sommes arrivées à eux
- Confidentialité : Le but est de comprendre et non pas de faire un jugement. Si vous le voulez bien, nous mentionnerons votre nom dans le cadre de cette interview dans notre mémoire.
- Demander permission d'enregistrer - ne sera utilisé pour aucun autre motif que l'étude
- Faire un test de l'enregistreur

Présentation

Nom et prénom de l'interviewé :

Organisation:

Position :

Statut juridique de l'organisation :

Contact :

Date :

Questions

Thèmes	Durée prévue	Questions
Présentation de la monnaie	20 min	- Quelles ont été les raisons du lancement de la monnaie ? - D'où vient l'idée ? - Quels sont les objectifs poursuivis ? - Qui l'a mise en œuvre ? - Quel est l'état actuel de la monnaie et comment a-t-elle évolué ? - Quelle est la taille actuelle ? - Quelle est la réaction des usagers ? - Y a-t-il un fort degré d'acceptation ? - De quelle manière communiquez-vous ?
ASBL	10 min	- Pourriez-vous nous expliquer quel est le fonctionnement de l'asbl ? - Qui dirige ? - Y a-t-il des employés à plein temps ? - Qui sont les membres décisionnaires ? - Comment fonctionnent les prises de décision ? - Que faites-vous des euros récoltés au sein de l'asbl ? - Soutenez-vous d'autres projets locaux ? - Y a-t-il des engagements pris vis-à-vis des usagers ?
Parties prenantes	15 min	- A vos yeux, sur quels groupes de personnes la monnaie sociale a un impact ? - Prestataire, usagers, communauté, pouvoirs publics, institution d'économie sociale - De quel impact s'agit-il ? - Social, financier, environnemental
Difficultés et futur	15 min	- Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez dû faire face jusqu'à présent ? - Réceptivité ? - Acceptation des pouvoirs publics ? - Financement ? - Communication ? - Fraude ? - Comment y avez-vous réagi ? - Comment envisagez-vous le futur de la monnaie ?

Fin de l'entretien

- Demander à l'interviewé si rien n'a été omis
- Demander s'il veut rajouter quelque chose ?
- Avez-vous des questions ?
- Demander les impressions de la personne sur le déroulement de l'entretien (à l'aise ?, intéressée ?)
- Remercier la personne pour son aide et demander si nous pouvons le/la contacter si jamais il doit y avoir une clarification lors de la rédaction

Interventions éventuelles

- Reformulations :
 - o Si j'ai bien compris, vous voulez dire que
 - o En d'autres termes
 - o A votre avis donc
 - o Ainsi selon vous
- Expressions brèves : je vois, hum, je comprends, oui
- Demandes neutres d'info complémentaires :
 - o Pouvez-vous m'en dire un peu plus à ce sujet
 - o Par exemple ?
 - o Avez-vous encore quelque chose à dire à ce propos ?
 - o Voulez-vous me parler davantage de ce point ?
- Incompréhension :
 - o Je ne vois pas très bien ce que vous voulez dire car je ne connais pas
 - o Pouvez-vous m'expliquer davantage ?
 - o Que signifie cette expression ?
 - o Que voulez-vous dire ?

Revue de littérature

- Monnaies à travers le monde
 - o Le Palmas, Brésil
Banque communautaire, crédit à la production et à la consommation en Palmas
 - o Le Wir, Suisse
Crédits entre PME (similaire au RES, Belgique)
 - o Le Chiemgauer, Allemagne
Relocalisation des échanges
 - o Le Fureia Kippu, Japon
Aide intergénérationnelle
 - o Le NU Spaarpas, Hollande
Objectif environnemental
- Monnaies belges
 - o L'Epi lorrain, Lorraine belge
Relocalisation des échanges
 - o Le Ropi, Mons
Favorise les circuits courts
 - o La Minuto, Braine-le-Comte
Monnaie temps
 - o L'Eco Iris, Bruxelles
Objectif environnemental